



assurance

Carma

SA au capital de 23 270 000 Euros

ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES

Siège social : 4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY
CEDEX

330 598 616 RCS EVRY

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR) Groupe CARMA 2022



Sommaire

Préambule.....	7
Partie 1. Synthèse.....	8
1 Synthèse de l'entité Carma.....	8
2 Synthèse de l'entité Carmavie.....	11
3 Synthèse du groupe prudentiel Carma.....	14
Partie 2. Activités et résultats.....	15
1. Activités et résultats de l'entité Carma.....	15
1.1. Informations Générales.....	15
1.2. Organigramme simplifié au 31 décembre 2022.....	16
1.3. Activités.....	16
1.4. Résultat de souscription.....	18
1.5. Résultat des investissements.....	18
1.5.1. Composition du portefeuille.....	18
1.5.2. Résultat des activités de placement.....	19
1.6. Résultat des autres activités.....	20
1.7. Autres informations Carma.....	20
2. Activités et résultats de l'entité Carmavie.....	20
2.1. Informations Générales.....	20
2.2. Organisation.....	21
2.3. Activités.....	21
2.4. Résultat de souscription.....	22
2.5. Résultat des investissements.....	23
2.5.1. Composition du portefeuille.....	23
2.5.2. Résultat des activités de placement.....	24
2.6. Résultat des autres activités.....	24
2.7. Autres informations.....	24
3. Activités et résultats du groupe prudentiel Carma.....	24
3.1. Informations Générales.....	24
3.2. Activités.....	25
3.3. Filiales du Groupe.....	26
3.4. Résultat de souscription.....	27
3.5. Résultat des investissements.....	27
3.5.1. Composition du portefeuille.....	27
3.5.2. Résultat des activités de placement.....	29
3.6. Résultat des autres activités groupe.....	29
3.7. Autres informations groupe.....	29
Partie 3. Système de Gouvernance groupe.....	30
1. Informations générales.....	30
1.1. Présentation.....	30

1.2. Le Conseil d'Administration de l'entité Carma.....	30
1.3. Le Conseil d'Administration de l'entité Carmavie.....	31
2. Les Comités groupe CARMA.....	32
2.1. Le Comité Stratégique.....	32
2.2. Le Comité Risques, Audit & Conformité.....	32
2.3. Le Comité des Rémunérations.....	32
2.4. Le Comité Exécutif.....	33
3. Les Dirigeants Effectifs et les fonctions clés.....	33
3.1. Les dirigeants effectifs.....	33
3.2. Les fonctions clés.....	34
4. Transactions importantes avec des parties liées.....	35
5. Politique et pratiques de rémunération.....	35
6. Adéquation du dispositif de gouvernance aux risques.....	37
7. Exigences d'honorabilité et de compétence.....	38
8. Système de gestion des risques.....	38
8.1. Organisation du système de gestion des risques.....	38
8.2. Détails des processus ORSA.....	41
9. Système de contrôle interne groupe.....	42
9.1. La politique de contrôle interne.....	42
9.1.1. Le système de contrôle interne.....	42
9.1.2. Organisation du système de contrôle interne.....	43
9.1.3. Processus de contrôle interne.....	43
9.2. Le rôle spécifique de la fonction conformité.....	44
10. Fonction Audit interne.....	46
10.1. Objectifs et missions de la fonction audit interne.....	46
10.2. Organisation et périmètre de la fonction audit interne.....	47
10.3. Indépendance et compétence de la fonction audit interne.....	47
10.4. Mise en œuvre de la fonction audit interne.....	47
11. Fonction Actuarielle.....	48
11.1. Objectifs et missions de la fonction actuarielle.....	48
11.2. Organisation et périmètre de la fonction actuarielle.....	48
11.3. Mise en œuvre de la fonction actuarielle.....	49
12. Sous-traitance.....	49
13. Autres informations.....	50
Partie 4. Profil de risque groupe.....	51
1. Risque de souscription.....	51
2. Risque de marché.....	53
3. Risque de crédit.....	54
4. Risque de liquidité.....	55
5. Risque opérationnel.....	55
6. Autres risques importants.....	56

7. Autres informations.....	57
Partie 5. Valorisation à des fins de Solvabilité.....	58
1. L'entité Carma.....	58
1.1. Actifs.....	58
1.1.1. Immobilisations incorporelles.....	58
1.1.2. Impôts différés – Actifs & Passifs.....	58
1.1.3. Immobilisations corporelles détenues pour usage propre (immobilier et autres actifs corporels d'exploitation).....	59
1.1.4. Investissements (autres que des actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés).....	59
1.1.5. Autres actifs y compris	60
1.2. Valorisation des provisions techniques SII.....	60
1.2.1. Montants des provisions techniques.....	60
1.2.2. Méthodes de valorisation des provisions techniques.....	60
1.2.3. Principales différences entre provisions techniques SII et provisions techniques en normes françaises.....	64
1.3. Autres passifs.....	65
1.4. Méthodes de valorisation alternatives.....	65
1.5. Autres informations.....	65
2. L'entité Carmavie.....	65
2.1. Actifs.....	65
2.1.1. Immobilisations incorporelles.....	65
2.1.2. Impôts différés – Actifs & Passifs.....	65
2.1.3. Immobilisations corporelles détenues pour usage propre (immobilier et autres actifs corporels d'exploitation).....	66
2.1.4. Investissements (autres que des actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés).....	66
2.1.5. Autres actifs y compris	67
2.2. Valorisation des provisions techniques.....	67
2.2.1. Montants des provisions techniques SII.....	67
2.2.2. Méthodes de valorisation des provisions techniques SII.....	67
2.2.3. Principales différences entre provisions techniques SII et provisions techniques en normes françaises.....	69
2.3. Autres passifs.....	69
2.4. Méthodes de valorisation alternatives.....	70
2.5. Autres informations.....	70
Partie 6. Gestion du capital.....	71
1 Gestion du capital de l'entité Carma.....	71
1.1 Fonds propres.....	71
1.1.1 Gestion des fonds propres.....	71
1.1.2 Composition et évolution des fonds propres.....	71
1.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	72
1.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de	

solvabilité requis.....	73
1.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	73
1.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis..	73
1.6 Autres informations.....	74
2 Gestion du capital de l'entité Carmavie.....	74
2.1 Fonds propres.....	74
2.1.1 Gestion des fonds propres.....	74
2.1.2 Composition et évolution des fonds propres.....	74
2.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	75
2.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis.....	76
2.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	76
2.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis..	76
2.6 Autres informations.....	77
3 Gestion du capital groupe prudentiel Carma.....	77
3.1 Fonds propres.....	77
3.1.1 Gestion des fonds propres.....	77
3.1.2 Composition et évolution des fonds propres.....	78
3.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	79
3.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis.....	79
3.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	80
3.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis..	80
3.6 Autres informations.....	81
Annexes : états quantitatifs.....	82
Annexe 1 - Carma.....	82
Tableau S02.01.01 : Bilan actif Carma.....	83
Tableau S02.01.01 : Bilan passif Carma.....	84
Tableau S23.01.01 : Fonds propres Carma.....	85
Annexe 2 - Carmavie.....	87
Tableau S02.01.01 : Bilan actif Carmavie.....	87
Tableau S02.01.01 : Bilan passif Carmavie.....	88
Tableau S23.01.01 : Fonds propres Carmavie.....	89
Annexe 3 – Groupe CARMA.....	90
Tableau S02.01.01 : Bilan actif Groupe.....	90
Tableau S02.01.01 : Bilan passif Groupe.....	91
Tableau S23.01.04 : Fonds propres Groupe.....	92
Tableau S25.01.04 : Capital de solvabilité requis Groupe – formule standard.....	95

Préambule

Le présent rapport est le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) du Groupe CARMA établi conformément à l'article 51 de la Directive 2009/138/CE et aux articles 290 à 298 du Règlement délégué 2015/35 pour la période de référence close au 31 décembre 2022.

Sauf mention contraire, le « groupe » ou «Groupe» ou « Groupe Carma » désigne le groupe prudentiel composé des sociétés d'assurance suivantes :

- Carma, maison mère, qui assure une large gamme de risques non vie et prévoyance des clients du Groupe Carrefour ;
- Carma Vie (détenue à 99,9% par Carma) qui intervient en assurance décès et de façon minoritaire en prévoyance.

La logique du SFCR unique est de présenter :

- la situation spécifique pour chaque entité, chaque fois que cela est pertinent,
- et la situation commune aux entités du groupe.

En annexe, les principaux états quantitatifs des entités solos et du groupe sont présentés.

Les informations communiquées dans le présent rapport ont fait l'objet d'une validation par les Conseils d'administration de Carma et de Carmavie lors de sa séance en date du 07/04/2023.

Partie 1. Synthèse

1 Synthèse de l'entité Carma

1.1 Activité et résultats

- Carma est une société du Groupe CARMA qui exerce en France, en Espagne et dans une moindre mesure (run off) en Italie.
 - L'activité en France comprend une activité de portage de risques des particuliers sur les marchés de l'IARD grand public (assurances automobiles, habitations, scolaire et chiens / chats), des assurances affinitaires (garanties panne, casse et vol) et de la prévoyance (assurance emprunteur et garanties accidents de la vie en majeur).
 - L'activité en Espagne se concentre sur le portage de risques en prévoyance (assurance emprunteur) et les garanties affinitaires (panne, casse et vol).
- Selon les garanties couvertes, ces contrats sont répartis en groupes de risques homogènes et affectés aux différentes lignes d'activités réglementaires définies par la directive Solvabilité II.
- Le plan stratégique 2019/2022 a permis au groupe CARMA de restructurer ses activités et actifs autour de deux grandes activités : le portage de risque opéré par les sociétés Carma et Carmavie ainsi que le courtage opéré par la société Lybernet.
- En 2022, la performance de souscription de Carma affiche une baisse de 5.6 % vs. 2021 à un niveau de 171.2 M€ à fin 2022 avec des niveaux d'activité moindres sur l'assurance emprunteur, les garanties panne, casse et vol et l'IARD.
- Sur le volet financier, l'encours des placements en valeur brute s'établit à 260,3 M€ au 31 décembre 2022. La marge financière associée s'établit à 4,4 M€, ce qui représente un rendement de 1.68% sur l'exercice 2022 intégrant les coupons, les dividendes et les plus-values réalisées, ramenés aux montants bruts des placements.
- La crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, les bouleversements géopolitiques liés à la guerre en Ukraine, le contexte macro économique instable lié à l'inflation et l'augmentation des taux et le dérèglement climatique impliquent la revue des priorités de Carma sur chaque exercice. S'il est désormais admis que le contexte pénalise l'activité et la solvabilité de Carma, les impacts assurantiels et financiers font l'objet d'une analyse récurrente de la part de Carma en tant que groupe pour sa propre activité et ses filiales.

1.2 Système de gouvernance

Carma est administrée par un Conseil d'Administration. Ce dernier valide les orientations de l'activité du groupe et veille à leur mise en œuvre dans la limite de l'appétence aux risques définie.

Le Conseil d'Administration bénéficie des travaux de 3 comités spécialisés pour examiner des sujets spécifiques : (i) le comité stratégique qui porte les réflexions et le suivi des axes clés de la stratégie, (ii) le comité Risques Audit et Conformité qui surveille l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques et la fiabilité des comptes en auditionnant les 4 fonctions clés ainsi que les commissaires aux

comptes et (iii) le comité des rémunérations qui apprécie la bonne gouvernance des dirigeants effectifs et des preneurs de risques ainsi que la qualité des diligences des fonctions clés.

La gouvernance opérationnelle de Carma s'articule autour des éléments suivants :

- un comité exécutif pour piloter la mise en œuvre de la stratégie et assurer le suivi des grands projets ;
- des dirigeants effectifs (le Directeur Général et le Directeur Général Délégué) qui ont des profils complémentaires ;
- les fonctions clés (Conformité, Actuariat, Gestion des risques et Audit interne) ;
- des comités exécutifs élargis à certains porteurs d'enjeux, dédiés au pilotage des projets stratégiques (revue des investissements IT et des projets stratégiques), à la performance commerciale et opérationnelle (revue de performance) et à la maîtrise des activités ou l'optimisation de la gouvernance (revue de gouvernance et des fonctions clés).

En vue de garantir une gestion saine et prudente des activités, les administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clé de Carma font l'objet d'une revue régulière de leurs compétences et honorabilité.

La maîtrise des activités est une priorité de toute l'entreprise. C'est pourquoi, outre une comitologie dédiée, l'architecture des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques repose sur 4 lignes de maîtrise :

- en 1ère ligne : les opérationnels responsables de l'évaluation et de la maîtrise des risques dans les processus dont ils ont la charge ;
- en 2ème ligne : les fonctions clés gestion des risques, conformité, et actuariat ainsi que leurs équipes qui contrôlent, contribuent à structurer et à coordonner le dispositif global de maîtrise des risques ;
- en 3ème ligne : l'audit interne qui, par ses évaluations, vise à donner une assurance raisonnable au management sur l'efficacité et l'efficience des dispositifs de maîtrise des risques de Carma et ses filiales ;
- en 4ème ligne : l'organe d'administration, de gestion et de contrôle (AMSB - Administrative, Management or Supervisory Body) qui est garant de la gestion saine et prudente de l'activité de Carma.

A noter par ailleurs que la maîtrise des activités externalisées relève d'un enjeu stratégique pour Carma qui a mis en place un dispositif spécifique en la matière, supervisé par la responsable du service audit interne et délégataires : comité délégations, cartographie des sous-traitants, plan de contrôles de deuxième niveau opéré par le service audit interne et délégataires sur la base du programme de contrôles à distance et sur place, le plan de contrôles de premier niveau réalisé par une équipe dédiée à l'animation et aux contrôles de 1^{er} niveau, etc...

1.3 Profil de risque

Le profil de risque de Carma fait l'objet d'une évaluation régulière à deux niveaux :

- appréhension du profil du risque technique dans le cadre de l'exercice annuel d'évaluation des risques et de la solvabilité ;
- revue des risques opérationnels à des fins d'adaptation des éléments de maîtrise des risques (plan d'actions et plan de contrôles).

D'un point de vue technique, le risque de souscription non vie et le risque de marché sont les principales composantes du profil de risque de Carma.

- Le risque de souscription non-vie tient une part significative, dans le chiffre d'affaires et les engagements sinistres, des assurances de biens et responsabilité et EPCS (risque de prime /reserve).
- Le risque de marché est quant à lui lié à une activité d'investissements inhérente au placement des primes d'assurance sur les marchés. Le portefeuille de placements étant très

majoritairement constitué d'obligations, il a comme sous-jacent principal une évolution brutale des taux d'intérêt (risque des taux) et le risque de spread..

Interviennent ensuite, dans l'ordre donné par la formule standard, le risque de souscription santé lié aux engagements de types frais de soins / invalidité, le risque opérationnel, le risque de contrepartie (principalement réassureurs) et le risque de souscription vie (rentes viagères).

S'agissant des risques opérationnels, la cartographie des risques mise à jour régulièrement faisait état des éléments structurants suivants :

- une forte délégation de gestion exposant au risque de défaillance d'un partenaire important,
- une exposition intrinsèque au risque de non-conformité (activité réglementée et garanties proposées à l'international impliquant la prise en compte de spécificités locales),
- un enjeu de maîtrise de la qualité de service, de la continuité d'activité et de la perte de données (risques cyber) du fait de systèmes d'information multiples dont la gestion et la maintenance sont en partie externalisées,
- une nécessaire sécurisation des compétences tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs pour mitiger les risques de retards ou d'erreurs dans les processus et assurer la continuité d'activité en cas de départ d'un collaborateur clé.

1.4 Valorisation aux fins de solvabilité

- Les catégories d'actifs et de passifs importants qui composent le bilan prudentiel de la société ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité II, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale.
- Une telle construction du bilan économique Solvabilité II diffère des principes suivis pour l'établissement du bilan en normes françaises. Les principaux écarts de valorisation concernent, d'une part, les actifs de placement de l'entreprise, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux. Les provisions techniques figurent, d'autre part, au bilan prudentiel à leur valeur économique intégrant des flux futurs, quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente, rétrospective, des engagements envers les assurés.

1.5 Gestion des fonds propres

- Le dispositif de gestion des fonds propres vise à garantir l'adéquation du montant de capitaux propres de Carma avec le développement de son activité. L'entreprise doit au minimum générer, via ses résultats, les fonds propres nécessaires à sa croissance, prévue dans le plan d'affaires.
- Les fonds propres de Carma 120,6 M€, sont constitués d'éléments fonds propres exclusivement en tiers 1 (120,6 M€). Le montant des fonds propres baisse de - 12.6 M€ par rapport à 2021, soit -9.4%, avant tout dû à un effet de constatation de moins-values latentes sur le portefeuille de placement.
- Le capital de solvabilité requis de Carma est calculé à partir de la formule standard. Il s'établit à 72,0 M€, il est en forte baisse de -25,4 M€, soit -26,0%. Cette baisse est principalement due à :
 - o une baisse de l'exposition notamment sur l'IARD
 - o l'application de la méthodologie exacte sur la marge pour risque
 - o une revue des éléments de Best Estimate de primes et de primes futures permettant le calcul des SCR de souscription Non-Vie et Santé.
- Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles de Carma se porte à 555.9 % contre 546.7 % à la clôture de l'exercice précédent.

2 Synthèse de l'entité Carmavie

2.1 Activité et résultats

- Carmavie est une société du Groupe CARMA exerçant en France, en Italie (run-off) et en Espagne une activité d'assurance vie couvrant les risques des particuliers. Les contrats assurance emprunteurs représentent près de 97% du chiffre d'affaires réalisé en 2022 (soit 44.86 M€) avec une part significative réalisée en France (59.6%). Le solde, soit 1,57 M€, correspond aux garanties prévoyance et protection vie. Selon les garanties couvertes, ces contrats sont répartis en groupe de risques homogènes et affectés aux différentes lignes d'activités réglementaires définies par la directive Solvabilité II.
- Le plan stratégique mis en œuvre pour Carmavie s'appuie sur les grandes orientations suivantes :
 - o le renforcement du lien avec les agences Carrefour Banque et avec les magasins Carrefour (hypermarchés, supermarchés et e-commerce en majeur) pour soutenir les plans de relance de nos canaux de vente historiques (agences carrefour banque et assurance et hypermarchés),
 - o la mise en œuvre de parcours omnicanaux en vente et en gestion via le courtier LYBERNET,
 - o l'innovation par une approche reposant sur l'analyse des données et le digital / la vente à distance pour se développer sur les marchés les plus rentables en priorité.
- En 2022, la performance de souscription de Carmavie, brute de réassurance, a reculé de -4,6% passant de 48,6 M€ fin 2021 à 46,4 M€ fin 2022. Ce recul est lié à la baisse de l'activité assurance des emprunteurs en France.
- Sur le volet financier, l'encours des placements en valeur brute comptable s'établit à 15,2 M€ et a permis de générer 4.81% de marge financière en 2022, intégrant les coupons, les dividendes et les plus-values réalisées, ramenés aux montants bruts des placements.
- La crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, les bouleversements géopolitiques liés à la guerre en Ukraine, le contexte macro économique instable lié à l'inflation et l'augmentation des taux et le dérèglement climatique impliquent la revue des priorités de Carmavie sur chaque exercice. S'il est désormais admis que le contexte pénalise l'activité et la solvabilité de Carmavie, les impacts assurantiels et financiers font l'objet d'une analyse récurrente de la part de Carma en tant que groupe pour sa propre activité et ses filiales.

2.3. Système de gouvernance

Carmavie est administrée par un Conseil d'Administration qui détermine les orientations stratégiques de l'activité et veille à leur mise en œuvre dans la limite de l'appétence aux risques définie.

Le Conseil d'Administration bénéficie des travaux de 3 comités spécialisés pour examiner des sujets spécifiques : (i) le comité stratégique qui porte les réflexions et le suivi des axes clés de la stratégie, (ii) le comité Risques Audit et Conformité qui surveille l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques et la fiabilité des comptes via des échanges réguliers avec les 4 fonctions clés ainsi que les commissaires aux comptes et (iii) le comité des rémunérations qui apprécie la bonne gouvernance des dirigeants effectifs et des preneurs de risques ainsi que la qualité des diligences des fonctions clés.

La gouvernance opérationnelle de Carmavie, s'appuie sur celle en place au sein de l'entité Carma et s'articule autour des éléments suivants :

- un comité exécutif pour piloter la mise en œuvre de la stratégie et assurer le suivi des grands projets ;
- des dirigeants effectifs (le Directeur Général et le Directeur Général Délégué) qui ont des profils complémentaires ;
- des fonctions clés (Conformité, Actuariat, Gestion des risques et Audit interne) ;
- des comités exécutifs élargis à certains porteurs d'enjeux, dédiés au pilotage des projets stratégiques (revue des investissements IT et des projets stratégiques), à la performance commerciale et opérationnelle (revue de performance) et à la maîtrise des activités ou l'optimisation de la gouvernance (revue de gouvernance et des fonctions clés).

En vue de garantir une gestion saine et prudente des activités, les administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés font l'objet d'une revue régulière de leurs compétences et honorabilité.

Ne disposant pas d'effectif, le dispositif de maîtrise des risques de Carmavie repose sur celui de Carma. Celui-ci est composé de 4 lignes de maîtrise :

- en 1ère ligne : les opérationnels responsables de l'évaluation et de la maîtrise des risques dans les processus dont ils ont la charge ;
- en 2ème ligne : les fonctions clés gestion des risques, conformité, et actuariat ainsi que leurs équipes qui contrôlent, contribuent à structurer et à coordonner le dispositif global de maîtrise des risques ;
- en 3ème ligne : l'audit interne qui, par ses évaluations, vise à donner une assurance raisonnable au management sur l'efficacité et l'efficience des dispositifs de maîtrise des risques de Carma et de ses filiales,
- en 4ème ligne : l'organe d'administration, de gestion et de contrôle (AMSB - Administrative, Management or Supervisory Body) qui est garant de la gestion saine et prudente de l'activité du groupe.

A noter également que la maîtrise des activités externalisées de Carmavie repose sur le dispositif et la gouvernance mis en place au sein des entités Carma et Lybernet.

2.4. Profil de risque

Le profil de risque de Carmavie fait l'objet d'une évaluation régulière à deux niveaux :

- appréhension du profil du risque technique dans le cadre de l'exercice annuel d'évaluation des risques et de la solvabilité ;
- revue des risques opérationnels à des fins d'adaptation des éléments de maîtrise des risques (plan d'actions et plan de contrôles).

D'un point de vue technique, le risque de souscription vie (mortalité et catastrophe) et le risque de marché (taux, action, spread, concentration) sont les principales composantes du profil de risque de Carmavie.

Le risque de souscription vie est lié essentiellement à l'exposition aux capitaux potentiellement dûs en cas de dégradation du risque décès (ADE, temporaire décès).

Le risque de marché est lié principalement à l'exposition au risque de taux (actif obligataire et actualisation du passif), au risque de spread (qualité de crédit et duration des obligations d'entreprise ou état non membres de l'union européenne), à la détention d'actions en actif et à un risque lié à un seul émetteur pour plusieurs placements.

Intervient ensuite le risque santé lié à la couverture de la garantie invalidité de l'ADE Espagne.

S'agissant des risques opérationnels, la cartographie des risques mise à jour régulièrement faisait état des éléments structurants suivants :

- une forte délégation de gestion exposant au risque de défaillance d'un partenaire important,
- une exposition intrinsèque au risque de non-conformité (activité réglementée et garanties proposées à l'international impliquant la prise en compte de spécificités locales),
- un enjeu de maîtrise de la qualité de service, de la continuité d'activité et de la perte de données (risques cyber) du fait de systèmes d'information multiples avec gestion et maintenance en partie externalisées.

2.5. Valorisation aux fins de solvabilité

- Les catégories d'actifs et de passifs importants qui composent le bilan prudentiel de la société ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité II, c'est-à-dire les valeurs pour lesquelles ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale.
- Une telle construction du bilan économique Solvabilité II diffère des principes suivis pour l'établissement du bilan en normes françaises. Les principaux écarts de valorisation concernent, d'une part, les actifs de placement de l'entreprise, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux. Les provisions techniques figurent, d'autre part, au bilan prudentiel à leur valeur économique intégrant des flux futurs, quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente, rétrospective, des engagements envers les assurés.

2.6. Gestion des fonds propres

- Le dispositif de gestion des fonds propres vise à garantir l'adéquation du montant de capitaux propres de Carmavie avec le développement de son activité. L'entreprise doit au minimum générer, via ses résultats, les fonds propres nécessaires à sa croissance, prévue dans le plan d'affaires.
- Les fonds propres de Carmavie s'établissent à 11,7 M€ et sont exclusivement constitués d'éléments fonds propres de base de niveau 1, non restreints. Leur montant diminue de 2,2 M€ en 2022, par rapport à l'exercice précédent, tandis que le capital de solvabilité requis de la société, calculé en application de la formule standard, enregistre une baisse de 0,1 M€ pour s'établir à 8,6 M€ fin 2022. Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles, qui en résulte, recule sensiblement à 135% à la clôture de l'exercice. Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles de Carmavie s'établit à 291% contre 375% à la clôture de l'exercice précédent.

3 Synthèse du groupe prudentiel Carma

3.1. Activité et résultats

- Carma est une société du Groupe CARMA qui exerce en France, en Espagne et dans une moindre mesure (run off) en Italie.
 - L'activité en France comprend une activité de portage de risques des particuliers sur les marchés de l'IARD grand public (assurances automobiles, habitations, scolaire et chiens / chats), des assurances affinitaires (garanties panne, casse et vol) et de la prévoyance (assurance emprunteur et garanties accidents de la vie en majeur).
 - L'activité en Espagne se concentre sur le portage de risques en prévoyance (assurance emprunteur) et les garanties affinitaires (panne, casse et vol).
- Les contrats sont classés en 4 grandes familles de produits :
 - les garanties affinitaires liées aux services financiers (assurance des emprunteurs, assurance prêts et des cartes PASS) représentant 25% du chiffre d'affaires 2022,
 - les garanties affinitaires liées au retail (panne casse et vol) : 12%,
 - les garanties IARD Grand public : 56%,
 - les garanties protections individuelles (tempo décès, garantie hospitalisation, ..) : 7%.

3.2. Valorisation aux fins de solvabilité

- Les catégories d'actifs et de passifs importants qui composent le bilan prudentiel du groupe ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité II, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale.
- Une telle construction du bilan économique Solvabilité II diffère des principes suivis pour l'établissement du bilan en normes françaises. Les principaux écarts de valorisation concernent, d'une part, les actifs de placement de l'entreprise, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux. Les provisions techniques figurent, d'autre part, au bilan prudentiel à leur valeur économique intégrant des flux futurs, quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente, rétrospective, des engagements envers les assurés.

3.2. Gestion des fonds propres

- Le dispositif de gestion des fonds propres vise à garantir l'adéquation du montant de capitaux propres du Groupe avec le développement des activités des entités du groupe.
- Les Fonds propres du groupe Carma soit 109,8 M€, sont constitués d'éléments fonds propres répartis en tiers 1. Le montant des fonds propres baisse de 17,9% par rapport à 2021, tandis que le capital de solvabilité requis du groupe, calculé en application de la formule standard, baisse de 28,7% par rapport à 2021 passant de 103,3 M€ en 2021 à 73,6 M€ en 2022. Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles, qui en résulte, s'établit à 149% contre 129% à la clôture de l'exercice précédent. Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles du groupe Carma est de 475,3% contre 498,1% à la clôture de l'exercice précédent.

Partie 2. Activités et résultats

1. Activités et résultats de l'entité Carma

1.1. Informations Générales

Carma est une société anonyme de droit français du groupe CARMA.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution est l'organisme chargé de son contrôle financier ainsi que de ses filiales et de son actionnaire assureur (Covéa).

Le commissaire aux comptes titulaire est le Cabinet MAZARS représenté par Christophe Bernard.



La société faîtière du Groupe est Carma SA, filiale du groupe Carrefour (actionnaire majoritaire) et du groupe d'assurance mutualiste Covéa.

Carma, maison mère, propose une large gamme de produits Non Vie déployés sur l'assurance dommages aux biens et de personnes, dont les produits phares sont l'assurance des emprunteurs (AdE), les assurances Auto et Multirisque Habitation (MRH). Son portefeuille d'assurés est principalement composé de clients du Groupe Carrefour.

Carma intervient sur un périmètre national et international. En effet, elle dispose des agréments nécessaires à l'activité libre prestation de services (LPS) en Espagne et en Italie.

1.2. Organigramme simplifié au 31 décembre 2022

L'organigramme simplifié du groupe est le suivant :

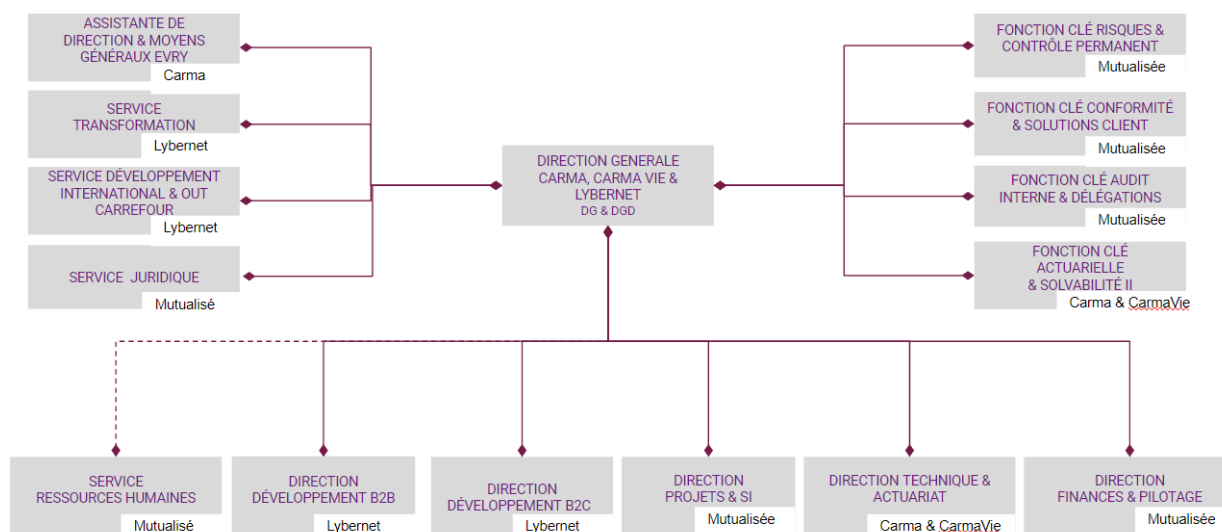


Figure 1 : Structure organisationnelle CARMA

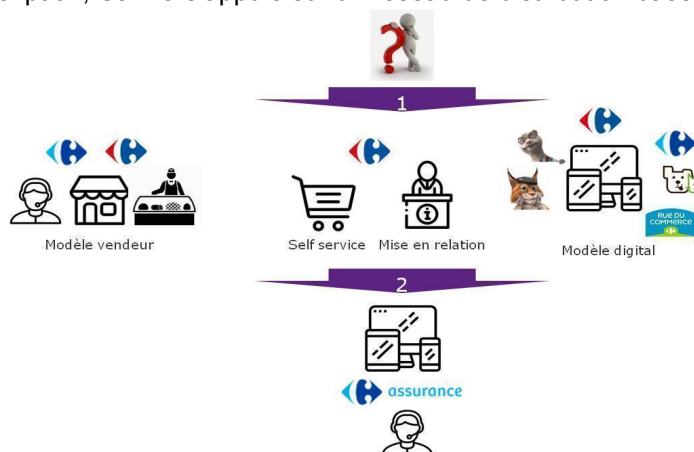
Les fonctions mutualisées sont communes aux entités du Groupe.

1.3. Activités

Carma exerce, en France, en Espagne, et en Italie une activité d'assurance sur les activités principales suivantes :

- IARD Grand Public (Auto – Habitation – Protection Famille),
- Garanties Intégrées Cartes Carrefour ou crédits renouvelables – Prêts personnels, dites affinitaire financier,
- Extensions de garanties des produits des rayons EPCS (Electronique, Photo, Cinéma, Son), dites affinitaire retail.

Au niveau de la souscription, Carma s'appuie sur un réseau de distribution basé sur des partenariats :



- Le modèle vendeurs : en agence Carrefour Banque, et surtout Vente à Distance, ou en Hypermarché dans les rayons électroménagers.
- Le modèle magasins : avec le self-service ou le système de mise en relation dans les espaces services de Carrefour (déploiement en cours);

- Le modèle full digital : avec les comparateurs, le site Carrefour croquetteland.com, le site du partenaire rueducommerce.fr mais également notre site en propre (assurance.carrefour.fr).

D'une façon générale, le modèle d'affaires historique du Carma repose sur l'agrégation d'expertises via la délégation de gestion (partenariats commerciaux et opérationnels conclus avec des assureurs et des courtiers gestionnaires).

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires de Carma, issu des affaires directes, s'établit à 171.16 M€ et se décompose de la manière suivante :

En millions d'euros	Primes acquises	Poids
Assurance dommages	119,02	69,54%
Assurance de personnes	27,34	15,98%
Total assurance directe	20,17	11,78%
Acceptations	4,62	2,70%
Total	171,16	100,00%

Tableau : Segments significatifs

En norme Solvabilité II, les garanties des différents produits sont réparties en ligne d'activités réglementaires selon la définition des spécifications techniques de l'EIOPA.

En millions d'euros	Primes acquises	Poids
LOB 1 - Frais médicaux	3,04	1,77%
LOB 2 - Protection du revenu	26,93	15,74%
LOB 4 - Responsabilité civile automobile	13,69	8,00%
LOB 5 - Autre assurance automobile	23,34	13,64%
LOB 7 - Incendie et autres dommages aux biens	57,20	33,42%
LOB 8 - Responsabilité civile générale	3,63	2,12%
LOB 10 - Protection juridique	4,46	2,60%
LOB 11 - Assistance	4,31	2,52%
LOB 12 - Pertes pécuniaires diverses	34,56	20,19%
Total	171,16	100,00%

Tableau : Lignes d'activités réglementaires Solvabilité II significatives Carma

Une correspondance existe entre les lignes d'activité réglementaire Solvabilité II, exploitées dans la production des calculs et états prudentiels ainsi que les 3 grandes familles de produits auxquels sont associées les activités exercées par Carma. La notion de famille de produit est un axe d'analyse utilisé par l'entreprise aux fins de pilotage de son activité.

1.4. Résultat de souscription

En millions d'euros	2022	2021
Primes	171,2	181,4
Charge des prestations	97,9	93,5
Charge des provisions techniques	- 34,3	26,5
Ajustement ACAV		
Solde de souscription	107,6	61,4
Solde de réassurance	- 35,6	11,6
Dont primes cédées aux réassureurs	17,9	16,9
Dont part des réassureurs dans les prestations payées	6,4	1,1
Dont part des réassureurs dans la charge des provisions techniques	-24,4	27,1
Dont part des réassureurs dans la participation aux bénéfices		
Dont commissions reçues des réassureurs	0,3	0,3

Tableau : Résultats de souscription¹

Les primes d'assurance enregistrent une baisse de 5.6 % vs. 2021 à un niveau de 171.2 M€ à fin 2022.

Cette décroissance est principalement liée à :

- la baisse de notre activité assurance emprunteur en France : -7 % versus 2021,
- le recul des primes acquises sur les garanties panne et casse/vol de 16 % en France et de 6 % en Espagne vs N-1,
- la baisse des primes IARD de 7 % liée à des investissements commerciaux moindre et une surveillance appuyée sur cette gamme de produit dans une optique d'amélioration de la rentabilité de cette branche d'activité.

La charge des prestations et des provisions est en baisse de 47% vs 2021 et s'établit à 63,6 M€ à fin 2022. Cette forte diminution provient de l'amélioration de la sinistralité d'intensité IARD RC corporelle des survenances antérieures avec plusieurs sinistres dont la sinistralité s'améliore significativement suite aux expertises médicales.

Le solde de souscription de Carma s'établit à 107,6 M€, en forte progression de 75 % par rapport à 2021 avec l'amélioration de la sinistralité d'intensité IARD.

Le solde de réassurance est en baisse sensible vs 2021 pour les mêmes raisons avec de fortes reprises de provision sur la part réassureur des provisions techniques avec l'amélioration de la sinistralité d'intensité.

1.5. Résultat des investissements

1.5.1. Composition du portefeuille

Les activités exercées par Carma l'exposent, par leur nature, à des risques sur de longues périodes. En conséquence, la société investit en quasi-totalité ses actifs dans des produits stables et de long terme : les produits de taux, des obligations d'Etats et d'entreprises principalement. Les investissements de Carma ainsi répartis, sont ajustés en permanence au cours de l'année, au gré des évolutions du marché.

¹ Source : Annexe aux comptes sociaux

(en millions d'euros)	2022	Poids	2021
Placements immobiliers	27,1	9,84%	21,2
Actions et titres à revenu variable	0,0	0,00%	0,0
Parts d'OPCVM actions	-	0,00%	1,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	174,9	63,48%	156,5
Parts d'OPCVM obligataires	58,2	21,13%	80,5
Autres placements	0,1	0,04%	-
TOTAL DES PLACEMENTS	260,3	94,48%	259,2

Tableau 6: Composition des placements au 31/12/2022

En 2022, l'encours des placements en valeur brute a continué d'augmenter de 0.4 %, alimenté par la croissance de la trésorerie de Carma.

Actions

En 2022, Carma a réduit ses engagements en action ce qui lui a permis de matérialiser une plus value.

Immobiliers

En 2021 et 2022, le portefeuille de placements de Carma a été augmenté de 5 M€ en intégrant à son portefeuille des investissements ESG dans le secteur de la Santé en Europe.

Produits de taux

La valeur des placements obligataires au sein du portefeuille de Carma augmente de 11,8% en 2022 en bénéficiant de la remontée des taux.

1.5.2. Résultat des activités de placement

* y compris parts dans les fonds d'investissement

** y compris dépréciations et réserve de capitalisation

En millions d'euros			2022	2021		
En millions d'euros	Revenus financiers nets	Plus et moins-values nettes**	Produits financiers nets	Revenus financiers nets	Plus et moins-values nettes**	Produits financiers nets
Total	2,3	1,9	4,2	2,3	2,4	4,7

Tableau : Résultats financiers par classe d'actifs au 31.12.2022

En 2022, les revenus financiers nets de Carma diminuent de 0.5 M€ par rapport à 2021, des revenus courants stables. Des réalisations de plus-values nettes à hauteur de 1,9M€, suite à une augmentation des ventes de titres (opportunité du marché) afin de réallouer les placements en adéquation avec la gestion actif-passif de Carma.

1.6. Résultat des autres activités

Carma n'exerce pas d'activité, en dehors de ses métiers de souscription et de placement, qui généreraient des produits et dépenses significatifs.

1.7. Autres informations Carma

Comme évoqué précédemment, les primes acquises de la société baissent en 2022 avec l'impact sur notre portefeuille de polices d'assurances des années 2020 et 2021 fortement impactées sur l'activité commerciale par l'épidémie covid. Mais nous observons une croissance de l'activité commerciale sur les assurances affinitaires à partir du second semestre 2022.

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

2. Activités et résultats de l'entité Carmavie

2.1. Informations Générales

Carmavie est une société anonyme de droit français du groupe CARMA.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution est l'organisme chargé de son contrôle financier ainsi que de ses filiales et de son actionnaire assureur (Covéa).

Le commissaire aux comptes titulaire est le cabinet DELOITTE & ASSOCIE représenté par Reda Dahmane.



Carmavie (filiale à 99,9% de Carma) décline une gamme de produits vie sur le marché de la prévoyance composée de l'Assurance des Emprunteurs (AdE), de la Protection Vie et de la Protection Avenir, assurant le décès, l'invalidité et l'incapacité (spécificité juridique en Espagne et en Italie).

Carmavie intervient sur un périmètre national et international. En effet, elle dispose des agréments nécessaires à l'activité libre prestation de services (LPS) en Espagne et en Italie.

2.2. Organisation

Carmavie est une entité juridique qui ne détient pas de ressources humaines et techniques propres mais s'appuie sur les moyens mis à dispositions par son actionnaire, Carma SA. L'organigramme simplifié de Carma est présenté ci-après :

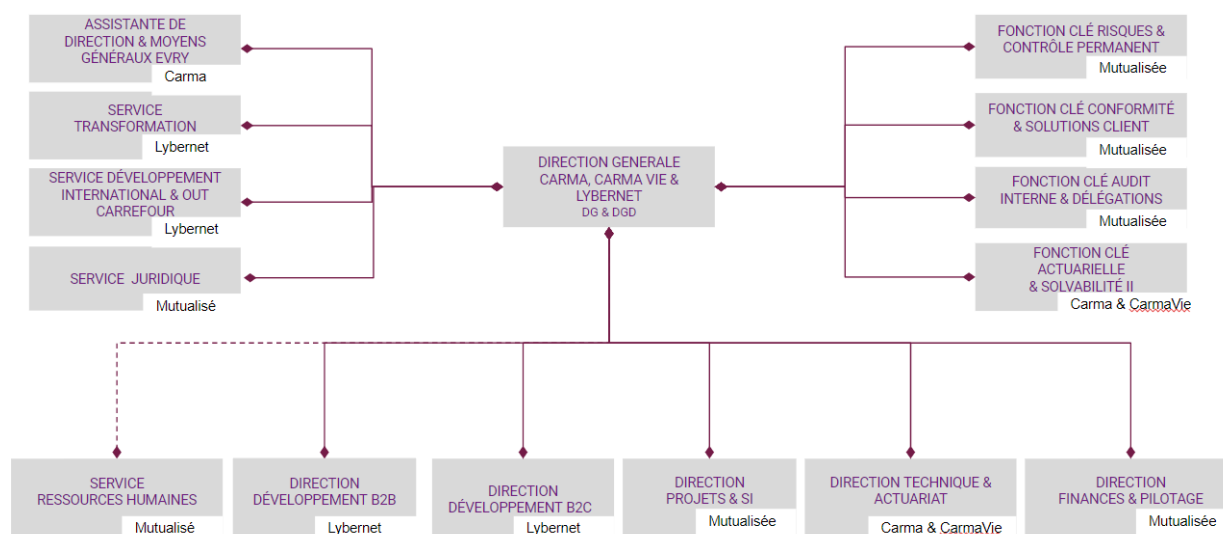


Figure 1 : Structure organisationnelle de Carma

Deux logiques organisationnelles cohabitent pour une gestion efficace des activités :

- logique de directions métiers spécifiques à l'activité d'assurance et à l'activité de courtage,
- logique de fonctionnement par « file », i.e. coordination et mutualisation des méthodes, process et outils pour les directions supports.

2.3. Activités

Sur le marché de la prévoyance, Carmavie couvre les risques décès, incapacité et invalidité inclus dans les garanties des contrats assurances des emprunteurs ou en direct via les contrats Protection avenir et Protection Vie.

Au niveau de la souscription, Carmavie s'appuie sur un réseau de distribution basé sur des partenariats.

Carmavie a signé des conventions de gestion avec ses partenaires imposant des collaborateurs dédiés à la relation avec ses clients.

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires de Carmavie, issu des affaires directes et des acceptations, s'établit à 46,4 M€.

En millions d'euros	Primes acquises	Poids
Assurance emprunteurs	44,86	96,6%
Prévoyance	1,38	3,0%
Protection vie	0,19	0,4%
Total	46,42	100,00%

Tableau : Segments significatifs de Carma Vie

En norme Solvabilité II, ces différents produits sont répartis en groupe de risques homogènes, selon les garanties qu'ils incluent, et affectés à des lignes d'activité réglementaires.

En millions d'euros	Primes acquises	Poids
LOB 2 - Protection du revenu	2,07	4%
LOB 9 - Autre assurance vie (Décès)	42,78	92%
LOB 30 - Assurance avec participation aux bénéfices	1,57	3%
Total	46,42	100,00%

Tableau : Lignes d'activités réglementaires Solvabilité II principales

Les autres assurances vie sont composées des garanties décès assurance emprunteur pour les activités en France, Espagne et Italie ainsi que les activités de prévoyance en France. La ligne d'activité assurance perte de revenu correspond aux garanties maladies sur l'assurance emprunteur en Espagne et Italie.

2.4. Résultat de souscription

En millions d'euros	2022	2021
Primes	46,4	48,6
Charge des prestations	8,0	9,6
Charge des provisions techniques	- 0,8	- 1,6
Ajustement ACAV		
Solde de souscription	39,2	40,6
Solde de réassurance	- 0,2	-0,3
Dont primes cédées aux réassureurs	0,3	0,3
Dont part des réassureurs dans les prestations payées	0,1	0,2
Dont part des réassureurs dans la charge des provisions techniques	0,0	-0,2
Dont part des réassureurs dans la participation aux bénéfices		
Dont commissions reçues des réassureurs	0,0	0,0

Tableau : Résultats de souscription²

Le chiffre d'affaires affiche une baisse de 4.5% et atteint 46,4 M€ à fin 2022. Ce recul est lié principalement à la baisse des primes assurance des emprunteurs en France compte tenu du baisse sensible du portefeuille d'assuré avec le recul de l'activité commerciale en 2021 et sur le premier semestre 2022. Une reprise sensible de l'activité commerciale est constatée à compter du second semestre 2022.

La charge de sinistres est en baisse de 10% et s'établit à 7,2 M€ à fin 2022. Cette baisse provient de l'évolution de l'activité commerciale ainsi que de la baisse des décès en 2022 par rapport à une année 2021 impactée par l'épidémie covid.

Le solde de souscription de Carmavie s'établit à 39,2 M€ en 2022, en légère baisse de 3.4 % par rapport à 2021 avec la baisse des primes acquises.

² Source : Annexe aux comptes sociaux

2.5. Résultat des investissements

2.5.1. Composition du portefeuille

Les activités exercées par Carmavie l'exposent, par leur nature, à des risques sur des durations plutôt courtes (en moyenne 3 ans sur l'ADE, 1 an sur les contrats temporaires décès). Afin de les couvrir, Carmavie investit dans des actifs principalement obligataires (souverain et entreprise) qui couvrent la durée de ces produits.

Les investissements de Carmavie ainsi répartis, sont ajustés en permanence au cours de l'année, au gré des évolutions du marché.

Placements des entreprises d'assurance vie par typologie

(en millions d'euros)	2022	Poids	2021
Placements immobiliers	0,4	2,94%	1,4
Actions et titres à revenu variable	-	0,00%	-
Parts d'OPCVM actions	-	0,00%	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	14,2	93,40%	15,6
Parts d'OPCVM obligataires	-	0,00%	-
Autres placements	0,6	3,67%	-
TOTAL DES PLACEMENTS	15,2	100,00%	17,1

Tableau : Composition des placements au 31/12/2022

En 2022, l'encours des placements en valeur brute a diminué de 12%. La baisse de l'encours des produits de taux s'élève à 9.9%. Une opportunité a amené Carmavie à baisser l'immobilier de 1 M€ en valeur nette.

Actions

L'encours de la poche actions au portefeuille de Carmavie reste en nul en 2022.

Immobiliers

En 2022, le portefeuille de placements de Carmavie a diminué la partie immobilière suite à une opportunité de marché de liquidation d'un fond immobilier.

Produits de taux

La valeur des placements obligataires au sein du portefeuille de Carmavie diminue en 2022 en lien avec des placements arrivant à maturité et une trésorerie allégée.

2.5.2. Résultat des activités de placement

En millions d'euros		2022		2021		
En millions d'euros	Revenus financiers nets	Plus et moins-values nettes**	Produits financiers nets	Revenus financiers nets	Plus et moins-values nettes**	Produits financiers nets
Total		0,3	0,4	0,2	0,0	0,2

* y compris parts dans les fonds d'investissement

** y compris dépréciations et réserve de capitalisation

Tableau : Résultats financiers par classe d'actifs au 31.12.2012

En 2022, les produits financiers nets de Carmavie augmentent de 0,5 M€ par rapport à 2021, notamment du fait de la réalisation de plus-value à hauteur de 0.4 M€.

2.6. Résultat des autres activités

En dehors de son métier de porteur de risques d'assurance vie, Carmavie n'exerce pas d'autres activités qui généreraient des produits et dépenses significatifs.

2.7. Autres informations

Comme évoqué précédemment, les primes acquises de la société se contractent en 2022 avec la baisse d'activité des produits ADE consécutives à un ralentissement de la consommation due à l'épidémie de Covid sur 2020, 2021 et début 2022. Cette baisse de primes est aussi alimentée par les produits en run-off (Protection Vie et Protection Avenir). Mais nous observons une croissance de l'activité commerciale sur les assurances affinitaires à partir du second semestre 2022.

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

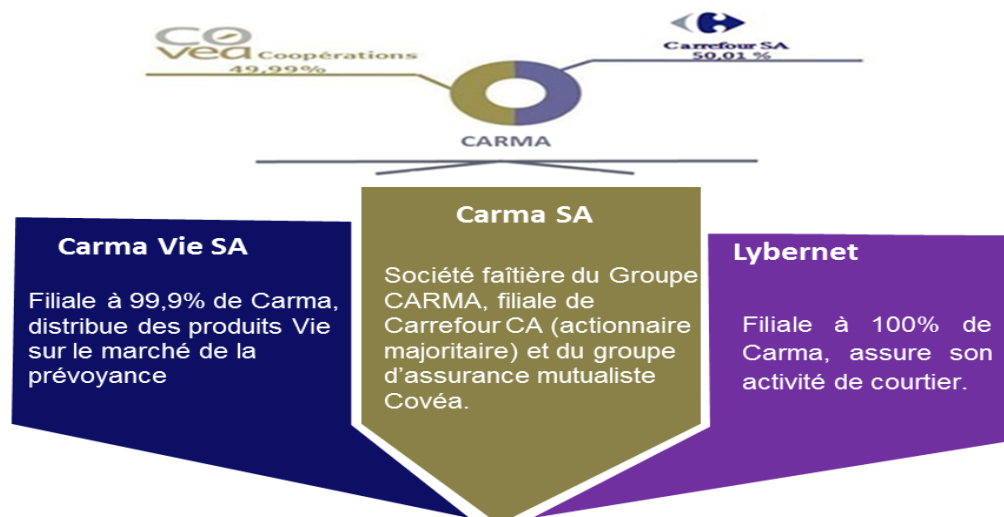
3. Activités et résultats du groupe prudentiel Carma

3.1. Informations Générales

Les entités du groupe CARMA ainsi que son actionnaire assureur (Covéa) sont contrôlés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les Commissaires aux comptes titulaires sont les cabinets Mazars et Deloitte.

Au 31 décembre 2022, le Groupe CARMA est composé de 3 entités.



La société faîtière du Groupe est Carma SA, filiale du groupe Carrefour (actionnaire majoritaire) et du groupe d'assurance mutualiste Covéa.

Le Groupe s'articule autour de trois entités, réparties selon les 3 activités suivantes :

Activité Non Vie

- Carma, maison mère, propose une large gamme de produits Non Vie déployés sur l'assurance dommages aux biens et de personnes, dont les produits phares sont l'assurance des emprunteurs (AdE), l'assurance liée à l'EPCS (les produits Electroménager, Photo, Cinéma, Son), les assurances Auto et Multirisque Habitation (MRH). Son portefeuille d'assurés est principalement composé de clients du Groupe Carrefour ;

Activité Prévoyance et Vie

- Carma et Carmavie portent une gamme de garanties Prévoyance et décès commercialisées au travers de produits Emprunteurs et autres produits comme Protection Vie et Protection Avenir.

Autres activités

- Lybernet (filiale à 100% de Carma), assure son activité de courtier via les canaux de distribution internet ainsi que leur plateforme téléphonique, et le portage des risques excédant l'appétence du Groupe.

Le Groupe CARMA, qui n'est pas un groupe coté sur le marché, intervient sur la France et d'autres pays européens grâce à la libre prestation de services (LPS).

3.2. Activités

Au 31 décembre 2022, le groupe CARMA exerce, en France, en Espagne en majeur, une activité d'assurance Vie et Non Vie sur les marchés des risques des particuliers.

D'une façon générale, le modèle d'affaires historique du Groupe repose sur l'agrégation d'expertises via la délégation de gestion (partenariats commerciaux et opérationnels conclus avec des assureurs et des courtiers gestionnaires).

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires du Groupe, issu des affaires directes (hors activités de courtage), s'établit à 217.6 M€ et se décompose de la manière suivante :

En millions d'euros	Primes acquises	Poids
Assurance dommages	119,02	54,70%
Assurance de personnes non vie	27,34	12,57%
Assurance de personnes vie	44,86	20,62%
Total risque des particuliers	21,74	9,99%
Acceptations	4,62	2,12%
Total	217,58	100,00%

Tableau : Segments significatifs

Le tableau ci-après présente les chiffres d'affaires par entité

En millions d'euros	2022	Poids
Carma	171,16	78,66%
Carma Vie	46,42	21,34%
Total	217,58	100,00%

En norme Solvabilité II, les garanties des différents produits sont réparties en ligne d'activités réglementaires selon la définition des spécifications techniques de l'EIOPA.

Lobs - En millions d'euros	2022		2021	
	Primes acquises	Poids	Primes acquises	Poids
LOB 1 - Frais médicaux	3,0	1,40%	3,5	1,5%
LOB 2 - Protection du revenu	29,0	13,33%	31,0	13,5%
LOB 4 - Responsabilité civile automobile	13,7	6,29%	15,4	6,7%
LOB 5 - Autre assurance automobile	23,3	10,73%	26,2	11,4%
LOB 7 - Incendie et autres dommages aux biens	57,2	26,29%	47,7	20,7%
LOB 8 - Responsabilité civile générale	3,6	1,67%	3,5	1,5%
LOB 10 - Protection juridique	4,5	2,05%	4,8	2,1%
LOB 11 - Assistance	4,3	1,98%	4,6	2,0%
LOB 12 - Pertes pécuniaires diverses	34,6	15,88%	46,8	20,3%
Autres, vie (décès)	44,4	20,38%	46,6	20,3%
Total	217,6	100%	230,1	100%

Tableau : Lignes d'activités réglementaires Solvabilité II significatives groupe Carma

Une correspondance existe entre les lignes d'activité réglementaire Solvabilité II, exploitées dans la production des calculs et états prudentiels ainsi que les 4 grandes familles de produits auxquels sont associées les activités exercées par le groupe Carma. La notion de famille de produit est un axe d'analyse utilisé par l'entreprise aux fins de pilotage de son activité.

3.3. Filiales du Groupe

Au 31 décembre 2022, Carma, tête de groupe, contrôle les sociétés ci-dessous :

Sociétés	Quote-part de capital détenue
Lybernet	100.00 %
Carmavie	99.90 %

3.4. Résultat de souscription

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Primes	217,6	230,0
Charge des prestations	105,9	103,1
Charge des provisions techniques	-35,1	24,9
Ajustement ACAV		
Solde de souscription	146,8	102,0
Solde de réassurance	-35,8	11,3
Dont primes cédées aux réassureurs	18,2	17,2
Dont part des réassureurs dans les prestations payées	6,5	1,3
Dont part des réassureurs dans la charge des provisions techniques	-24,4	26,9
Dont part des réassureurs dans la participation aux bénéfices		
Dont commissions reçues des réassureurs	0,3	0,3

Tableau : Résultats de souscription³

Le chiffre d'affaires affiche une diminution de 5.4% et atteint 217,6 M€ à fin 2022. Cette baisse est due au ralentissement de l'activité en France (assurance emprunteur et assurances panne, casse et vol) et à l'arrêt progressif de la présence des offres IARD sur les comparateurs..

La charge des prestations et des provisions est en progression de 2,7 % et s'établit à 105,6 M€ à fin 2022. Cette augmentation provient d'une sinistralité en augmentation sur l'IARD liée à l'impact des événements naturels et du règlement de sinistres d'intensité sur la période. Nous constatons en 2022 de fortes reprises de provision liée à la sinistralité d'intensité IARD RC corporelle des survenances antérieurs avec plusieurs sinistres dont la sinistralité s'améliore significativement suite aux expertises médicales et des règlements importants en 2022 sur les sinistres de pointe.

Le solde de souscription du groupe s'établit à 146,8 M€, en forte hausse de 44 % par rapport à 2021 avec l'amélioration de l'évaluation de plusieurs sinistres d'intensité suite aux expertises médicales.

Le solde de réassurance est en forte baisse par rapport à 2021 avec une part importante des reprises de provision sur les sinistres sur la part des réassureurs.

Le tableau ci-après présente le solde de souscription pour les 2 entités :

Entité	Solde * 2022	Solde * 2021
Carma	107,6	61,4
Carma Vie	39,2	40,6

*M€

3.5. Résultat des investissements

3.5.1. Composition du portefeuille

Afin d'assurer un adossement actif/passif adéquat, le groupe Carma procède à des investissements sur les marchés. Ces investissements sont en cohérence avec les engagements d'assurance

³ Source : Annexe aux comptes sociaux

souscrits, en particulier les engagements à longue durée. Les principaux investissements se font sur des obligations souveraines et des obligations d'entreprise.

Les investissements du groupe ainsi répartis, sont ajustés en permanence au cours de l'année, au gré des évolutions du marché et des besoins de trésorerie.

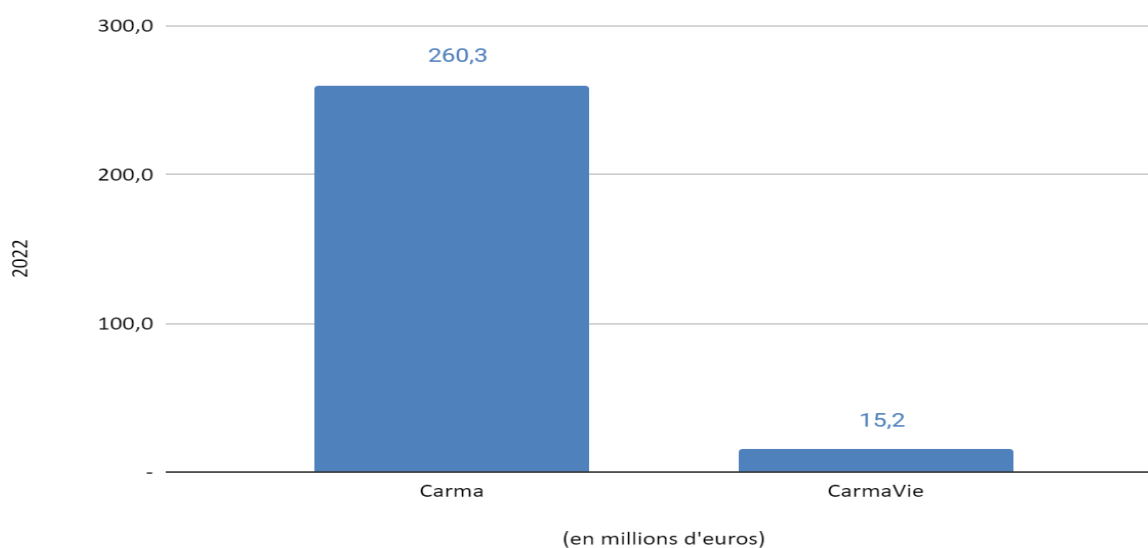
Placements des entreprises d'assurance par typologie

(en millions d'euros)	2022	Poids	2021
Placements immobiliers	27,6	10,00%	22,6
Actions et titres à revenu variable	0,0	0,00%	0,0
Parts d'OPCVM actions	-	0,00%	1,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	189,1	68,63%	172,2
Parts d'OPCVM obligataires	58,2	21,13%	80,5
Autres placements	0,7	0,24%	-
TOTAL DES PLACEMENTS	275,5	100,00%	276,3

Tableau : Composition des placements au 31.12.2022

En 2022, l'encours des placements en valeur brute a légèrement diminué de 0,3 % (soit - 0,8 M€).

Le graphique ci-après présente la ventilation du portefeuille de placement du groupe par entité (en millions d'euros) :



Actions

L'encours de la poche actions au portefeuille de Carma est nul en 2022.

Immobiliers

En 2022, le portefeuille de placements du groupe a été augmenté de +5 M€ au travers d'immobilier diversifié dans le secteur de la Santé.

Produits de taux

La valeur des placements obligataires au sein du portefeuille du groupe Carma a augmenté de 9% en 2022 dans le cadre de la politique de diversification des placements et de nombreux titres arrivant à

maturité.

Autres

Cette catégorie représente un placement participatif dans une société.

3.5.2. Résultat des activités de placement

* y compris parts dans les fonds d'investissement

** y compris dépréciations et réserve de capitalisation

En millions d'euros		2022		2021		
En millions d'euros	Revenus financiers nets	Plus et moins-values nettes**	Produits financiers nets	Revenus financiers nets	Plus et moins-values nettes**	Produits financiers nets
Total	2,7	2,4	5,1	2,6	2,4	5

Tableau : Résultats financiers par classe d'actifs au 31.12.2022

En 2022, les revenus financiers nets du groupe Carma restent stables par rapport à 2021.

3.6. Résultat des autres activités groupe

En dehors de ses métiers de souscription et de placement de ses fonds, le Groupe n'exerce pas d'activité qui générerait des produits et dépenses significatifs.

3.7. Autres informations groupe

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

Partie 3. Système de Gouvernance groupe

1. Informations générales

1.1. Présentation

Le système de gouvernance opérationnelle du Groupe couvre l'ensemble des sociétés contrôlées par le groupe. Axée sur la transversalité, celle-ci met en action l'ensemble de compétences et de moyens techniques dédiés à l'exercice des activités du Groupe et de ses entreprises, ainsi qu'à leur maîtrise.

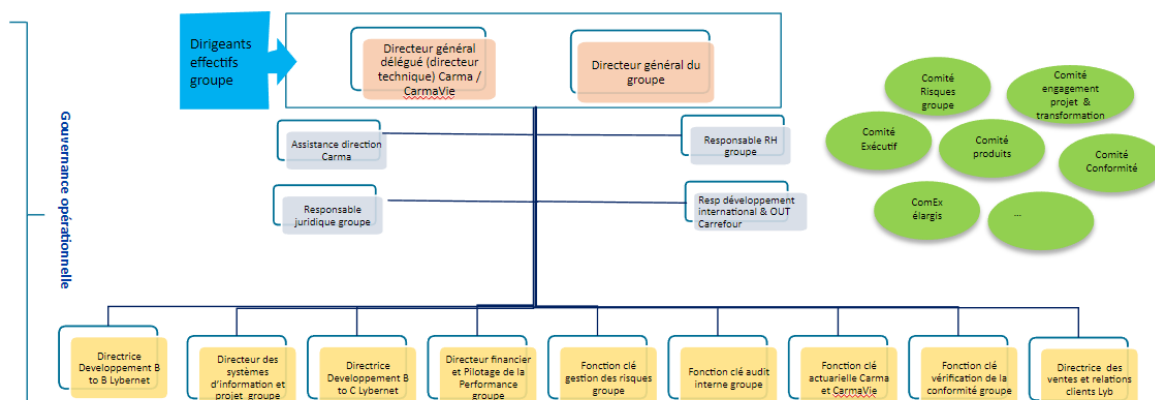


Figure : Macro Organigramme Groupe

L'organisation opérationnelle du Groupe est une composante essentielle du système de gouvernance de chaque entité. Elle favorise les coopérations et garantit une gestion saine et prudente de ses entreprises.

L'organisation opérationnelle et le système de gouvernance qui en découlent assurent au Comité Risques Audit & Conformité Groupe, ainsi qu'au Conseil d'Administration une vision claire des responsabilités opérationnelles.

1.2. Le Conseil d'Administration de l'entité Carma

La société Carma, tête de groupe, est administrée par un Conseil d'Administration, composé de 4 administrateurs au 31 décembre 2022 :

- M. Benjamin DUBERTRET, représentant du Groupe Carrefour, Président du Conseil d'Administration ;
- M. Arthur DENOUEAUX, représentant de MMA VIE, administrateur ;
- M. Daniel BELIKI, représentante de MMA IARD ASSURANCES MUTUELLE, administrateur ;
- Mme Arpineh CHOLAKIAN, représentante du Groupe Carrefour.

Les mandats détenus par les administrateurs font l'objet d'un suivi particulier dans le cadre des obligations réglementaires relatives aux règles de cumul.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses

délibérations les affaires qui la concernent. Il examine notamment l'orientation de la gestion de la société, les performances et les modifications réglementaires soumises à agrément.

Le Conseil d'Administration est tenu aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En 2022, le conseil s'est réuni 3 fois avec un taux moyen de participation aux réunions du comité à 100%.

Les points suivants ont notamment été abordés lors des séances des conseils :

- approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration,
- arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- revue technique et point sur les investissements et les placements,
- examen des conventions réglementaire qui se sont poursuivies aux cours de l'exercice 2021,
- cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement de M. Renaud GUILBERT ROED, démissionnaire,
- situation des mandats des commissaires aux comptes, des administrateurs et des dirigeants,
- synthèses du Comité Risque Audit et Conformité,
- nomination d'un nouveau directeur général délégué,
- approbation du rapport actuariel 2022 et du rapport ORSA 2022 du Groupe prudentiel Carma,
- préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

1.3. Le Conseil d'Administration de l'entité Carmavie

La société Carmavie est administrée par un Conseil d'Administration, composé de 4 administrateurs au 31 décembre 2022 :

- Benjamin DUBERTRET, représentant du Groupe Carrefour, Président du Conseil d'Administration ;
- Arthur DENOUVEAUX, représentant de MMA VIE, administrateur ;
- M. Daniel BELIKI, représentante de MMA IARD ASSURANCES MUTUELLE, administrateur ;
- Mme Arpineh CHOLAKIAN, représentante du Groupe Carrefour.

Les mandats détenus par les administrateurs font l'objet d'un suivi particulier dans le cadre des obligations réglementaires relatives aux règles de cumul.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il examine notamment l'orientation de la gestion de la société, les performances et les modifications réglementaires soumises à agrément.

Le Conseil d'Administration est tenu aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En 2022, le conseil s'est réuni 3 fois avec un taux moyen de participation aux réunions du conseil à 100%.

Les points suivants ont notamment été abordés lors des conseils :

- approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration,
- arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- revue technique et point sur les investissements et les placements,
- examen des conventions réglementaire qui se sont poursuivies au cour de l'exercice 2021,
- cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement de M. Renaud GUILBERT ROED, démissionnaire,
- situation des mandats des commissaires aux comptes, des administrateurs et des dirigeants,
- synthèse des Comités Risque Audit et Conformité,
- nomination d'un nouveau directeur général délégué,

- approbation du rapport actuariel 2022 et du rapport ORSA 2022 du Groupe prudentiel Carma,
- préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

2. Les Comités groupe CARMA

2.1. Le Comité Stratégique

Ce comité a pour objectif de préparer les conseils d'administration en appréciant notamment en amont l'ensemble des questions stratégiques, commerciales et partenariales ainsi que les différentes implications opérationnelles liées (organisation, ressources humaines, informatiques...). Les analyses, propositions et alertes du comité sont soumises à l'examen des conseils.

2.2. Le Comité Risques, Audit & Conformité

Le Comité Risques, Audit et Conformité Groupe a pour objectif d'échanger sur les risques entre les membres des conseils d'administration, les fonctions clés, les commissaires aux comptes de chaque entité et les dirigeants effectifs. Ce comité propose les grandes orientations de la politique de gestion des risques et en supervise la mise en œuvre à travers l'audition de l'ensemble des fonctions clés. D'autres personnes peuvent assister sur invitation aux réunions du comité.

En 2022, le Comité Risques Audit & Conformité s'est réuni 2 fois (en avril et décembre). Le taux moyen de participation aux réunions du CRAC était de 100%.

Sur cette période, le comité a notamment abordé les sujets suivants :

- bilan de la revue des comptes 2021 & rapport annuel au comité d'audit,
- faits marquants des travaux des fonctions clés,
- suivi des alertes et des points d'attention,
- bilan du plan d'audit 2022 et proposition de plan d'audit 2023,
- validation des rapports réglementaires : SFCR, rapports de contrôle interne, rapport ORSA, rapport de la fonction actuarielle,
- validation des revues des politiques écrites.

2.3. Le Comité des Rémunérations

Ce comité a pour rôle d'aider le conseil d'administration à superviser la conception de la politique et des pratiques de rémunération du groupe Carma, leur mise en œuvre et leur fonctionnement.

Il se compose d'un administrateur Covéa, d'un administrateur Carrefour, et de la direction des ressources humaines. La présidence du comité est assurée en alternance par le Groupe Carrefour et Covéa.

Pour l'ensemble des salariés : le Comité examine si la mise en œuvre des principes définis dans la politique par les ressources humaines est globalement conforme.

Pour les populations plus particulièrement visées par la directive solvabilité II : il apprécie si les principes de précaution fixés dans le cadre de Solvabilité II et de la politique sont respectés. Il suit les indicateurs lui permettant d'évaluer annuellement, sur une base collective ou individuelle, le niveau de maîtrise du risque (respect du cadre d'appétence, absence de prise de risque excessive ou comportements inadaptés...).

Il détermine le cas échéant les ajustements à la baisse des rémunérations variables.

En 2022, le comité s'est réuni 1 fois avec un taux de participation de 100%. Les points suivants ont été abordés :

- Composition des membres du comité et rappel du rôle du comité;
- Suivi des décisions des derniers comités des rémunérations;
- Rappel des obligations concernant la rémunération des dirigeants et fonctions clés;
- Rappel de la Politique de rémunération Carma et modalités de sa mise en œuvre;
- Validation de l'enveloppe des bonus pour 2021 versés en 2022;
- Examen des rémunérations des mandataires sociaux;
- Etat des lieux des éventuels incidents et autres faits survenus en 2021;
- Présentation des indicateurs sur le risque technique.

Aucune décision significative concernant la réduction du variable des dirigeants et fonctions clés n'a été prise.

2.4. Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif Groupe constitue l'organe central opérationnel. Il est composé du directeur général du groupe, du directeur général délégué du groupe, de la directrice développement B2C, de la directrice développement B2B, du directeur financier et pilotage groupe et du directeur des systèmes d'information & projet groupe. Sous sa forme élargie, le comité exécutif intègre les fonctions clés, la responsable juridique et la responsable des ressources humaines. A noter que ces dernières peuvent assister, à tout moment, au comité exécutif restreint.

Le Comité Exécutif est chargé, sous l'autorité de la Direction Générale Groupe, de mettre en œuvre la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'Administration de chaque entité. Il décide des orientations nécessaires au développement, à la performance opérationnelle et à la gestion des risques du Groupe. Cette instance dispose d'une vision d'ensemble de toutes les sociétés du Groupe et traite de tous les sujets les intéressant.

3. Les Dirigeants Effectifs et les fonctions clés

3.1. Les dirigeants effectifs

En 2022, les dirigeants effectifs de Carma sont :

- M. Fabrice LECUYER, Directeur Général,
- M. Bruno Murcia, Directeur Général Délégué et Directeur Technique, en remplacement de M. Jean-François HOUDOU.

Pour garantir une gestion saine et prudente des activités du groupe, les dirigeants effectifs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom des sociétés du groupe, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. Ils représentent les sociétés du groupe dans leurs rapports avec les tiers. Ils ont la faculté de déléguer leur pouvoir.

Pour mener à bien ses missions, les dirigeants effectifs s'appuient notamment sur l'organisation opérationnelle du Groupe, en particulier :

- le Comité Exécutif ;
- les Comités Exécutif élargis : Gouvernance Fonctions clés, Revue de Performance et Projets ;
- le Comité des risques.

3.2. Les fonctions clés

Présentation des 4 des fonctions Clés

Conformément aux exigences de la réglementation Solvabilité II, les responsables des fonctions clés Groupe ont été nommés et notifiés à l'ACPR. Ils exercent leurs fonctions pour l'ensemble des sociétés d'assurance ainsi que le Groupe lui-même, matérialisant la mutualisation des ressources et des compétences au sein du Groupe.

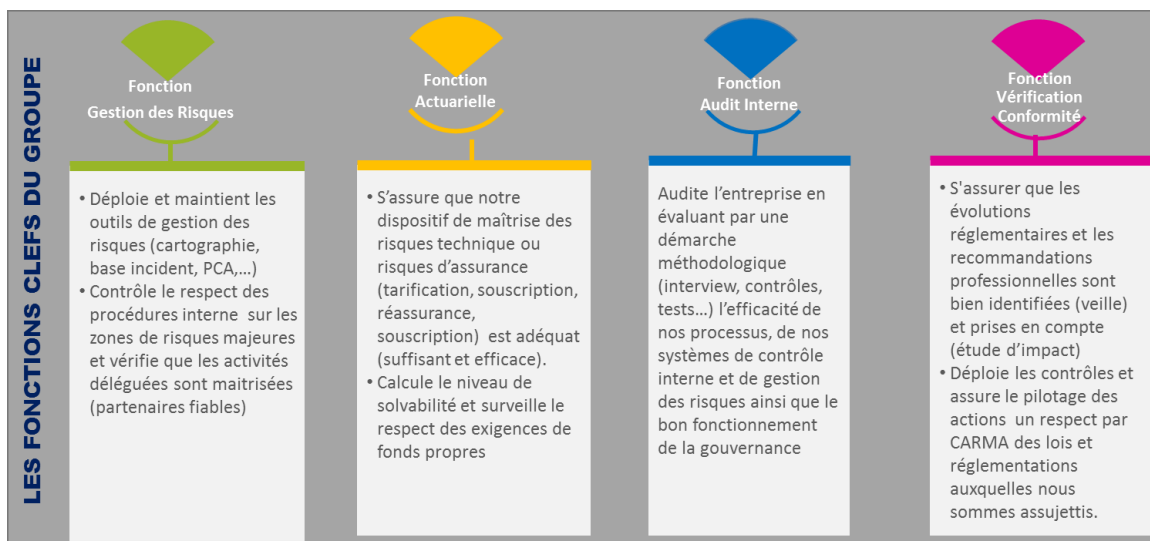


Figure : Responsabilité des fonctions clés

En 2022, aucun changement n'a eu lieu.

Une revue plus détaillée des domaines de chaque fonction clé est présentée dans la suite du rapport.

Autorité, ressources et indépendance des fonctions Clés

Les fonctions clés sont positionnées, hiérarchiquement, à haut niveau dans l'organisation du Groupe. Elles sont placées directement sous l'autorité de la Direction Générale. Ce positionnement garantit leur indépendance, leur faculté de s'exprimer librement et de jouir d'un accès non restreint à l'information. Il leur permet également d'être associées au processus de prise de décision et de disposer des ressources, d'autorité et d'expertises nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Les fonctions clés ont libre accès au Comité exécutif ou sont représentées aux réunions des instances dirigeantes, qu'elles informent des chantiers mis en œuvre dans le cadre de leurs missions et qui leur assurent l'accès à une information exhaustive sur les décisions stratégiques et les actions qui en découlent.

Les fonctions clés ont, en outre, un accès direct et permanent aux dirigeants effectifs ainsi qu'au Conseil d'Administration de chaque entité. Elles interviennent, autant que nécessaire, auprès du Comité Risques Audit & Conformité Groupe et rendent compte de manière régulière aux administrateurs qui composent ce comité.

Enfin, les fonctions clés peuvent s'appuyer, dans l'exercice de leurs missions, sur des ressources à leur disposition, parmi lesquelles :

- des politiques Groupe ;
- un référentiel de processus commun, des bases de risques et incidents communes ;

- des équipes dédiées dont les compétences sont mutualisées au sein du Groupe (pôle conformité, pôle gouvernance des risques et contrôle permanent...) ;
- des outils de production harmonisés permettant d'industrialiser les travaux pour le compte des sociétés du Groupe et ainsi, dans le même temps, de prendre en compte les spécificités de chaque société pour assurer une supervision adaptée et complète.

Cette organisation assure à chaque responsable de fonction clé l'indépendance requise pour exercer sa mission, les moyens humains et matériels nécessaires, la reconnaissance et l'accès libre aux différentes instances décisionnaires (dirigeants effectifs, Conseil d'Administration, Comité Risques, Comité Exécutifs, Comité risques Audit & Conformité).

4. Transactions importantes avec des parties liées

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur⁴, les transactions qui ne porteraient pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales entre la société d'assurance et l'un de ses administrateurs ou dirigeants doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, et font l'objet le cas échéant d'une convention.

En 2022, sur la base des informations portées à la connaissance de la société et au Conseil d'Administration, aucune transaction importante n'a été réalisée.

5. Politique et pratiques de rémunération

Politique de rémunération

La politique de rémunération du groupe CARMA s'inscrit dans le cadre défini par le groupe Carrefour et en ligne avec les politiques Carrefour. Elle prend en compte les dispositions législatives et réglementaires inscrites notamment au sein du code du travail, de la convention collective des sociétés d'assurance pour les salariés de Carma, de la convention collective des sociétés de courtage pour les salariés de Lybernet, du code des assurances, et intègre tous les éléments de rémunération au sens de Solvabilité II (partie fixe – partie variable). Sont ainsi inclus l'intéressement collectif et autres avantages sans préjudice de leur qualification juridique en droit français.

Au service de la stratégie du groupe Carma, la politique de rémunération s'inscrit dans un objectif global de promotion d'une gestion des risques saine, prudente et efficace, n'encourageant pas une prise de risque excédant les limites de tolérance de chaque société. Elle a également pour finalité de dégager les principes généraux, permettant :

- de soutenir l'attractivité, l'engagement et la fidélisation à long terme des collaborateurs via les éléments de rémunérations et une logique cohérente d'augmentation individuelle ;
- d'assurer une reconnaissance de contributions significatives au développement des activités sans créer de conflit d'intérêt et dans la limite des prises de risques assumées ;
- de garantir qu'il n'y a aucune incitation à une prise de risque préjudiciable aux assurés.

La politique de rémunération du groupe CARMA est revue chaque année. La revue réalisée en 2022 a été approuvée par les conseils d'administration de Carma et de Carmavie le 9 décembre dernier.

Principes d'indemnisation des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux de Carma ne bénéficient d'aucune rémunération.

⁴ Code de commerce - Article L225-38

Principes de rémunération des dirigeants effectifs

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficient d'un contrat de travail, auprès de l'entreprise Carma dans laquelle ils exercent leurs mandats de dirigeants, et par extension auprès de ses filiales dans le cadre des mises à disposition de ressources internes au Groupe.

Principes de rémunération des autres salariés

L'ensemble des collaborateurs bénéficient de la même structure de rémunération. Ainsi, le package salarial proposé par le groupe CARMA à ses salariés comprend :

- une rémunération directe : elle est composée de la rémunération de base, et les cotisations sociales obligatoires (sécurité sociale, assurance chômage, retraite complémentaire, prévoyance et mutuelle) ;
- une prime de participation : elle permet de bénéficier d'une partie des bénéfices du Groupe Carrefour et varie en fonction des résultats économiques de ce dernier en France ;
- une prime d'intéressement : elle fait l'objet d'un accord facultatif et varie en fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs définis au niveau du groupe CARMA ;
- une prime d'intéressement collectif, assise sur les résultats Groupe Carrefour ;
- un dispositif d'épargne salariale : PEG et PERCO avec abondement du Groupe Carrefour ;
- des avantages en nature pour les directeurs (véhicule) ;
- des avantages divers : couverture sociale, tickets restaurants, remises sur achats...

Les principales différences portant sur les points suivants :

- la rémunération directe comporte une part variable pour les cadres ; tous les cadres du groupe Carma en bénéficient depuis juillet 2022 ;
- en outre, une rémunération variable pour les personnels non cadres appartenant aux fonctions support a été mise en place en 2022 ;
- le taux de variable est différencié selon la classification des postes non cadres, cadres et directeurs ;
- des éléments complémentaires de rémunération en nature tels que véhicules pour les directeurs.

La partie fixe représente la part essentielle de la rémunération et la partie variable est définie en fonction de la politique de rémunération de Carrefour France.

Le système de Rémunération Variable (RVA) du groupe CARMA reconnaît à la fois les performances du périmètre économique et les performances individuelles de chaque collaborateur. Les critères quantitatifs et qualitatifs d'attribution de la partie variable individuelle sont précis et préétablis. Ils sont simples, peu nombreux, objectifs, mesurables et adaptés à la stratégie d'entreprise et encouragent l'implication dans la maîtrise des risques.

La multiplicité des critères permet d'éviter un risque de déviance et notamment de limiter l'incitation à la prise de risque démesurée ou excessive au regard d'une saine gestion des risques de l'entreprise.

Ni la rémunération ni l'évaluation des performances des collaborateurs ne créent de conflit avec les intérêts des assurés.

En outre, les personnels de l'entreprise ne doivent pas recourir à des mécanismes ou stratégies de couverture ou d'assurance permettant de limiter la portée de ces règles.

Particularités de la rémunération des salariés responsables des fonctions clés

La part fixe de la rémunération directe totale des salariés responsables des fonctions clés est

déterminée afin qu'ils ne dépendent pas de manière excessive de leur part variable. La RVA « économique » de ces derniers ainsi que son évolution s'apprécie en tenant compte de critères indépendants de la performance des services opérationnels et des domaines soumis à leur contrôle. Ainsi, leur RVA « économique » est ainsi basée sur les résultats de la Direction des Services Financiers et Assurances du Groupe Carrefour.

Elle représente 20 % du montant total de la rémunération variable des fonctions clés.
80% sont calculés sur la base de la réalisation des objectifs individuels.

Ajustement de la part variable des dirigeants effectifs, des fonctions clés, et cadres membres du Comex Groupe CARMA pour exposition aux risques actuels et futurs

Afin de favoriser une gestion saine et prudente, de limiter toute prise de risque excessive ainsi que les conflits d'intérêts, la rémunération variable individuelle des dirigeants effectifs, des responsables des fonctions clés et des membres du comité exécutif groupe Carma, est soumise à l'application d'un réajustement à la baisse en cas de manquements ou prises de risques excessives ayant eu un impact significatif sur le profil de risque de l'entreprise.

La part de RVA susceptible d'être ainsi ajustée à la baisse est de 50% de la RVA des directeurs, 60% de la RVA des autres cadres « preneurs de risques », et 80% pour les responsables des fonctions clés.

La réduction de la part variable est déterminée en fonction de la criticité du risque avéré. Le Comité des rémunérations évalue annuellement les éventuels ajustements à effectuer, collectivement ou individuellement.

Droits à rémunération

Les dirigeants Groupe peuvent exercer au sein du Groupe des fonctions dépassant le périmètre strict de la société dont ils sont dirigeants chez Carma. Ainsi les sociétés d'assurance Groupe ne rémunèrent pas nécessairement, directement, leurs dirigeants. Une refacturation entre les sociétés est opérée, le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 261 B du Code général des impôts.

6. Adéquation du dispositif de gouvernance aux risques

Le système de gouvernance Groupe, décrit au long du chapitre «Partie 3. Système de gouvernance » est en adéquation avec le profil de risque de l'entreprise, détaillé au chapitre « Partie 4. Profil de Risque ». L'existence de structures de gouvernance complémentaires au niveau du Groupe reflète le modèle économique du Groupe, adapté aux impératifs des domaines d'activités des sociétés du groupe (compétitivité, capacité d'innovation, solidité financière, conformité réglementaire, etc.)

Carma est en effet engagée dans un processus de coopération au sein des groupes de ses actionnaires (Carrefour et Covea), lui permettant de réaliser des économies d'échelle, de peser davantage dans les négociations avec les partenaires et prestataires, de mutualiser les investissements ou de partager les bonnes pratiques. Le recours à l'expertise de ses actionnaires (Carrefour et Covea) ou la mise en commun des moyens et compétences, appliquée à certaines fonctions bénéficiant sensiblement de l'effet taille (fonctions support), permet en parallèle d'allouer des ressources et de concentrer des moyens au pilotage des activités et des risques propres à Carma.

7. Exigences d'honorabilité et de compétence

Les exigences et les processus mis en œuvre en matière d'honorabilité et de compétence au sein de Carma sont définis dans une politique dédiée. Définie au niveau du Groupe CARMA, elle s'applique aux membres des Conseils d'Administration, aux directeurs généraux et aux titulaires des fonctions clés de Carma et de Carmavie.

Les titulaires des fonctions visées par la politique doivent répondre à tout moment aux exigences d'honorabilité, de probité et de bonne santé financière définies. Ils doivent, en particulier, justifier de l'absence de condamnation définitive (criminelle, délictuelle, disciplinaire, administrative), de surendettement personnel ou de redressement judiciaire. La collecte et l'examen des pièces justifiant de l'honorabilité des responsables concernés est réalisée lors de leur prise de fonction puis, périodiquement, au cours leur mandat/ fonction.

La politique honorabilité et compétences encadre également les procédures visant à s'assurer que les titulaires des fonctions concernées disposent des connaissances, compétences, qualités et expériences professionnelles nécessaires et adaptées :

- collectivement, aux caractéristiques de l'activité, à la nature, à la taille et à la complexité des risques de l'entreprise,
- individuellement, aux fonctions spécifiques qui leurs sont confiées.

Le groupe Carma procède périodiquement à une évaluation du Conseil d'Administration afin d'apprécier son mode de fonctionnement et de s'assurer que ses membres disposent collectivement des compétences nécessaires.

A chaque changement dans la composition du collège des administrateurs, des évaluations sont réalisées et les résultats présentés lors des Comités risques audit et conformité.

La revue annuelle de la politique honorabilité et de compétences a été approuvée par les Conseils d'Administration de Carma et Carmavie lors des séances du 9 décembre 2022.

8. Système de gestion des risques

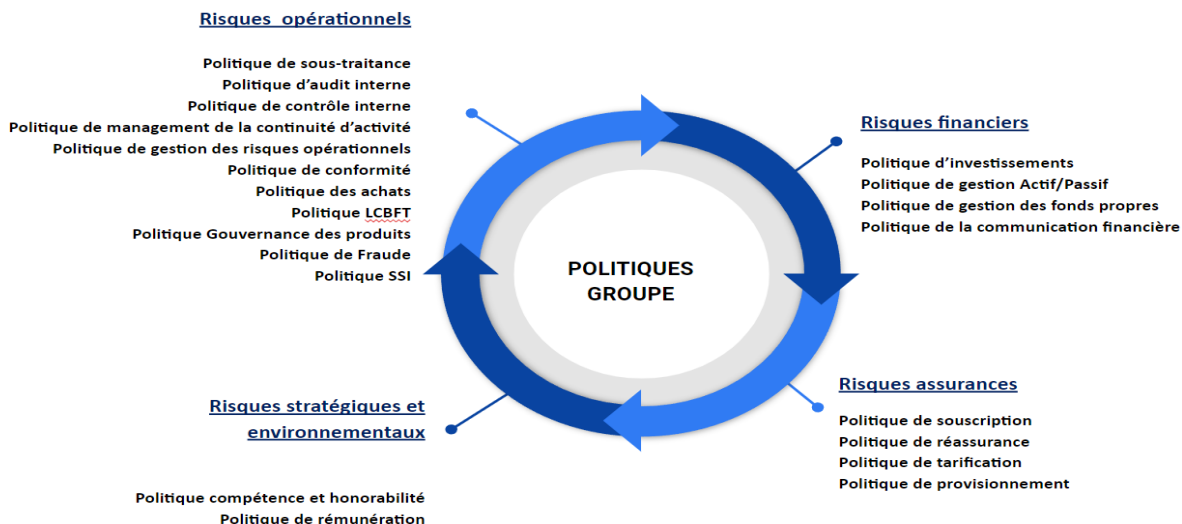
8.1. Organisation du système de gestion des risques

La gestion des risques de chaque entité du Groupe s'appuie sur le dispositif global de gestion des risques Groupe dont les principes et le fonctionnement sont encadrés par une politique dédiée revue annuellement.

Définie au niveau du Groupe, la politique de gestion des risques s'applique au Groupe et à ses filiales. Des procédures détaillées de gestion des risques complètent la politique générale de gestion des risques Groupe en fixant un cadre et des principes de fonctionnement par domaine.

En vertu de ce socle de politiques, le dispositif de gestion des risques Groupe s'attache à piloter les risques issus des différents domaines d'activité de chaque société du groupe, dont chacun est par ailleurs géré par une direction métier ou un responsable d'une fonction clé.

En 2022, les administrateurs de Carma et Carmavie ont approuvé les revues des politiques soumises à leur approbation.



Le dispositif de gestion des risques opérationnels est schématisé comme suit :

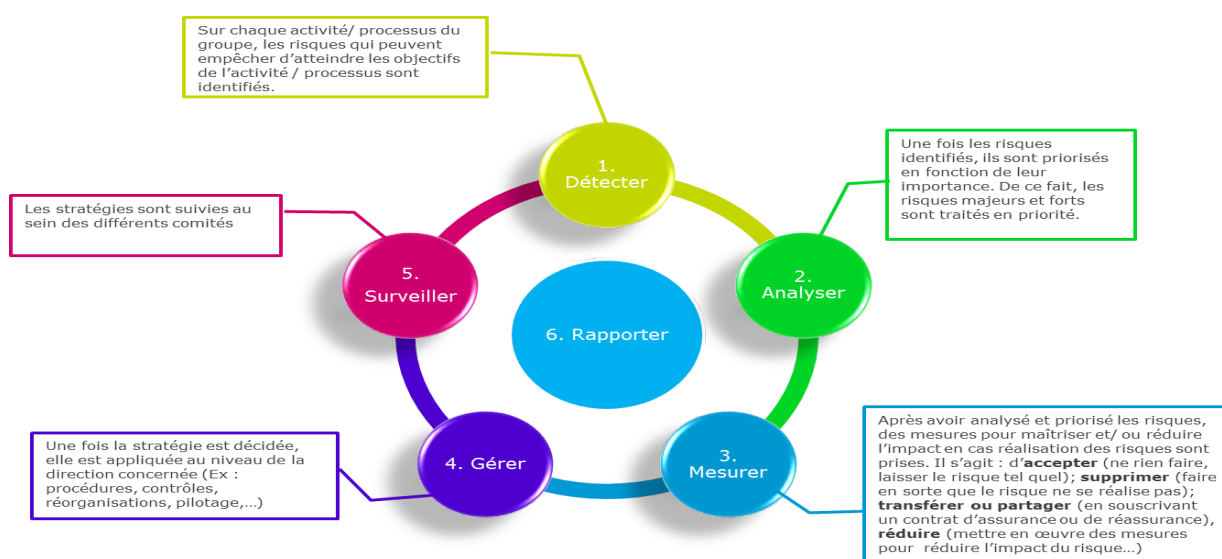


Figure : Méthodologie d'évaluation qualitative des risques

Plusieurs objectifs sont confiés au dispositif de gestion des risques. Le dispositif doit d'abord permettre de détecter, analyser, mesurer, gérer, surveiller et rapporter en permanence, avec anticipation, l'ensemble des risques auxquels les entités du groupe Carma est exposé. À cet égard, le dispositif :

- s'intéresse aux risques inclus, partiellement inclus et non inclus dans le capital de solvabilité requis en norme Solvabilité II, aux techniques de réduction des risques ainsi qu'aux risques liés aux méthodes de valorisation du bilan prudentiel ;
- maintient une cartographie couvrant les entités du groupe Carma, élaborée à partir d'une méthode, d'un référentiel de processus et d'une nomenclature des risques communs et harmonisés au sein du Groupe ;
- s'appuie sur les processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité dits processus « ORSA⁵ ». Différents reportings relatifs aux risques des entités du groupe Carma émanant du dispositif de gestion des risques sont à destination des instances de

⁵ ORSA : Own Risk and Solvency Assessment - Evaluation interne des risques et de la solvabilité

gouvernance : rapport ORSA annuel, tableau périodique de surveillance des risques stratégique (dit Top down risk survey), etc...

Le dispositif de gestion des risques doit, de plus, garantir une déclinaison opérationnelle pertinente de la stratégie du groupe et de son appétit au risque. Le dispositif s'assure que les plans d'activité produits respectent le cadre général de l'appétence agrégée et que les risques inhérents à ces plans d'activité sont maîtrisables. Le dispositif de gestion des risques participe ainsi à sécuriser la prise de décision. Il s'appuie à cette fin sur les politiques détaillées de gestion des risques qui font le lien entre la stratégie et les responsabilités des directions métiers.

Le dispositif de gestion des risques s'attache à mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques et à les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité. La diffusion de communications internes variées au sein du groupe et des entreprises affiliées et l'animation de formations dédiées à la gestion des risques entrent dans son périmètre de compétences.

La mise en œuvre globale du dispositif de gestion des risques est confiée à la Direction Générale Groupe ainsi qu'aux fonctions clés rattachées.

D'autres acteurs contribuent également au dispositif de gestion des risques :

- La direction technique est en charge des calculs des aspects techniques ;
- La direction financière et pilotage en charge du déploiement du processus stratégique budgétaire et financier en lien avec la stratégie du Groupe et pilote de l'adéquation actif/passif ;
- Les équipes des fonctions clés supervisent le suivi et la maîtrise des risques opérationnels. Elles pilotent l'élaboration de la cartographie des risques ; coordonnent le dispositif de maîtrise des opérations déléguées et veillent, avec l'appui et les moyens du Groupe Carrefour, à la sécurisation de l'infrastructure IT du Groupe ainsi qu'au renforcement des dispositifs de protection des données sensibles. Elles sont également impliquées dans le contrôle périodique (i.e. Audit Interne) et le contrôle permanent (i.e. Conformité, Actuariat, Gestion des risques) groupe ;
- Plus largement, l'ensemble des directions métiers et des collaborateurs participe à la maîtrise des risques.

La gouvernance du dispositif de Gestion des Risques Groupe s'inscrit dans le dispositif global de contrôle des sociétés membres.

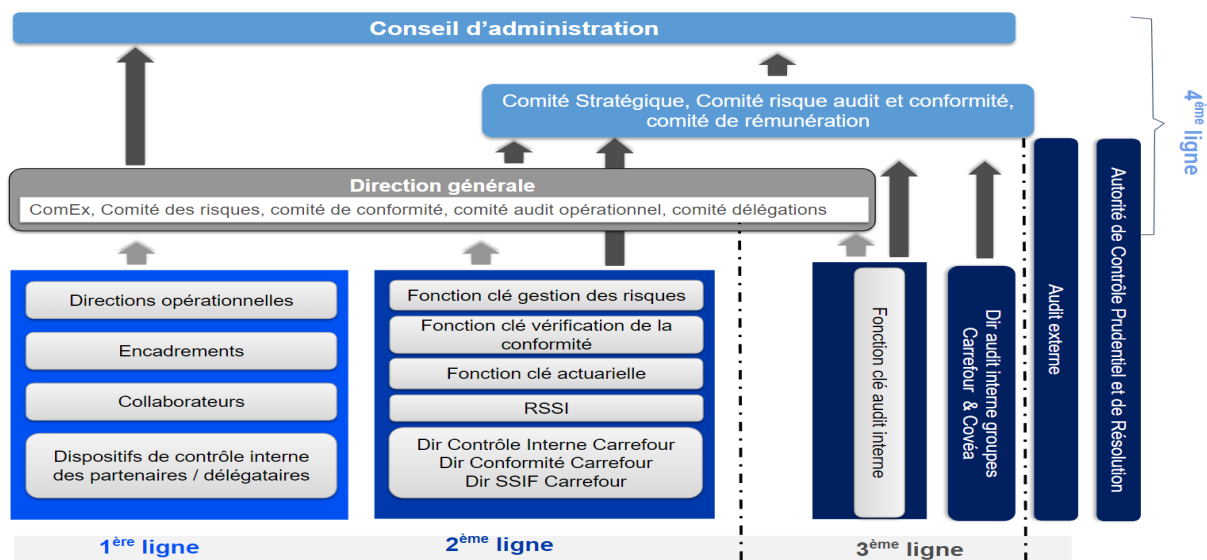


Figure : Dispositif global de contrôle

Au niveau opérationnel, le comité exécutif participe à l'identification des risques et des scénarios de stress à retenir, valide les actions de gestion, de prévention, de suivi et de correction ainsi que le déclenchement d'un exercice ORSA exceptionnel, le cas échéant.

Le Comité des Risques est l'instance décisionnelle ayant autorité sur les questions opérationnelles relatives aux travaux ORSA, à l'élaboration des cartographies des risques des entreprises du Groupe et aux travaux de contrôle interne (plans de contrôle, résultats des contrôles clés, examen des principaux incidents, cotation des risques sociétés, suivi des plans d'actions, alertes ...). Il constitue par ailleurs un organe de centralisation du partage des alertes et décisions issues des différents comités opérationnels de gouvernance globale des risques (comité d'audit opérationnel, comité conformité, comité délégations, etc...).

8.2. Détails des processus ORSA

L'ORSA est un processus majeur du dispositif de gestion des risques, encadré par la politique ORSA Groupe, approuvée par les Conseils d'administration de Carma et Carmavie. Il constitue un outil opérationnel central et sa mise en œuvre met en jeu quatre processus principaux.



1. Les travaux sur la solvabilité propre de chaque entreprise consistent, d'abord, à identifier et à évaluer, sur la base des calculs effectués selon la formule standard de la Directive Solvabilité II notamment, l'ensemble des risques bruts auxquels l'entreprise est exposée. Les écarts notables entre le profil de risque ainsi établi et le capital de solvabilité requis, obtenu en application de la formule standard, sont mesurés et analysés.
2. La solvabilité prospective, c'est-à-dire la projection de la solvabilité propre, en continuité d'exploitation, sur l'horizon du business plan, constitue un second processus relevant de l'ORSA. Dans ce cadre, un scénario central est établi ; il intègre les ambitions stratégiques et est aligné sur les politiques de gestion des risques et du capital. Des scénarios de stress sont également exploités pour vérifier la robustesse de la solvabilité dans des conditions adverses. Aux scénarios de stress sont associés des procédures de pilotage des risques, des décisions de gestion à appliquer en situations extrêmes ainsi que des mesures de prévention ou de réduction des risques. L'évaluation du besoin global de solvabilité contribue ainsi à définir et à mettre à jour le cadre stratégique de gestion des risques. Il doit également permettre d'établir le besoin de fonds propres sur l'horizon de gestion et d'en optimiser la gestion.
3. Le cadre quantitatif de surveillance des risques est le troisième processus associé à l'ORSA. Il a pour but de garantir la conformité permanente de la solvabilité avec le cadre stratégique de gestion des risques d'une part et les exigences prudentielles de couverture (du capital de solvabilité requis, du minimum de capital requis ...) d'autre part. A cette fin, le dispositif mis en œuvre est proportionné à la nature, à la taille et à la complexité des risques de l'entreprise, à la volatilité de ses fonds propres, à son niveau de solvabilité à la dernière date de référence ainsi qu'au cadre d'appétence et aux limites de risques qui lui sont fixées. Des zones de confort, par rapport aux indicateurs impactant l'entreprise, sont ainsi établies et surveillées.
4. Avec le processus de surveillance continue, les indicateurs de suivi permettent enfin d'estimer si la solvabilité se situe dans les zones de confort définies. En cas d'alerte, l'entreprise a recours à un ensemble d'actions proportionnées, complémentaires aux tâches de gestion quotidienne ou en rupture, pouvant conduire à la réalisation d'un ORSA exceptionnel en cas de changement notable du profil de risque. Le processus de surveillance continue peut permettre enfin de suivre la déformation du profil de risque d'un exercice à l'autre.

Ainsi mis en œuvre, l'ORSA permet l'implémentation concrète du dispositif de gestion des risques dans :

- le fonctionnement opérationnel de l'entreprise en intégrant, en fédérant et en harmonisant les contributions de toutes les directions métiers ;
- le pilotage stratégique en anticipant les impacts de situations inattendues mais possibles et sur les actions de gestion à mettre en place ;
- la réflexion sur l'allocation des fonds propres au sein du Groupe.

Les résultats des analyses qui émanent du processus ORSA sont présentés annuellement au moins, dans un rapport groupe intégrant les calculs, scénarios et les résultats propres au groupe Carma. Ce rapport ORSA est soumis à la validation des Conseils d'Administration Carma et Carmavie.

En 2022, le résultat du scénario central montre que le groupe CARMA respecterait l'exigence réglementaire de solvabilité.

9. Système de contrôle interne groupe

9.1. La politique de contrôle interne

9.1.1. Le système de contrôle interne

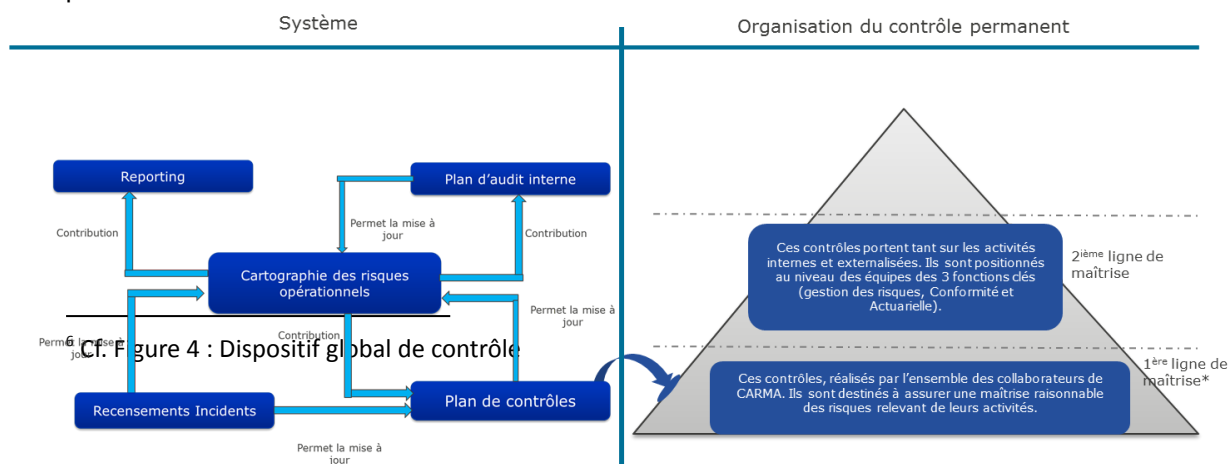
Le système de contrôle interne est une composante du système global de gestion des risques⁶ s'attachant à l'identification, à l'évaluation et au pilotage des risques opérationnels. Celui-ci fait l'objet d'une politique dédiée revue annuellement. Le 9 décembre 2022, les conseils d'administration de Carma et Carmavie ont approuvé la politique revue.

Les objectifs du système de contrôle interne du Groupe sont d'assurer :

- la conformité aux lois et règlements auxquels le Groupe est soumise ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le pacte d'actionnaires, le conseil d'administration et la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes du groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs (corporels ou incorporels comme le savoir-faire ou la réputation) ;
- la fiabilité des informations financières à travers la séparation des tâches, l'identification de l'origine de l'information, la conformité aux principes comptables, etc ;
- le respect des engagements contractuels et conventionnels pris.

D'une façon générale, le dispositif de contrôle interne du Groupe concourt à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources du Groupe, contribuant ainsi à assurer une bonne gouvernance.

La figure ci-après présente de manière synthétique le système ainsi que l'organisation du contrôle permanent :



Le système de contrôle interne est doté d'un mode d'organisation garantissant son indépendance et lui permettant de remplir efficacement ses missions.

9.1.2. Organisation du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne s'adapte à la structure du Groupe et à l'évolution de son organisation. Celui-ci est industrialisé dans un outil commun de maîtrise des risques (Système de Traitement et d'Analyse des Risques) qui permet d'avoir une vision homogène des risques et de leur maîtrise.

Le dispositif de contrôle interne du groupe CARMA est confié à la direction générale. En sa qualité de dirigeants effectifs, la direction générale contribue à fixer les orientations des entités du groupe et participe aux instances de pilotage de la stratégie (le conseil d'administration et le comité exécutif).

Elle s'appuie sur les équipes des fonctions clés qui définissent le cadre du dispositif, en pilote la mise en œuvre et veille en particulier :

- à la diffusion de normes et référentiels méthodologiques, de formats de communication d'information, de guides opératoires et d'outils informatiques ;
- à l'assistance aux entités du Groupe dans la mise en œuvre de dispositifs de contrôle interne adéquats ;
- au pilotage de la démarche de cartographie des risques ;
- à la centralisation, l'exploitation et le contrôle des informations transmises par les entités intragroupes (Carmavie, Lybernet, Carrefour Banque, Carrefour & Covéa), et les partenaires externes ;
- à la réalisation des contrôles de niveau 2 ;
- à la mise en œuvre et au pilotage du dispositif de continuité d'activité.

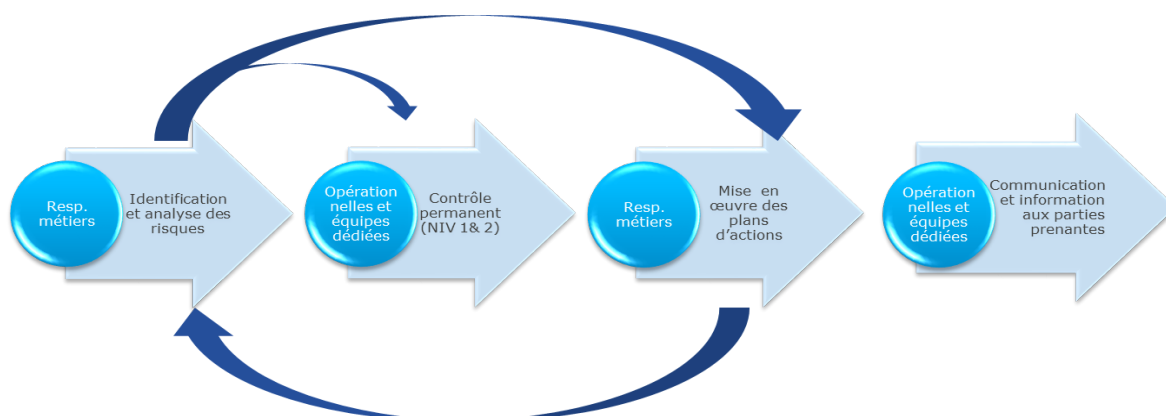
L'efficacité du dispositif de contrôle interne repose enfin sur des structures dépassant le seul environnement de contrôle à proprement parler.

Elle est en effet également supportée par des acteurs clés et une gouvernance définie :

- les fonctions de pilotage budgétaire et financier assurées par la direction administrative et financière ;
- les fonctions de pilotage technique mises en œuvre par les équipes de la direction technique ;
- les fonctions de pilotage juridiques assurées conjointement par la responsable juridique et la fonction clé de vérification de la conformité ;
- le suivi de la sécurité des systèmes d'information réalisé par l'équipe de Gouvernance des Risques et Contrôle Permanent avec l'appui technique de la direction de la sécurité des systèmes d'information du Groupe Carrefour ;
- les échanges avec les auditeurs externes (commissaires aux comptes, ACPR...).

9.1.3. Processus de contrôle interne

Le processus peut être synthétisé comme suit :



Le système de contrôle interne ainsi organisé s'attache à cartographier les différents risques opérationnels auxquels le Groupe est exposé.

Pour chaque direction, les risques sont déclinés selon les processus liés à leurs activités.

En fonction de l'appétence et de la tolérance au risque, définis dans le cadre de la stratégie d'entreprise, des activités à forts enjeux économiques, opérationnels et/ou réglementaires sont identifiées et font prioritairement l'objet des contrôles.

Sur les risques majeurs, des contrôles clés sont mis en place afin de garantir leur bonne maîtrise. Ces contrôles sont effectués en 1^{ère} ligne de maîtrise selon une fréquence déterminée, par une ou plusieurs personnes désignées au sein de chaque service et supervisés en 2^{ème} ligne de maîtrise par les équipes dédiées au contrôle permanent issues des 3 fonctions clés : actuariat, conformité et gestion des risques.

Les recommandations, issues des contrôles de niveau 2 et audit, sont centralisées et pilotées par les équipes dans un outil informatique dédié. Leur état d'avancement est présenté régulièrement au comité des risques, en comité d'audit opérationnel ou en comité exécutif avec comme axes clefs : la criticité du risque, la date d'échéance et l'ancienneté. Les alertes remontées permettent à la direction de prioriser les actions en fonction des enjeux (réglementaires, stratégiques...).

Le bilan de ces contrôles et les alertes qui en résultent, sont également partagés lors du comité Risques Audit et Conformité Groupe. Cette instance, annexée au conseil d'administration, s'assure de la bonne gouvernance des entités du groupe.

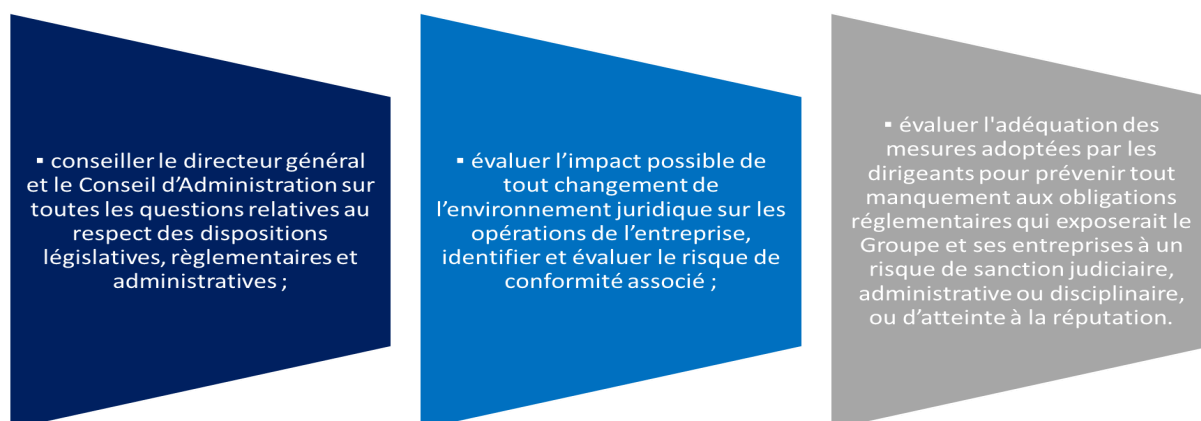
9.2. Le rôle spécifique de la fonction conformité

Mise en œuvre de la fonction vérification de la conformité

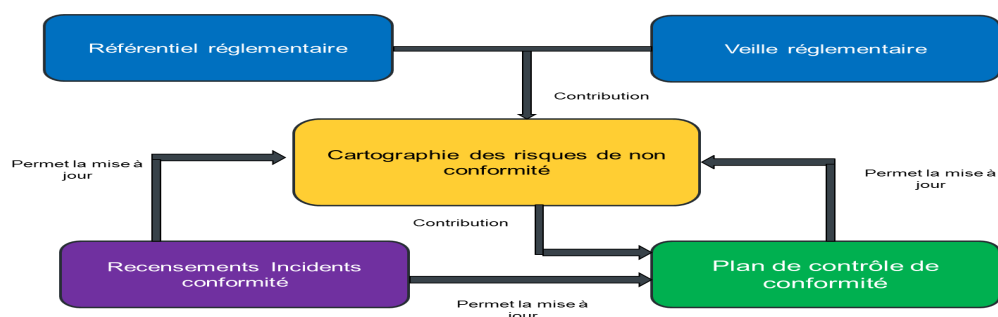
La fonction vérification de la conformité de Carma et de Carmavie est incarnée et mise en œuvre par la responsable de la Conformité du Groupe Carma.

Membre permanent du comité des risques Groupe, celle-ci anime et encadre le dispositif de conformité et rend compte de ses activités au Comité Risques, Audit et Conformité du Groupe.

La fonction vérification de la conformité, est responsable des questions relatives au respect de toutes les réglementations applicables aux activités d'assurance exercées au sein du groupe. Ses principales missions sont présentées ci –après :



Pour se prémunir contre le risque de non-conformité, les dispositifs ci –après ont été mis en place :



Ces dispositifs reposent sur l'ensemble des métiers du groupe ; chacun est responsable, sur son périmètre d'activité, du respect des lois et réglementations applicables.

En outre, la responsable de la Conformité établit, en coordination avec les autres responsables de fonctions clés, le plan de contrôles relatifs à la vérification de la conformité.

La méthodologie et les outils de gestion des risques opérationnels Groupe sont déployés afin de collecter les incidents et de cartographier le risque de non-conformité.

Activités conduites

Au cours de l'exercice écoulé, la fonction vérification de la conformité du Groupe, a mis en œuvre les dispositifs nécessaires pour maîtriser le risque de non-conformité. Elle a, également, exercé ses missions de conseil et de sensibilisation auprès des différentes parties prenantes.

L'année 2022 a notamment été marquée par :

- la revue et mise à jour de la documentation du dispositif de lutte contre le blanchiment et le gel des avoirs : politiques, procédures, classifications des risques et cartographie des risques ;
- la mise en place d'un dispositif automatisé de détection des personnes faisant l'objet d'un gel des avoirs, avant et pendant la relation d'affaires ;
- la sensibilisation à la mise en oeuvre de la politique gouvernance des produits et la prise en compte de la valeur client dans les produits ;
- une forte implication pour la formation et la sensibilisation des collaborateurs sur les thématiques de conformité : LCBFT, fraude, anti corruption ;
- l'accompagnement des opérationnels dans la mise en place des évolutions telles que : recommandation de l'ACPR sur le traitement des réclamations, évolution du délai de renonciation en assurance affinitaire, résiliation en trois clics...;
- l'accompagnement du chargé de contrôle et conformité courtage, poste créé au sein de la filiale Lybernet.

Pour mener à bien ses missions, la responsable de la fonction conformité dispose d'une équipe dédiée composée de collaborateurs Carma, en charge de la coordination des acteurs et du pilotage de la feuille de route conformité.

Politique de conformité

La politique de Conformité s'inscrit dans le cadre de la stratégie générale du Groupe, elle est rédigée au niveau du Groupe. Placée sous la responsabilité de la responsable conformité Groupe, elle est validée au plan opérationnel par le comité des risques Groupe puis approuvée par les Conseils

d'Administration des entités du groupe.

La politique de Conformité est révisée annuellement. La revue effectuée en 2022 a été approuvée par les conseils d'administration de Carma et de Carmavie, lors des séances du 9 décembre 2022.

Politique de gouvernance et surveillance des produits

La politique a été établie en application des mesures transposées en droit français de la Directive distribution d'assurances. Définie au niveau du groupe Carma, elle couvre Carma et ses filiales.

Un comité de validation des nouveaux produits et évolutions significatives de produits a été mis en place, avec pour rôle de :

- valider la mise en marché/commercialisation d'un nouveau produit d'assurance ou d'un produit ayant subi une modification significative ;
- surveiller que, durant tout son cycle de vie, le produit continue à correspondre aux objectifs et caractéristiques du marché cible défini.

La politique est revue annuellement. La revue effectuée en 2022 a été approuvée par le conseil d'administration, lors de sa séance du 9 décembre 2022.

10. Fonction Audit interne

10.1.Objectifs et missions de la fonction audit interne

La fonction audit interne du Groupe a pour finalité de procurer aux Conseils d'Administration Carma et Carmavie et à la Direction Générale, une assurance raisonnable quant à la conformité et la maîtrise des opérations en évaluant périodiquement l'adéquation des dispositifs de contrôle interne et de gouvernance, en émettant des recommandations pour remédier aux éventuelles insuffisances détectées et en effectuant le suivi de leur mise en œuvre.

Par son action, la fonction audit interne contribue à l'amélioration de la maîtrise des risques et des performances de l'organisation.

Les missions de la fonction audit interne sont les suivantes :

- élaborer et actualiser régulièrement le plan d'audit pluriannuel fondé notamment sur l'analyse des risques et couvrant les principales activités de la société ;
- réaliser les missions d'audit inscrites au plan pluriannuel, ainsi que les missions non programmées confiées par la Direction Générale et/ou le comité Risques, Audit et Conformité Groupe ;
- s'assurer de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports d'audit interne et externe ;
- coopérer avec les auditeurs externes du Groupe (audit carrefour, CAC...) ;
- rendre compte régulièrement des travaux d'audit interne à la Direction Générale, au Comité d'audit opérationnel et au Comité Risques, Audit et Conformité du Groupe.

10.2.Organisation et périmètre de la fonction audit interne

La fonction audit interne est l'une des composantes du dispositif global de contrôle⁷ du groupe. Elle représente le contrôle périodique et constitue à ce titre la troisième ligne de maîtrise des activités et des risques. Elle s'assure, notamment, de l'adéquation et de l'efficacité des deux premières lignes de maîtrise qui forment le contrôle permanent.

Le périmètre d'intervention de la fonction audit interne s'étend à l'ensemble des activités et entités du Groupe. La fonction audit interne peut également être amenée à effectuer des missions sur les activités déléguées à des partenaires/prestataires, en complément des travaux de la première et seconde lignes de maîtrise.

10.3.Indépendance et compétence de la fonction audit interne

La fonction audit interne est une activité de contrôle indépendante et objective, exclue de toute fonction opérationnelle, placée sous l'autorité directe de la Direction Générale.

Dans le cadre de sa mission, l'audit interne est soumis aux principes déontologiques et aux règles de conduite émanant du code de déontologie de l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle internes) : intégrité, objectivité, confidentialité, compétence.

Grâce à une formation initiale supérieure et un parcours professionnel polyvalent, la responsable audit interne dispose de compétences techniques variées et des qualités personnelles nécessaires à l'exercice de la fonction. L'efficacité et l'équilibre de la fonction résident dans l'importance de la formation permanente et le recours idoine à des expertises internes ou externes (conseil).

10.4.Mise en œuvre de la fonction audit interne

Les activités de la fonction audit interne sont menées dans le respect du cadre de référence de l'audit interne Groupe (politique, charte).

Les missions réalisées sont issues du plan d'audit pluriannuel validé par les Conseils d'Administration Carma et Carmavie après examen du Comité Risques Audit et Conformité du Groupe, ainsi que des demandes prioritaires éventuelles émanant de ce même comité ou de la Direction Générale. La couverture d'audit est pilotée de façon à s'assurer que les principaux risques de la société sont appréhendés sur un cycle d'audit glissant de 3 ans au maximum.

La fonction audit interne met en œuvre une démarche proportionnée aux enjeux et fondée sur les risques. Les missions réalisées sont de deux natures : audit de la société ou de ses activités. L'audit de la société a pour but d'évaluer la situation stratégique, économique et financière, les dispositifs de gouvernance, de contrôle interne et de gestion des risques. L'audit d'activité évalue la conformité et la maîtrise d'un ou plusieurs processus spécifiques et des dispositifs de contrôle interne associés.

La fonction audit interne Groupe est mise en œuvre par la responsable Audit Interne Groupe. Conformément à son cadre de référence, elle complète ses ressources par des prestations externes chaque fois que cela est nécessaire.

/

⁷ Cf. Figure 4 : Dispositif global de contrôle

Elle rend compte régulièrement de ses travaux et du niveau global de maîtrise des opérations à la Direction Générale et au Comité Risques Audit et Conformité Groupe.

11. Fonction Actuarielle

11.1.Objectifs et missions de la fonction actuarielle

Au sein du groupe Carma, la fonction actuarielle a pour finalité de garantir le caractère approprié des méthodologies, des hypothèses de modélisation (en particulier l'inflation), la qualité et la suffisance de la donnée disponible pour les modélisations (en particulier les provisions), mais aussi une prise en charge suffisante par les systèmes informatiques des procédures actuarielles et statistiques servant aux calcul des provisions. La fonction actuarielle établit un rapport, *a minima* annuel, dans lequel elle présente ses conclusions sur l'évaluation des provisions techniques et porte un avis sur ces différents thèmes (provisionnement, qualité de données, souscription, réassurance).

Ce rapport est adressé au Comité Risques Audit et Conformité Groupe ainsi qu'au Conseil d'Administration du groupe Carma.

La fonction actuarielle propose les moyens et les met en œuvre dans le cadre du respect de l'article 48 de la directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009 (Solvabilité) et de l'article 272 du règlement délégué 2015/35 du 10 octobre 2014.

L'ensemble de travaux de la fonction actuarielle participe au renforcement du système de gestion des risques, en améliorant la connaissance et le pilotage des risques sous-jacent à l'activité.

La fonction actuarielle est l'une des composantes du dispositif global de contrôle de la société. Elle participe, avec les autres fonctions clés de vérification de la Conformité et de Gestion des risques, à la seconde ligne de maîtrise du dispositif : le contrôle permanent Groupe.

11.2.Organisation et périmètre de la fonction actuarielle

Au sein de Carma, la fonction actuarielle utilise les moyens à disposition, propose les actions et les met en œuvre dans le cadre des textes régissant l'environnement prudentiel.

Le titulaire de la fonction clé est sous la responsabilité des dirigeants effectifs.

La fonction actuarielle a une activité naturellement transverse et interagit avec différents métiers intervenant sur le périmètre des entités du groupe Carma :

- la direction technique du groupe Carma, qui intervient directement sur le calcul des provisions en comptabilité française et contribue aux calculs des provisions en norme prudentielle. La direction technique a aussi pour charge la comptabilité des flux financiers concernant les primes, les sinistres et les cessions aux réassureurs ;
- la direction financière qui intervient sur la comptabilité des autres flux financiers, la construction des bilans et comptes de résultats, les travaux de consolidation des comptes mais aussi les projections d'activité ;
- les autres métiers sur d'autres sujets (produit, commerce, ...).

11.3. Mise en œuvre de la fonction actuarielle

Les travaux de la fonction actuarielle s'inscrivent dans une vision globale des enjeux du groupe Carma. La fonction actuarielle propose des revues formalisées dans le rapport de la fonction actuarielle et présentées dans les instances pertinentes (Conseil d'administration, Comité Risques Audit Conformité, Comité exécutif élargi, Comité des Risques, Comité Finance/Technique...).

Les propositions d'actions issues des revues de la fonction actuarielle sont diffusées au sein du système de gestion des risques du groupe Carma. Une discussion se fait sur ces propositions avec le comité exécutif et les autres fonctions clés afin d'alimenter les actions de l'entreprise.

La coordination des fonctions clés, réalisée notamment grâce au Comité des Risques, permet également d'orienter les travaux de la fonction actuarielle sur la base d'une connaissance partagée des enjeux et risques matériels identifiés pour Carma.

12. Sous-traitance

Les Conseils d'Administration de Carma et Carmavie ont adopté la politique de sous-traitance Groupe. Elle est révisée aussi souvent que nécessaire, et au minimum une fois par an. Ainsi pour 2022, les Conseils d'Administration ont approuvé la revue de la politique lors de sa séance du 9 décembre 2022.

La stratégie historique de développement du Groupe vise à s'appuyer sur des expertises externes via de la sous-traitance afin de conserver l'agilité d'une entreprise de taille moyenne et maîtriser les coûts fixes de l'activité.

La politique fixe un cadre général de fonctionnement applicable à la fois à la sous-traitance interne et externe :

- Concernant les sous-traitants externes, la politique de sous-traitance et la politique des achats Groupe édictent des exigences particulières relatives notamment à la sécurité des systèmes d'information, à la protection des données, à l'engagement de se conformer à la réglementation applicable, l'information préalable d'une volonté de subdélégation...
- Concernant la sous-traitance auprès de société du Groupe d'actionnariat de Carma, la logique de contractualisation est la même, à l'exception près des activités confiées aux GIEs régies par des règlements intérieurs.

Les principes et règles instaurés par la politique visent à garantir la conformité des activités sous-traitées aux réglementations applicables, la fiabilité des informations disponibles concernant les sous-traitants (partenaires/prestataires) et, plus globalement, la maîtrise par les dirigeants du Groupe des activités sous-traitées.

À cette fin, des principes concernant le choix des prestataires et les modalités de contractualisation sont fixés par la politique.

La figure ci-après présente de manière synthétique le processus de gestion de la sous-traitance :



Un examen approfondi est requis en amont de tout engagement contractuel et de la réalisation des prestations. Il porte sur la vérification des aptitudes, capacités et agréments légaux, le cas échéant, des entreprises candidates, ainsi que sur l'absence de conflit d'intérêt, manifeste ou potentiel, et sur les mesures prises pour s'en prémunir. Il prend généralement la forme d'un appel d'offre avec cahier des charges et peut être associé à l'envoi d'un questionnaire de contrôle interne préalable.

Les prestataires de Carma et Carmavie font l'objet d'un suivi et le profil de risque des délégataires est apprécié régulièrement dans le cadre du scoring groupe basé sur les évaluations menées. La cartographie des délégations de gestion du Groupe permet d'identifier ceux revêtant un caractère important et critique pour la stratégie et la conduite des activités de Carma et Carmavie.

Comme toutes les dispositions prévues par la politique de sous-traitance Groupe, l'application de l'examen approfondi des prestataires potentiels, préalable à toute contractualisation, ainsi que les prestations en cours sont suivies soit par le comité de délégation, et contrôlée à plusieurs niveaux par le dispositif global de contrôle Groupe :

- Contrôle permanent par les directions opérationnelles en charge des fonctions/activités sous-traitées, l'équipe animation et contrôle des délégataires Lybernet courtier à qui une délégation de contrôle de premier niveau a été formalisée, (1ère ligne de maîtrise) et les équipes des fonctions clés (2^{ème} ligne de maîtrise : hors la fonction Audit Interne).
- Contrôle périodique par la fonction audit interne Groupe (3^{ème} ligne de maîtrise).

13. Autres informations

Aucune autre information importante concernant le système de gouvernance n'est à noter.

Partie 4. Profil de risque groupe

Le groupe Carma utilise la formule standard définie dans la réglementation Solvabilité 2 pour déterminer le besoin en capital, appelé capital de solvabilité requis (SCR). Le système de gestion des risques se fonde sur les résultats de la formule standard pour avoir une image de son profil de risque. Ainsi, la contribution des différents modules de la formule standard et leur importance relative sont étudiés

Le risque de souscription non-vie et santé sont les principaux risques auxquels est soumis le groupe Carma. Le risque de marché est aussi prédominant dans le profil de risque du groupe Carma, étant donné l'activité liée aux placements dans le poste actif du bilan. Le besoin en capital est alors naturellement piloté par les besoins en capital liés à ses 3 risques.

1. Risque de souscription

Les activités exercées par le groupe Carma l'exposent à des risques liés à la souscription, la tarification et l'évaluation de ses engagements. Il provient alors des incertitudes ou des difficultés rencontrées dans l'évaluation des risques qui peut rendre l'évaluation des engagements non appropriés à la couverture de ces derniers. Le risque de souscription porte sur l'insuffisance des primes encaissées face aux engagements pris⁸ et les coûts de fonctionnement liés. Un besoin en capital est alors requis pour couvrir ce risque. Concernant le groupe Carma, le risque de souscription est principalement lié à l'activité de l'entité Carma, c'est-à-dire un risque de souscription sur des lignes de métier non-vie. Le risque de souscription vie est également à prendre en compte dans un objectif de saine gestion des risques de l'entité Carmavie.

A. Appréhension du risque de souscription

Le risque de souscription et de provisionnement du groupe Carma correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadaptés à la garantie sous-jacente (les primes ne permettent pas de couvrir les prestations et frais ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

Le risque de souscription et de provisionnement en IARD peut notamment émaner des sources suivantes :

- d'une mauvaise estimation des fréquences, des coûts et de la segmentation tarifaire lors de la tarification des produits,
- des lignes de métier à développement de sinistre long, à déclaration tardive ou même des sinistres événements naturels. Le risque est représenté par une hausse non prévisible des montants des sinistres avec les informations disponibles,
- des lignes de métier soumises à la possibilité de déclaration tardive de sinistres. Le risque est alors l'apparition non prévue d'engagements à payer,
- des procédures de sélection et de surveillance du portefeuille défaillantes ou même une définition des garanties non maîtrisée⁹. Le risque est alors de souscrire ou de garder des

⁸ Engagements pris sur tous les exercices d'activité du groupe Carma, dont l'exercice courant.

⁹ Comme la non prise en compte de contraintes réglementaires ou des verrous techniques du type périmètre de couverture, franchise ou limites non efficaces.

contrats non bénéfiques à l'équilibre technique du portefeuille. Inversement, le risque est de résilier ou ne pas arriver à souscrire des risques bénéfiques à l'équilibre technique,

- une érosion du portefeuille, avec un focus sur la cessation des contrats de la part des assurés,
- une structure de frais non maîtrisée ou un mix produit défavorable.

La majorité des risques sont captés et mesurés au travers des différents sous-modules Souscription Non Vie de la formule standard, à savoir le module primes/réserves, le module de cessation et le module CAT.

Le risque lié aux rentes est quant à lui mesuré par le module souscription Vie de la formule standard au travers des modules de longévité, frais et révision.

Enfin, le risque lié aux activités santé est mesuré par le module de souscription santé au travers des modules primes/réserves santé NSLT et du module CAT santé NSLT.

Pour l'entité Carmavie, le risque de souscription provient :

- d'une mauvaise tarification des risques, en particulier de mortalité ou de maintien au chômage,
- une structure de frais non maîtrisée.

Les risques de Carmavie sont mesurés au travers des différents sous-modules Souscription Vie de la formule standard au travers des modules de mortalité, cessation et CAT.

Bien que le comportement de souscription des assurés et leur aversion au risque ne puissent être mesurés parfaitement, l'anticipation des sources du risque de souscription est faite par le groupe Carma avec des indicateurs de mesure et des politiques dédiées.

Les contrats commercialisés par le groupe Carma sont souscrits auprès de particuliers. Il existe alors une diversification naturelle de la clientèle qui permet d'éviter tout risque d'avoir un client prépondérant en portefeuille. Aucun sinistre connu ou cumul de sinistres ne représente une somme assurée ayant un poids prépondérant au regard du montant total des provisions techniques.

B. Mesure du risque de souscription

Le groupe Carma pilote son risque de souscription et de provisionnement au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et aux conseils d'administration de Carma et de Carmavie. Les principaux indicateurs sont :

- l'évolution du portefeuille (nombre de client ou montant de primes) ;
- le taux de marge technique ;
- les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées ;
- le taux d'attache au sous-jacent pour les garanties intégrées ;
- le volume des sinistres médians.

C. Maîtrise du risque de souscription

La maîtrise du risque de souscription passe par les politiques du groupe Carma. Elles contribuent au système de gestion des risques. Ainsi :

- le processus de souscription qui prévoit des limites à respecter afin de ne pas dégrader la qualité du portefeuille. Un dispositif de contrôle est mis en place. En complément, un suivi des écarts de sinistralité qui seraient de nature à faire évoluer les procédures de souscription est suivi par la direction ;
- le processus de tarification des nouveaux produits prévoit un suivi du tarif tout au long de la vie de l'offre et les portefeuilles constitués font l'objet de revalorisation lors des termes, le cas

échéant. Les études de sinistralité réalisées sont confrontées et une approche prudentielle participe au positionnement tarifaire en prenant les hypothèses les plus prudentes ;

- le processus de provisionnement cadré par une méthodologie rédigée par le responsable de la fonction actuarielle. Elle garantit une sécurité calculatoire ainsi que le respect de la réglementation en vigueur. En outre, le processus prévoit également une revue par la fonction actuarielle ;
- le recours à la réassurance qui vise à protéger la solvabilité de Carma.

La sensibilité du groupe Carma au risque de souscription peut également être testée de façon prospective dans le cadre de l'exercice ORSA.

2. Risque de marché

A. Appréhension du risque de marché

Le risque de marché est celui lié à la volatilité des prix des investissements du groupe Carma. Cette volatilité peut porter sur les prix des actions, les taux d'intérêts, les prix de l'immobilier, etc... Des conséquences directes sont alors mesurées sur le bilan du groupe Carma. Un besoin en capital est alors requis pour couvrir ce risque.

Concernant le groupe Carma, le risque de marché est principalement lié à l'activité de l'entité Carma étant donné la valorisation des portefeuilles des entités du groupe. Le risque de marché Carmavie est également à prendre en compte dans un objectif de saine gestion des risques de l'entité Carmavie.

La formule standard permet de donner une image des risques sous-jacents à ces placements au travers de plusieurs modules du risque marché. Ces sous-modules sont alors :

- le risque de spread, qui vise à mesurer les conséquences d'une hausse des spread de crédit ;
- le risque action qui vise à mesurer les conséquences d'une baisse soudaine des marchés actions sur le bilan du groupe Carma ;
- le risque de taux qui vise à mesurer les conséquences d'une évolution de la structure de la courbe des taux sur le bilan ;
- le risque immobilier qui vise à mesurer les conséquences d'une baisse des marchés immobiliers sur l'actif du bilan du groupe Carma ;
- le risque de concentration, qui traduit un manque de diversification ou à une surexposition au risque de défaut d'un même émetteur¹⁰.

Bien que les mouvements des marchés soient difficiles à prévoir, des actions sur les portefeuilles financiers sont faites par le groupe Carma pour agir sur ce risque de marché.

B. Mesure du risque de marché

Le groupe Carma pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et aux conseils d'administration de Carma et de Carmavie. Les principaux indicateurs sont :

- l'évolution sur les marchés de taux ; des règles de gestion retenues sur les investissements ;
- l'inventaire des mouvements mensuels ;
- le suivi budgétaire ;

¹⁰ La formule standard prévoit que la surexposition est définie par un seuil et un facteur pénalisant la surexposition.

- l'analyse des titres spécifiques ;
- le suivi du risque de taux et des impasses de liquidité ;
- l'allocation stratégique des investissements validée par le conseil d'administration ;
- l'évolution des notations des actifs en portefeuille ;
- la réalisation d'un point à date sur les opportunités de cession de titres.

Le groupe Carma n'investit pas dans des actifs et instruments présentant des risques qu'il ne peut identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler.

C. Maîtrise du risque de marché

Afin de maîtriser le risque évoqué plus haut, des politiques Groupe (notamment d'investissement et de gestion actif-passif) qui contribuent au système de gestion des risques ont été définies.

À cet effet :

- les orientations de placements sont définies en cohérence avec la stratégie de préservation des fonds propres et de pilotage de la situation financière et de solvabilité des entités du groupe ;
- les actifs de placement sont sélectionnés rigoureusement selon les règles édictées par les conseils d'administration (exemple : les placements réalisés en actions et en produits dérivés sont totalement exclus...).

Enfin, tous les placements sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente :

- les entités du groupe sont en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus ;
- les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des clients.

Par ailleurs, la sensibilité de Carma et de Carmavie au risque de marché a été testée dans le processus ORSA de l'année 2022 par différents scénarios.

3. Risque de crédit

A. Appréhension du risque de crédit

Le risque de crédit est défini par la réglementation comme le risque de perte résultant de mouvements défavorables liés au défaut des tiers auprès desquels le groupe Carma présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ces tiers peuvent être des émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou tout débiteur auprès desquels le groupe Carma est exposé (créances auprès de tiers, défaut d'un réassureur, défaut des banques sur les liquidités détenues). Cette exposition peut prendre la forme d'un risque de contrepartie, d'un risque sur le spread. Ce risque peut être aggravé par le risque de concentration, résultant d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties.

B. Mesure du risque de crédit

Le groupe Carma pilote ce risque au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et aux conseils d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- la notation des banques ;
- la notation des réassureurs ;
- la qualité des partenaires stratégiques.

C. Maîtrise du risque de crédit

Concernant tout particulièrement celui des partenaires stratégiques, le groupe Carma veille à leur qualité et leur solidité financière lors de la sélection.

4. Risque de liquidité

A. Appréhension du risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de Carma et de Carmavie. Il s'agit essentiellement de la capacité à régler les sinistres.

B. Mesure du risque de liquidité

Pour ses engagements à court terme, Carma et Carmavie suivent tout particulièrement la liquidité des placements détenus en portefeuille.

C. Maîtrise du risque de liquidité

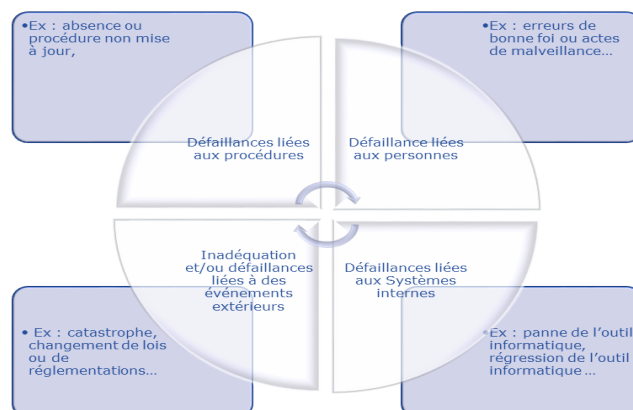
Ce risque est très faible, en raison d'une forte diversification de nos produits, la mensualisation de nos primes et notre stratégie d'investissement qui permet, notamment, de réduire l'écart de duration de l'actif et du passif. Ainsi, les simulations réalisées et suivies en 2022 au sein du comité actif/passif autour de l'impasse de liquidité confirment que l'enjeu est mineur et que l'actif de Carma est suffisamment liquide.

5. Risque opérationnel

A. Appréhension du risque opérationnel

Le risque opérationnel du groupe correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein d'une entité du groupe, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne.

Selon le référentiel retenu par le Groupe, ce risque peut être catégorisé selon les quatre événements suivants :



Cette classification est le pivot du dispositif de gestion des risques opérationnels. Elle garantit sa cohérence d'ensemble et permet de réaliser des analyses transversales. Elle favorise en outre une compréhension identique des risques au sein du Groupe via un langage commun indispensable à la diffusion d'une culture du risque.

B. Mesure du risque opérationnel

Le risque opérationnel est suivi notamment au travers du pilotage régulier d'indicateurs lors des réunions du comité des risques mais également via les comités liés et du dispositif de collecte des incidents et des pertes opérationnelles. Ce dernier dispositif joue un rôle fondamental car il permet de conforter ou d'actualiser l'évaluation « à dire d'experts » réalisée dans le cadre de la cartographie des risques. Ainsi, le pilotage des incidents permet de surveiller l'évolution des risques opérationnels. Cette surveillance est complétée par une communication régulière, sur les incidents, les plans d'actions ainsi que les contrôles, en direction des parties prenantes (direction, référents, Comex, conseil d'administration....).

Afin de prendre en compte la réorganisation et l'évolution de la stratégie intervenues en 2022, une revue de la cartographie des risques opérationnels est en cours.

C. Maîtrise du risque opérationnel

La maîtrise du risque opérationnel du groupe Carma passe par plusieurs dispositifs, notamment :

- la revue de la cartographie des risques,
- le contrôle permanent et les missions d'audits réalisées par les auditeurs internes et les auditeurs du groupe Carrefour,
- l'autoévaluation du dispositif de contrôle interne par les différentes entités du groupe Carrefour,
- le plan de continuité d'activité,
- les formations/ sensibilisations,
- le pilotage des activités et processus sous-traités,
- le pilotage des incidents,
- les procédures et politiques.

6. Autres risques importants

Le Groupe Carma est exposé à d'autres risques non appréhendés dans la formule standard :

→ Risque stratégique

Il concerne le risque de remise en cause du modèle du Groupe par ses actionnaires. Le management de ce risque relève de la responsabilité des conseils d'administration et du comité exécutif.

La majorité des moyens de l'entreprise et l'attention du comité exécutif groupe sont focalisés sur la maîtrise de ce risque. Ainsi, les actionnaires s'assurent régulièrement que les actions et les résultats sont alignés avec le plan stratégique dans le cadre d'instances régulières (Comité stratégique et revue de performance).

→ **Risque d'inflation**

Une première analyse des risques, relative aux impacts de la guerre en Ukraine, avait révélé le macro risque inflation/ stagflation. La matérialisation de ce risque au 2ème semestre 2022, nous a incité à réaliser une analyse spécifique sur ses impacts pour les entités du groupe CARMA.

Des dispositifs de maîtrise des risques ont été mis en place. Outre des surveillances en continue via des indicateurs, le groupe Carma a augmenté les tarifs sur certains produits et a décidé de mettre en place un plan d'économie afin de maîtriser ses coûts.

→ **Risques émergents**

Ce sont des risques nouveaux entourés d'une incertitude forte quant à leurs impacts et leur probabilité de matérialisation. Le groupe Carma est exposé aux risques liés à la transition climatique et aux nouvelles technologies.

7. Autres informations

Aucune autre information importante concernant le profil de risque n'est à noter.

Partie 5. Valorisation à des fins de Solvabilité

La date de référence de l'exercice est le 31 décembre 2022. Les spécifications techniques utilisées sont issues de :

- la directive Solvabilité 2 du 25 novembre 2009 (2009/138/CE),
- la directive Omnibus 2 du 16 avril 2014 (2014/51/UE),
- le règlement délégué (UE) 2015/35 du 10 octobre 2015 complétant la directive Solvabilité 2,
- le règlement délégué 2016/467 du 30 septembre 2015 et le règlement délégué 2019/981 du 8 mars 2019 modifiant le règlement délégué précédent,
- la documentation EIOPA, soit les textes ITS et guidelines complétant les textes précédents.

Le périmètre de consolidation des opérations intra-groupe comprend les entités d'assurance du groupe (Carma et Carmavie) ainsi que l'entité de courtage Lybernet qui est traitée comme une participation stratégique dans la consolidation.

La méthode de consolidation retenue est la méthode fondée sur la consolidation comptable.

La valorisation du bilan Solvabilité 2 du groupe Carma est fondée sur le bilan normes françaises du groupe Carma. Le classement des rubriques du bilan a été faite en conformité avec le tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable d'assurance et le bilan Solvabilité 2¹¹.

g

1. L'entité Carma

1.1. Actifs

1.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill peuvent correspondre, en normes françaises, à des logiciels, des frais d'établissement, etc. Ils sont alors immobilisés à leur coût d'acquisition ou de production et amortis selon des modalités propres à chaque type d'actif.

En normes Solvabilité II, les actifs incorporels autres que le goodwill sont valorisés à zéro car n'entrant pas dans le cadre du traitement de l'article 12 du règlement délégué 2015/35. En effet, bien qu'ils puissent faire l'objet d'une cession séparée, aucune valeur de marché ne peut être établie¹² pour ces actifs incorporels, ni pour d'autres actifs analogues au demeurant.

1.1.2. Impôts différés – Actifs & Passifs

Au bilan prudentiel, les impôts différés portent sur les résultats recouvrables (actifs) et payables (passifs) au cours de périodes futures, au titre de différences temporelles déductibles ou imposables ainsi que du report en avant de pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. Le taux appliqué est celui en vigueur en 2022.

Les impôts différés de Carma sont essentiellement constitués des écarts de valorisation technique entre les bilans sociaux et prudentiels, de la valorisation des placements en valeur de marché et de l'annulation de la provision d'égalisation dans les comptes prudentiels.

¹¹ Tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et le bilan Solvabilité 2 émis par l'ACPR le 28/10/2016.

¹² Conformément au Règlement Délégué (UE) 2015/35, article 10§2

Il existe un potentiel excédent d'impôts différés actif sur les impôts différés passifs dans le déroulé des calculs. L'article 15 du règlement délégué 2015/35 prévoit la prise en compte de ce crédit d'impôts si une preuve de sa recouvrabilité est faite. Carma a pris pour décision de ne pas reconnaître cet excédent d'impôts différés net et d'égaliser les impôts différés actif et passif sur 2022.

1.1.3. Immobilisations corporelles détenues pour usage propre (immobilier et autres actifs corporels d'exploitation)

Ces immobilisations correspondent aux biens immobiliers et aux actifs corporels détenus pour usage propre.

Dans les comptes sociaux, les autres actifs d'exploitation (agencements à la charge des occupants, matériel de bureau, mobilier, etc.) sont évalués à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés, effectués sur le mode linéaire ou dégressif selon leur nature.

Au bilan prudentiel, les autres actifs d'exploitation (actifs corporels) sont évalués au prix de revient historique, diminué des amortissements comptabilisés.

1.1.4. Investissements (autres que des actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)

Au bilan prudentiel, les placements financiers sont valorisés à leur dernier cours connu au jour de l'inventaire, lorsqu'ils font l'objet d'une cotation (placements obligataires) ou à la valeur liquidative transmise par le gestionnaire du fonds (placements immobiliers).

⇒ Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)

Les placements immobiliers, constitués de parts acquises dans des SCPI, sont enregistrés pour leur coût d'acquisition, y compris la partie non libérée de l'investissement.

⇒ Détentions dans des entreprises liées, y compris participations

Dans les comptes sociaux, les titres d'entreprises liées détenus sont enregistrés à leur prix de revient, hors revenus courus et nets de provisions le cas échéant.

Au bilan prudentiel, la valorisation retenue est déterminée selon les principes suivants :

- Les filiales cotées sur un marché actif sont valorisées au dernier cours connu au jour de l'inventaire, à défaut,
- Les filiales holding d'assurances détenues directement ou via une holding d'assurance sont valorisées à la quote-part de la dernière valeur disponible de leurs fonds propres prudentiels SII.
- Les participations hors entreprises d'assurance ou holdings d'assurance sont valorisées selon la même méthode que dans les comptes sociaux, déduction faite des goodwill et des immobilisations incorporelles significatifs.

⇒ Actions, dont Actions cotées et non cotées

Dans les comptes sociaux, les actions non cotées sont enregistrées à leur coût d'acquisition, sur la base du prix d'achat, hors frais de négociation, hors revenus courus et nettes de provisions le cas échéant.

Au bilan prudentiel, pour les actions non cotées, la quote-part détenue dans l'actif net comptable est retenue, leurs montants unitaires et cumulés n'étant pas significatifs.

⇒ Obligations, dont Obligations d'État et d'entreprises, Titres structurés et garantis

Dans les comptes sociaux, les titres obligataires sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors coupons courus (ICNE). Le cas échéant, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est amortie sur la durée résiduelle des titres.

Ces méthodes de valorisation ont contraint Carma à enregistrer de fortes moins-values dues à la croissance rapide des taux sur 2022. Toutes choses égales par ailleurs, l'impact se fera à la baisse sur les fonds propres et donc un levier de baisse sur le ratio de couverture.

1.1.5. Autres actifs y compris

- Dépôts auprès des cédantes,
- Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires,
- Créances nées d'opérations de réassurance,
- Autres créances (hors assurance),
- Trésorerie et équivalents de trésorerie,
- Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus.

Dans les comptes sociaux comme au bilan prudentiel, ces actifs sont enregistrés à leur valeur nominale, nette de provisions le cas échéant. Il s'agit, en vertu du principe de proportionnalité, de la meilleure approximation de leur valeur de marché.

1.2. Valorisation des provisions techniques SII

1.2.1. Montants des provisions techniques

Valeur des provisions techniques pour chaque ligne d'activité réglementaire.

En M€	2022	2021	Variation
Provisions techniques Non Vie et Santé	135,8	188,9	- 28,1 %
Provisions techniques Vie	10,7	16,6	- 35,2 %
Total	146,6	205,5	-28,6 %

Les impacts sont dus à des gains d'actualisation avec la hausse des taux mais aussi à :

- des évolutions favorables de sinistres graves;
- une baisse visible des fréquences attritionnels en 2022;
- la baisse du portefeuille (IARD, produits en run-off).

1.2.2. Méthodes de valorisation des provisions techniques

Les provisions techniques de l'entreprise sont inscrites au bilan prudentiel à leur valeur économique, c'est-à-dire leur valeur de transfert.

Leur montant correspond à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

12.2.1. Meilleure estimation brute de cessions en réassurance

Frontière des contrats et horizon de projection

Les encaissements et décaissements futurs relatifs aux contrats existants sont projetés sur l'horizon de vie des engagements d'assurance, jusqu'à leur extinction.

Seuls les flux relevant de contrats pour lesquels l'assureur est engagé à la date d'évaluation sont retenus aux fins de modélisation.

La notion de « frontière du contrat » telle que définie au sens de l'article 18 du règlement délégué 2015/35 est ainsi utilisée pour délimiter les flux pris en compte. Il s'agit de la première date à partir de laquelle l'assureur peut :

- Résilier un contrat ;
- Rejeter les primes à recevoir au titre d'un contrat ;
- Modifier les primes ou les prestations à payer au titre d'un contrat, de manière à ce que les primes reflètent pleinement les risques.

Les flux de trésorerie à l'intérieur de cette frontière constituent donc le périmètre de l'évaluation, les encaissements et décaissements relatifs à des garanties nouvelles en sont exclus.

Dans le cadre de Carma, 4 typologies d'engagements sont à prendre en compte :

- Les engagements ADE ;
- Les engagements annuels des contrats à tacite reconduction (IARD, Santé, autres) ;
- Les engagements pluriannuels EPCS ;
- Les engagements mensuels (abonnement EPCS, quelques garanties annexes à la carte bancaire).

Dans tous les cas de figure, les engagements de sinistres nés dans le périmètre de la frontière des contrats induisent des flux de décaissement jusqu'à leur extinction.

Flux projetés, bruts cessions de réassurance

Aux fins de projection des entrées et sorties de trésorerie, un regroupement de plusieurs lignes de polices aux caractéristiques communes est effectué.

Les encaissements modélisés concernent les primes futures, délimitées par les frontières des contrats, ainsi que les recours.

Les décaissements considérés incluent d'abord les frais et les commissions nécessaires à la gestion des contrats jusqu'à leur terme.

Ils se composent de frais d'acquisition, de frais de gestion des prestations, de frais d'administration et autres charges techniques corrigées pour tenir compte de l'inflation, ainsi que de frais de gestion des placements.

Les prélèvements fiscaux s'ajoutent aux sorties de trésorerie projetées.

Enfin, les prestations versées (règlements de sinistres, rentes versées, etc.) alimentent les flux de trésorerie sortants.

Actualisation des flux financiers

Les flux de trésorerie sont actualisés avec la courbe des taux fournie par l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles. Aucun ajustement n'y est apporté.

Techniques actuarielles : lignes d'activité Non Vie

En non vie, la meilleure estimation se décompose en meilleure estimation des provisions pour sinistres et en meilleure estimation des provisions pour primes.

⇒ Meilleure estimation des provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à la valeur actuelle probable des engagements futurs liés à des sinistres survenus et non encore réglés.

Ces provisions sont estimées à partir de méthodes actuarielles classiques appliquées à des groupes de risques homogènes au sein de chaque ligne d'activité.

La nature même des risques assurés engendre une volatilité plus ou moins forte, selon les lignes d'activité, des montants de provisions techniques. Les méthodes employées sont ainsi adaptées pour permettre un traitement différencié et garantir dans une large mesure une estimation robuste des montants provisionnés.

L'estimation des provisions pour sinistres s'appuie sur une segmentation fine des risques permettant d'appliquer de manière solide les méthodes de provisionnement usuelles (Chain-Ladder) consistant à estimer la charge des sinistres futurs à partir de données passées.

Les critères retenus, à la fois pour la segmentation et les données utilisées pour l'application des méthodes, se fondent essentiellement sur la nature des risques (risque assuré, sinistres dits de masse ou de pointe, à déroulement court ou long).

Les triangles de charge de sinistres dossier/dossier (bruts ou nets de recours selon le niveau des recours) présentent l'estimation par l'assureur des coûts des sinistres, déclarés par année de survenance (ou de souscription selon les lignes d'activités), et l'évolution dans le temps de cette estimation. Les triangles de règlements sont généralement privilégiés pour les risques à faible volatilité et à liquidation rapide tandis que les triangles de charge de sinistres dossier / dossier sont plus adaptés pour traiter des risques volatils ou à liquidation longue.

Pour les risques de pointe (ex : sinistres graves corporels, événements climatiques...), des informations supplémentaires plus qualitatives viennent en complément pour ajuster les montants de provisions (experts, évolution du contexte réglementaire...).

Malgré une analyse sur des segments homogènes, l'existence de points atypiques, de tendance ou de forte volatilité sur les coefficients de développement nécessite parfois de procéder à des ajustements de ces coefficients via des jugements d'experts justifiés dans des notes internes.

Les projections de frais afférents concernent les frais de gestion de sinistres. Ils sont supposés se liquider de la même manière que les engagements sous-jacents.

Enfin, les sinistres dits "rente en attente" sont valorisés avec une provision mathématique de rente. Les provisions mathématiques en meilleure estimation sont obtenues en probabilisant l'ensemble des arrérages futurs à verser avec la table de mortalité TD 88-90 et en actualisant les arrérages au regard de la courbe des taux fournie par l'EIOPA. et selon la typologie de la rente (viagère ou temporaire, rente différée). La provision mathématique est calculée selon la typologie de la rente (immédiate, viagère ou temporaire) et des informations sur l'engagement de rente : arrérage revalorisé¹³, fractionnement, âge du rentier, frais,... A noter que ce calcul est complémentaire aux calculs faits pour la clôture en norme comptable française.

¹³ Au 31 décembre 2022, toutes les rentes servies concernent des sinistres survenus avant 2013. La revalorisation FGAO n'est donc pas à la charge de Carma sur les rentes servies.

La meilleure estimation des provisions pour primes correspond à la valeur actuelle probable des engagements futurs liés aux sinistres non encore survenus des contrats entrant dans le cadre de la frontière des contrats au sens de l'article 18 du règlement délégué 2015/35.

Les primes considérées dans les calculs incluent l'ensemble des primes non dues (primes futures) ou non consommées (PPNA) liées aux contrats existants. Un taux de chute est pris en compte dans l'évaluation des primes futures ou non consommées ; il correspond principalement au risque de non-paiement de primes (refus de versement de primes de la part du client, disparition de l'objet assuré, résiliation...).

Les provisions de primes sont évaluées à l'échelle de chaque ligne d'activité :

- Ils s'appuient sur les remontées de chiffres issus des plans d'affaires annuels pour les produits à tacite reconduction ;
- Pour les produits pluriannuels (ADE, EPCS), une estimation de la liquidation des flux de primes et de sinistres est faite ;
- Des hypothèses de sinistralité, de réassurance, de frais (avec distinction des frais d'acquisition) et de liquidation des flux de sinistres sont discutées entre les différentes fonctions alimentant les calculs prudentiels.

Techniques actuarielles : lignes d'activité vie

Les provisions techniques Vie de Carma concernant les rentes non vie servies au 31/12/2022.

Les provisions de rentes non vie en meilleure estimation sont obtenues en probabilisant l'ensemble des arrérages futurs à verser avec la table de mortalité TD 88-90 et en actualisant les arrérages au regard de la courbe des taux fournie par l'EIOPA. et selon la typologie de la rente (viagère ou temporaire, immédiate). La provision mathématique est calculée selon la typologie de la rente (immédiate, viagère ou temporaire) et des informations sur l'engagement de rente : arrérage revalorisé¹⁴, fractionnement, âge du rentier, frais,... A noter que ce calcul est complémentaire aux calculs faits pour la clôture en norme comptable française.

Corrections et mécanismes optionnels

Carma n'utilise aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation Solvabilité 2. Il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

1.2.2.2. Meilleure estimation des montants recouvrables au titre de la réassurance

La meilleure estimation des provisions techniques cédées, dans le cadre d'opérations de réassurance, est modélisée de manière séparée des provisions techniques issues des affaires directes et des acceptations.

La meilleure estimation des provisions techniques cédées, déterminée selon ces principes, se décompose en meilleure estimation des provisions pour sinistres cédées et en meilleure estimation des provisions pour primes cédées.

¹⁴ Au 31 décembre 2022, toutes les rentes servies concernent des sinistres survenus avant 2013. La revalorisation FGAO n'est donc pas à la charge de Carma sur les rentes servies.

I. Provisions de primes cédées

La meilleure estimation des provisions de primes cédées est calculée par ligne d'activité, en distinguant cessions et rétrocessions.

Une analyse distincte est effectuée par type de cessions : interne, en cohérence avec les acceptations interne, ou externe.

Un traitement différencié est également appliqué en fonction du type des traités, proportionnels ou non proportionnels.

II. Provisions de sinistres cédées

L'activité de cession de Carma étant significative, la meilleure estimation des provisions de sinistres cédées est déterminée selon des méthodes identiques à celles utilisées pour les affaires directes.

1.2.2.3. Marge de risque

La marge pour risque est la différence entre les provisions techniques et les meilleures estimations des flux dits « Best Estimate ». Pratiquement, il est impossible d'observer le montant des provisions techniques sur les marchés financiers. Des hypothèses prévues par le régulateur permettent alors de calculer cette marge de risque comme étant une projection du capital de solvabilité requis (SCR) jusqu'à extinction des engagements multipliée par un coût du capital. Il s'agit alors de la valeur actuelle de l'immobilisation du capital au coût du capital. Ce coût du capital est fixé par l'EIOPA à 6%.

Les calculs menés sur l'entité Carma utilisent la méthode exacte pour le calcul de la marge de risques. La projection des SCR peut être vue comme un exercice ORSA, dans lequel on part d'une situation vierge, c'est-à-dire que l'entité de référence vient de se créer :

- Le bilan et la balance initiaux sont vides ;
- L'entité de référence ne reprend que les engagements de l'assureur, c'est-à-dire les sinistres ;
- Il n'y a pas de nouvelle activité, ce qui signifie qu'il n'y a pas de primes dans l'entité de référence ;
- L'entité de référence constituée des actifs minimisant le SCR (Art 38.1).

Cette marge pour risque est calculée au global et est ventilée au prorata des meilleures estimations des flux dits « Best Estimate ».

1.2.3. Principales différences entre provisions techniques SII et provisions techniques en normes françaises

Les principales différences entre les provisions techniques SII et les provisions techniques en normes françaises portent par exemple sur :

- la notion de prudence : les normes françaises prévoient la possibilité d'une prudence dans les provisions alors que la réglementation solvabilité 2 demande une meilleure estimation. Par exemple, la provision d'égalisation est prévue en norme française alors qu'elle est exclue en Solvabilité 2 ;
- la marge pour risque : cette notion n'a pas d'équivalent en normes françaises ;
- la frontière des contrats : la prise en compte des primes futures autres que les PPNA n'est pas prévue en normes françaises ;
- l'actualisation des flux : cette notion est inexistante en norme française sauf pour les rentes ;

- l'ajustement au risque de contrepartie des recouvrables de réassurance : cette notion est inexistante en normes françaises.

Pour les lignes de métier vie : les calculs en norme française sont rétrospectifs alors qu'ils sont prospectifs en Solvabilité 2.

1.3. Autres passifs

Carma ne possède pas de passifs éventuels. Aucun ajustement n'est alors fait sur le bilan Solvabilité 2.

1.4. Méthodes de valorisation alternatives

Carma n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation ou présentées dans ce rapport.

1.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter.

2. L'entité Carmavie

2.1. Actifs

2.1.1. Immobilisations incorporelles

En 2022, Carmavie ne dispose pas d'immobilisations incorporelles et donc ne nécessite pas l'application du traitement prévu par l'article 12 du règlement délégué 2015/35.

2.1.2. Impôts différés – Actifs & Passifs

Au bilan prudentiel, les impôts différés portent sur les résultats recouvrables (actifs) et payables (passifs) au cours de périodes futures, au titre de différences temporelles déductibles ou imposables ainsi que du report en avant de pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. Le taux appliqué est celui en vigueur en 2022.

Les impôts différés de Carmavie sont essentiellement constitués des écarts de valorisation technique entre les bilans sociaux et prudentiels, de la valorisation des placements en valeur de marché et de l'annulation de la provision d'égalisation dans les comptes prudentiels.

Il existe un potentiel excédent d'impôts différés actif sur les impôts différés passifs dans le déroulé des calculs. L'article 15 du règlement délégué 2015/35 prévoit la prise en compte de ce crédit d'impôts si une preuve de sa recouvrabilité est faite. Carmavie a pris pour décision de ne pas reconnaître cet excédent d'impôts différés net et d'égaliser les impôts différés actif et passif sur 2022.

2.1.3. Immobilisations corporelles détenues pour usage propre (immobilier et autres actifs corporels d'exploitation)

Ces immobilisations correspondent aux biens immobiliers et aux actifs corporels détenus pour usage propre.

Dans les comptes sociaux, les autres actifs d'exploitation (agencements à la charge des occupants, matériel de bureau, mobilier, etc.) sont évalués à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés, effectués sur le mode linéaire ou dégressif selon leur nature.

Au bilan SII, les autres actifs d'exploitation (actifs corporels) sont évalués au prix de revient historique, diminué des amortissements comptabilisés.

Carmavie ne dispose pas d'immobilisations corporelles détenues pour usage propre.

2.1.4. Investissements (autres que des actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)

Au bilan prudentiel, les placements financiers sont valorisés à leur dernier cours connu au jour de l'inventaire, lorsqu'ils font l'objet d'une cotation (placements obligataires) ou à la valeur liquidative transmise par le gestionnaire du fonds (placements immobiliers).

⇒ Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)

Les placements immobiliers, constitués de parts acquises dans des SCPI, sont enregistrés pour leur coût d'acquisition, y compris la partie non libérée de l'investissement.

⇒ Détentions dans des entreprises liées, y compris participations

Carmavie ne dispose pas de participations dans d'autres entreprises.

⇒ Actions, dont Actions cotées et non cotées

Dans les comptes sociaux, les actions non cotées sont enregistrées à leur coût d'acquisition, sur la base du prix d'achat, hors frais de négociation, hors revenus courus et nettes de provisions le cas échéant.

Au bilan SII, pour les actions non cotées, la quote-part détenue dans l'actif net comptable est retenue, leurs montants unitaires et cumulés n'étant pas significatifs.

⇒ Obligations, dont Obligations d'État et d'entreprises, Titres structurés et garantis

Dans les comptes sociaux, les titres obligataires sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors coupons courus (ICNE). Le cas échéant, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est amortie sur la durée résiduelle des titres.

Ces méthodes de valorisation ont contraint Carmavie à enregistrer de fortes moins-values dues à la croissance rapide des taux sur 2022. Toutes choses égales par ailleurs, l'impact se fera à la baisse sur les fonds propres et donc un levier de baisse sur le ratio de couverture.

2.1.5. Autres actifs y compris

- Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires ;
- Créances nées d'opérations de réassurance ;
- Autres créances (hors assurance) ;
- Trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus.

Dans les comptes sociaux comme au bilan prudentiel, ces actifs sont enregistrés à leur valeur nominale, nette de provisions le cas échéant. En effet, ces actifs sont considérés comme de court terme.

Il s'agit, en vertu du principe de proportionnalité, de la meilleure approximation de leur valeur de marché.

2.2. Valorisation des provisions techniques

2.2.1. Montants des provisions techniques SII

Valeur des provisions techniques pour chaque ligne d'activité réglementaire.

En M€	2022	2021	Variation
Provisions techniques Non Vie et Santé	1,6	1,0	60 %
Provisions techniques Vie	3,6	4,6	- 21,7 %
Total	5,2	5,6	- 7,1%

2.2.2. Méthodes de valorisation des provisions techniques SII

Les provisions techniques de l'entreprise sont inscrites au bilan prudentiel à leur valeur économique, c'est-à-dire leur valeur de transfert.

Leur montant correspond à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

2.2.2.1. Meilleure estimation brute de cessions en réassurance

Les encaissements et décaissements futurs relatifs aux contrats existants sont projetés sur l'horizon de vie des engagements d'assurance, jusqu'à leur extinction.

Seuls les flux relevant de contrats pour lesquels l'assureur est engagé à la date d'évaluation sont retenus aux fins de modélisation.

La notion de « frontière du contrat » telle que définie au sens de l'article 18 du règlement délégué 2015/35 est ainsi utilisée pour délimiter les flux pris en compte. Il s'agit de la première date à partir de laquelle l'assureur peut :

- Résilier un contrat ;
- Rejeter les primes à recevoir au titre d'un contrat ;
- Modifier les primes ou les prestations à payer au titre d'un contrat, de manière à ce que les primes reflètent pleinement les risques.

Les flux de trésorerie à l'intérieur de cette frontière constituent donc le périmètre de l'évaluation, les encaissements et décaissements relatifs à des garanties nouvelles en sont exclus.

Dans le cadre de Carmavie, 2 typologies d'engagements sont à prendre en compte :

- Les engagements ADE ;
- Les engagements "temporaire décès" des contrats Protection vie et Protection avenir.

Dans tous les cas de figure, les engagements de sinistres nés dans le périmètre de la frontière des contrats induisent des flux de décaissement jusqu'à leur extinction.

Flux projetés, bruts cessions de réassurance

Aux fins de projection des entrées et sorties de trésorerie, un regroupement de plusieurs lignes de polices aux caractéristiques communes est effectué.

Les encaissements modélisés concernent les primes futures, délimitées par les frontières des contrats. Elles correspondent à des cotisations périodiques.

Les décaissements considérés incluent d'abord les frais et les commissions nécessaires à la gestion des contrats jusqu'à leur terme ainsi que les prestations des assurés.

Actualisation

Les flux de trésorerie sont actualisés avec la courbe des taux fournie par l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles. Aucun ajustement n'y est apporté.

Techniques actuarielles

La meilleure estimation est une moyenne des flux de trésorerie pondérés par leur probabilité de réalisation (ou niveau d'incertitude).

Un outil de gestion actif-passif est également mobilisé. Les décisions de gestion, le comportement des assurés ainsi que les options et garanties attachés aux contrats génèrent en effet des interactions entre les placements à l'actif et les engagements au passif du bilan :

- Les décisions futures de l'assureur ont trait à l'allocation des actifs, la réalisation de plus-values ou la distribution de participation aux bénéfices ;
- Les hypothèses relatives au comportement des assurés portent sur les rachats de contrats en fonction de l'environnement concurrentiel, économique et financier (taux de marché, fiscalité ...).

Les simulations de l'environnement économique et financier futur (simulations *stochastiques*) permettent ainsi d'estimer les flux de trésorerie sur un large échantillon de situations possibles probabilisées. Les simulations sont déroulées en probabilité risque neutre.

La valeur actualisée des flux de trésorerie probabilisés constitue la meilleure estimation des engagements, brute de réassurance.

2.2.2.2. Meilleure estimation des montants recouvrables au titre de la réassurance

La meilleure estimation des provisions techniques cédées, dans le cadre d'opérations de réassurance, est modélisée de manière séparée des provisions techniques issues des affaires directes et des acceptations.

La meilleure estimation des provisions techniques cédées, déterminée selon ces principes, se décompose en meilleure estimation des provisions pour sinistres cédées et en meilleure estimation des provisions pour primes cédées.

La marge pour risque est la différence entre les provisions techniques et les meilleures estimations des flux dits « Best Estimate ». Pratiquement, il est impossible d'observer le montant des provisions techniques sur les marchés financiers. Des hypothèses prévues par le régulateur permettent alors de calculer cette marge de risque comme étant une projection du capital de solvabilité requis (SCR) jusqu'à extinction des engagements multipliée par un coût du capital. Il s'agit alors de la valeur actuelle de l'immobilisation du capital au coût du capital. Ce coût du capital est fixé par l'EIOPA à 6%.

Les calculs menés sur l'entité Carmavie utilisent simplification proportionnelle. Cette simplification a été choisie étant donné l'absence de Best Estimate négatif sur le principal risque couvert (Décès). Les hypothèses d'application de cette méthode demande la vérification des hypothèses suivantes :

- Stabilité de la composition des sous-risques du risque de souscription ;
- Stabilité de la qualité de crédit des réassureurs ;
- Risque important de marché par rapport au Best Estimate net de réassurance est identique ;
- Stabilité de la quote-part des réassureurs dans les engagements (risque opérationnel) ;
- Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques par rapport au Best Estimate net de réassurance est la même.

La vérification des ces hypothèses a été faite et en cas de non-validité de l'hypothèse, une étude d'impact de l'écart à l'hypothèse a été faite (qualitative).

2.2.3. Principales différences entre provisions techniques SII et provisions techniques en normes françaises

Dans les comptes sociaux, différents types de provisions techniques sont enregistrés en vie. Chacune de ces provisions reflète un engagement précis, évalué de façon prudente. Les méthodologies de valorisation appliquées sont propres à chaque type de provision ; elles sont décrites dans l'Annexe aux comptes et respectent les dispositions en vigueur du Code des Assurances.

Les différents types de provisions comptables admises au passif du bilan en normes françaises incluent les engagements au titre des affaires directes et des acceptations.

La part de ces provisions techniques comptables inscrites au passif, faisant l'objet de cessions ou de rétrocessions à des réassureurs, est inscrite à l'actif du bilan, sans ajustements supplémentaires.

Ainsi, les principaux écarts de valorisation entre provisions comptables et provisions prudentielles procèdent principalement sur des différences dans la composition respective des provisions prudentielles et des provisions comptables :

- La marge de risque valorisée dans le calcul des provisions prudentielles n'a pas d'équivalent dans les provisions comptables.
- De même, une partie du Best Estimate de prime (primes non émises sur des contrats sur lesquels Carmavie est engagée au 31/12/2022) n'est pas reconnue en comptabilité française.

2.3. Autres passifs

Carmavie ne dispose pas de provisions autres que les provisions techniques.

2.4. Méthodes de valorisation alternatives

Aucune valorisation alternative n'a été appliquée.

2.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter.

Partie 6. Gestion du capital

1 Gestion du capital de l'entité Carma

1.1 Fonds propres

1.1.1 Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres de Carma est placée sous la responsabilité de la Direction administrative et financière. Ses principes, objectifs et procédures sont établis dans la politique de gestion des fonds propres du groupe CARMA, dont le périmètre couvre l'ensemble des entités du groupe dont Carma. La politique de gestion des fonds propres est revue au moins une fois par an. La revue de la politique 2022 a été approuvée par le Conseil d'administration de Carma le 9 décembre dernier.

Conformément aux principes de la politique de gestion des fonds propres, le niveau des fonds propres de Carma doit être en adéquation avec le développement de son activité. L'entreprise doit au minimum générer, via ses résultats, les fonds propres nécessaires au développement normal de son activité.

Carma doit disposer en permanence d'un minimum de fonds propres lui permettant de respecter le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie. Les fonds propres de Carma font ainsi l'objet d'évaluations sur l'horizon de son plan stratégique à 5 ans dans le cadre des processus de l'ORSA. Ces évaluations permettent de déterminer la politique de dividende à soumettre au conseil d'administration de Carma, en fonction des besoins identifiés.

La mise en œuvre du dispositif de gestion des fonds propres s'appuie notamment sur une instance dédiée attachée au Comité Finance Gestion Carma.

1.1.2 Composition et évolution des fonds propres

Les fonds propres de Carma, valorisés conformément aux normes prudentielles Solvabilité II, figurent dans le tableau S.23.01.01.

En millions d'euros	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Total fonds propres de base après déductions	120,6	120,6	0	0	0
Total fonds propres auxiliaires	0			0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis au 31.12.2022	120,6	120,6	0	0	0
- Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du capital de solvabilité requis	120,6	120,6	0	0	0
- Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du minimum de capital requis	120,6	120,6	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis au 31.12.2021	133,1	133,1	0	0	0

- Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du capital de solvabilité requis	133,1	133,1	0	0	0
- Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du minimum de capital requis	133,1	133,1	0	0	0

Cf. Annexes Quantitatives – tableau S.23.01.01: Fonds propres

Les Fonds propres de base de Carma sont constitués exclusivement d'éléments de niveau 1, Carma ne compte aucun élément de fonds propres faisant l'objet de mesures transitoires.

Ils se composent d'abord d'éléments du capital en actions ordinaires (brut des actions propres), du compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires et de la réserve de réconciliation.

Les fonds propres de base sont complétés par les différences de valorisation des actifs et passifs entre le bilan prudentiel et le bilan social, différences détaillées au chapitre « Partie 5. Valorisation à des fins de Solvabilité du présent rapport ».

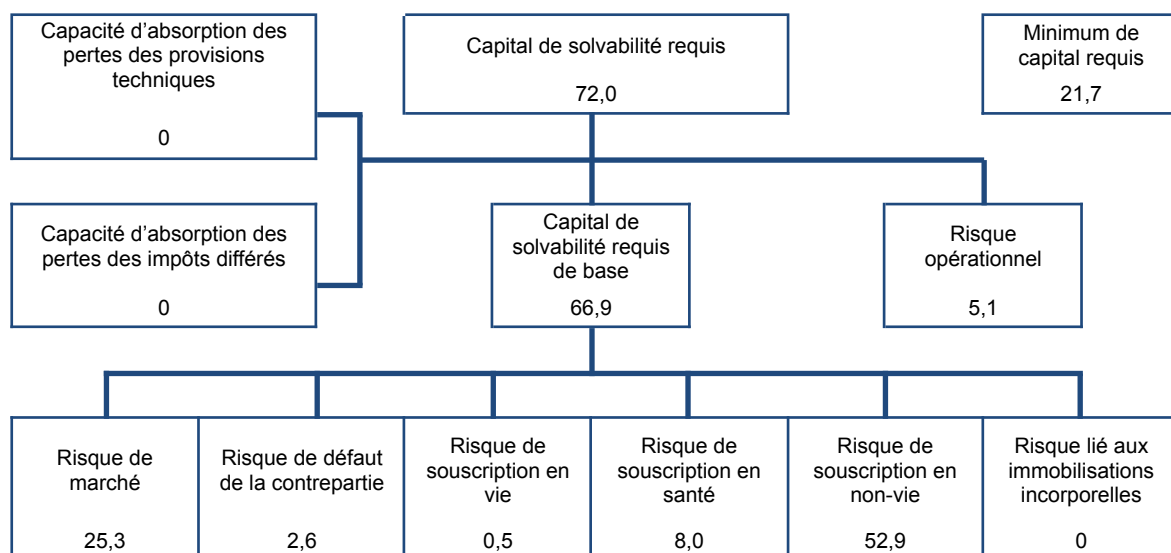
Valorisation à des fins de Solvabilité du présent rapport.

Les fonds propres de Carma ne font l'objet d'aucune déduction, ainsi les fonds propres disponibles sont équivalents aux fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis. De plus, aucune restriction n'affecte la disponibilité et la transférabilité des fonds propres du Groupe.

1.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis¹⁵ de Carma est calculé en appliquant la formule standard, sans recours à des simplifications ni à des paramètres qui lui sont propres.

En millions d'euros au 31.12.2022



Le capital de solvabilité requis s'établit à 72,0 M€ contre 97,4 M€ à fin 2021, soit une baisse de -26,1% sur la période. Cette baisse est principalement pilotée par une revue de la frontière des contrats applicable à Carma, ainsi qu'une revue des primes futures existing / future applicables aux

¹⁵ Cf. Annexe quantitative : tableau S.25.01.01- Capital de Solvabilité requis

calculs du SCR de souscription non-vie et santé. A noter que la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'annule à fin 2022.

A ce stade, le ratio de couverture s'élève à 167,5%, soit un surplus de fonds propres prudentiels de 48,6 M€. Le ratio de solvabilité, tout comme le surplus de fonds propres prudentiels, sont en hausse par rapport à 2021 (respectivement 136,7% et 35,7 M€). Cette hausse est avant tout expliquée par :

- La baisse de l'exposition notamment IARD
- l'application de la méthode de la marge pour risque exacte
- les travaux sur les frontières des contrats et les primes futures et des bénéfices d'actualisation forts, qui viennent compenser les moins values latentes obligataires qui impactent les fonds propres Carma.

Le minimum de capital requis¹⁶ de Carma est calculé en appliquant la formule linéaire, prévue par la réglementation, aux primes émises nettes de réassurance et à la meilleure estimation des provisions techniques nettes de réassurance. La formule linéaire est combinée à un plancher et à un plafond exprimé en pourcentage du capital de solvabilité requis.

À fin 2022, le minimum de capital requis pour Carma est 21,7 M€ Celà donne un ratio MCR de 555,9% en 2022, lui aussi en hausse par rapport à 2021 (546,7%).

1.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis

Carma ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

1.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Carma n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

1.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Dans l'environnement actuel de hausse des taux directeurs de banque centrale, le management Carma a conscience d'une possible dynamique de baisse du ratio de solvabilité et du surplus de fonds propres par rapport au SCR sous l'effet de moins-values latentes supplémentaires sur 2023. Ces moins-values latentes, avec d'autres indicateurs pertinents comme la variation du capital assuré, seront alors suivies de près au cours des prochains mois afin de lancer des actions de remédiations pour conforter ou augmenter le ratio Carma.

Des actions proportionnées de modération de l'exposition aux différents facteurs de risques pourront être menées, à travers l'adaptation des volumes de souscription et de la tarification, des investissements ou de l'allocation d'actifs, de la couverture des risques (réassurance, dérivés), etc.

En cas d'alerte, des actions en rupture ou en complément des actions quotidiennes de gestion sont à entreprendre pour ramener préventivement la solvabilité dans de nouvelles zones de confort estimées.

Toutefois, Carma respecte les exigences réglementaires sur le capital de Solvabilité requis.

¹⁶ Cf. Annexe quantitative : tableau S.28.01.01- Minimum de capital requis

Il en est de même sur les exigences du capital minimum requis.

1.6 Autres informations

Aucune autre information importante concernant la gestion des fonds propres n'est à noter.

2 Gestion du capital de l'entité Carmavie

2.1 Fonds propres

2.1.1 Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres de Carmavie est placée sous la responsabilité de la Direction administrative et financière. Ses principes, objectifs et procédures sont établis dans la politique de gestion des fonds propres du groupe CARMA, dont le périmètre couvre l'ensemble des entités du groupe dont Carmavie. La politique de gestion des fonds propres est revue au moins une fois par an. La revue de la politique en 2022 a été approuvée par le Conseil d'administration de Carmavie le 9 décembre dernier.

Conformément aux principes de la politique de gestion des fonds propres, le niveau des fonds propres de Carmavie doit être en adéquation avec le développement de son activité. L'entreprise doit au minimum générer, via ses résultats, les fonds propres nécessaires au développement normal de son activité.

Carmavie doit disposer en permanence d'un minimum de fonds propres lui permettant de respecter le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie. Les fonds propres de Carmavie font ainsi l'objet d'évaluations sur l'horizon de son plan stratégique à 5 ans dans le cadre des processus de l'ORSA. Ces évaluations permettent de déterminer la politique de dividende à soumettre au conseil d'administration de Carmavie, en fonction des besoins identifiés.

La mise en œuvre du dispositif de gestion des fonds propres s'appuie notamment sur une instance dédiée attachée au Comité Finance Gestion Carma.

2.1.2 Composition et évolution des fonds propres

Les fonds propres de Carmavie, valorisés conformément aux normes prudentielles Solvabilité II, figurent dans le tableau S.23.01.01¹⁷.

En millions d'euros	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Total fonds propres de base après déductions	11,7	11,7	0	0	0
Total fonds propres auxiliaires	0	0	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis au 31.12.2022	11,7	11,7	0	0	0
- Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du capital de solvabilité requis	11,7	11,7	0	0	0
- Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du minimum de capital requis	11,7	11,7	0	0	0

¹⁷ Cf. Annexes Quantitatives – tableau S.23.01.01: Fonds propres

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis au 31.12.2021	13,9	13,9	0	0	0
- Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du capital de solvabilité requis	13,9	13,9	0	0	0
- Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du minimum de capital requis	13,9	13,9	0	0	0

Les Fonds propres de base de Carmavie sont constitués uniquement d'éléments de niveau 1, non restreints. Carmavie ne compte aucun élément de fonds propres faisant l'objet de mesures transitoires.

Ils se composent d'abord d'éléments de capital issus des états financiers en normes comptables françaises, c'est-à-dire du capital social, de primes liées au capital social et des autres réserves statutaires incluses dans la réserve de réconciliation.

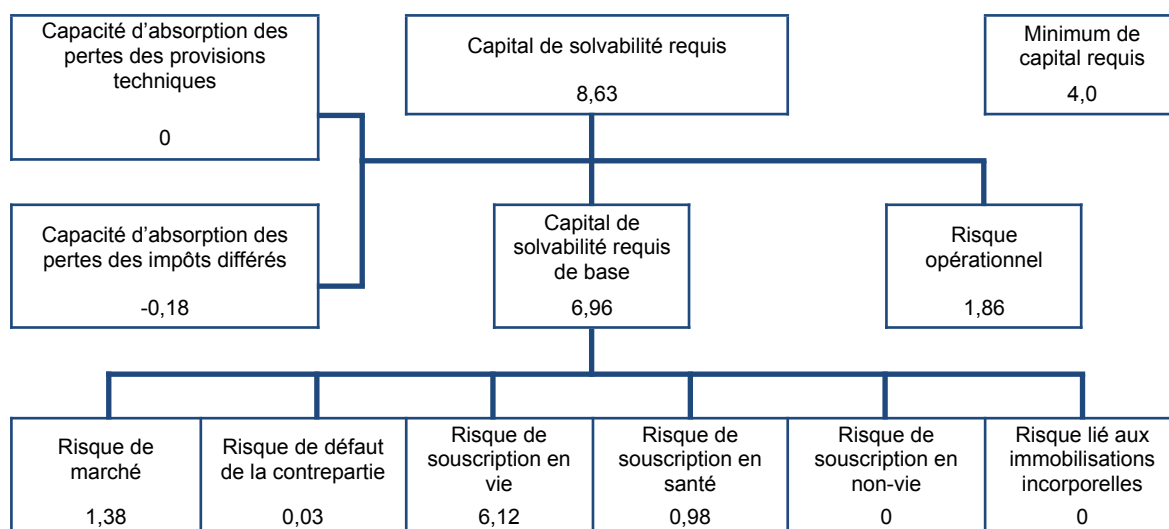
Les fonds propres de base sont complétés par les différences de valorisation des actifs et passifs entre le bilan prudentiel et le bilan social. La réserve de réconciliation passe de 5,6 M€ fin 2022 contre 7,8 M€ à fin 2021. L'excédent de l'actif sur passif passe ainsi de 13,9 M€ fin 2021 à 11,7 M€ à fin 2022.

Les fonds propres de Carmavie ne font l'objet d'aucune déduction, ainsi les fonds propres disponibles sont équivalents aux fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis. De plus, aucune restriction n'affecte la disponibilité et la transférabilité des fonds propres de Carmavie.

2.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis¹⁸ de Carmavie est calculé en appliquant la formule standard, sans recours à des simplifications ni à des paramètres qui lui sont propres.

En millions d'euros au 31.12.2022



¹⁸ Cf. Annexe quantitative : tableau S.25.01.21- Capital de Solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis s'établit à 8,63 M€ fin 2022 contre 8,73 M€ à fin 2021, soit une baisse de 1,2 % sur la période. Cette baisse est pilotée par la baisse des SCR de souscription (Vie et Santé) du SCR de contrepartie, compensée par une légère hausse du SCR Marché. A noter que la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés diminue fortement en valeur absolue.

A ce stade, le ratio de solvabilité est de 135,0%, soit un surplus de fonds propres de 3,0 M€ par rapport à l'exigence solvabilité 2. Le ratio de solvabilité, comme le surplus de fonds propres, sont en baisse par rapport à celui de 2021 (respectivement 159,0% et 5,2 M€). Cette baisse est avant tout expliquée par l'impact des moins-values latentes obligataires sur l'actif non compensée par l'actualisation en passif.

Le minimum de capital requis¹⁹ de Carmavie est calculé en appliquant la formule linéaire, prévue par la réglementation, aux primes émises nettes de réassurance et à la meilleure estimation des provisions techniques nettes de réassurance. La formule linéaire est combinée à un plancher et à un plafond exprimé en pourcentage du capital de solvabilité requis.

À fin 2022, le minimum de capital requis pour Carmavie est le minimum absolu attendu pour une société vie, soit 4,0 M€. Cela donne un ratio MCR de 291,31% en 2022, lui aussi en baisse par rapport à 2021 (375,37%).

2.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis

Carmavie ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

2.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Carmavie n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

2.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Dans l'environnement actuel de hausse des taux directeurs de banque centrale, le management Carmavie a conscience d'une possible dynamique de baisse du ratio de solvabilité et du surplus de fonds propres par rapport au SCR sous l'effet de moins-values latentes supplémentaires sur 2023. Ces moins-values latentes, avec d'autres indicateurs pertinents comme la variation du capital assuré, seront alors suivies de près au cours des prochains mois afin de lancer des actions de remédiations pour conforter ou augmenter le ratio Carmavie.

Des actions proportionnées de modération de l'exposition aux différents facteurs de risques pourront être menées, à travers l'adaptation des volumes de souscription et de la tarification, des investissements ou de l'allocation d'actifs, de la couverture des risques (réassurance, dérivés), etc.

¹⁹ Cf. Annexe quantitative : tableau S.28.01.01- Minimum de capital requis

En cas d'alerte, des actions en rupture ou en complément des actions quotidiennes de gestion sont à entreprendre pour ramener préventivement la solvabilité dans de nouvelles zones de confort estimées.

Toutefois, Carmavie respecte les exigences réglementaires sur le capital de Solvabilité requis.

Il en est de même sur les exigences du capital minimum requis, malgré la hausse du capital plancher à 4 M€ en 2022.

2.6 Autres informations

Aucune autre information importante concernant la gestion des fonds propres n'est à noter.

3 Gestion du capital groupe prudentiel Carma

3.1 Fonds propres

3.1.1 Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres du groupe Carma est placée sous la responsabilité de la Direction administrative et financière. Ses principes, objectifs et procédures sont établis dans la politique de gestion des fonds propres du groupe CARMA, dont le périmètre couvre l'ensemble des entités du groupe. La politique de gestion des fonds propres est revue au moins une fois par an. La revue de la politique en 2022 a été approuvée par les Conseils d'administration de Carma et Carmavie le 9 décembre dernier.

Le groupe Carma doit disposer en permanence d'un minimum de fonds propres lui permettant de respecter le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie groupe. Les fonds propres du groupe Carma font ainsi l'objet d'évaluations sur l'horizon de son plan stratégique à 5 ans dans le cadre des processus de l'ORSA. Ces évaluations permettent de déterminer la politique de dividende à soumettre aux conseils d'administration de Carma et de Carmavie, en fonction des besoins identifiés.

La mise en œuvre du dispositif de gestion des fonds propres s'appuie notamment sur une instance dédiée attachée au Comité Finance Gestion Carma.

3.1.2 Composition et évolution des fonds propres

Les fonds propres du groupe Carma, valorisés conformément aux normes prudentielles Solvabilité II figurent dans le tableau S.23.01.01²⁰ :

En millions d'euros		Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Total fonds propres de base après déductions	109,8	109,8	0,0	0,0	0,0
Total fonds propres auxiliaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis au 31.12.2022	109,8	109,8	0,0	0,0	0,0
- Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du capital de solvabilité requis	109,8	109,8	0,0	0,0	0,0
- Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du minimum de capital requis	109,8	109,8	0,0	0,0	0,0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis au 31.12.2021	133,7	128,7	0,0	0,0	5,1
- Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du capital de solvabilité requis	133,7	128,7	0,0	0,0	5,1
- Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du minimum de capital requis	128,7	128,7	0,0	0,0	0,0

Les Fonds propres de base du groupe Carma sont exclusivement constitués d'éléments de niveau 1 non restreints. Le groupe Carma ne compte aucun élément de fonds propres faisant l'objet de mesures transitoires.

Ils se composent d'abord d'éléments de capital issus des états financiers en normes comptables françaises, c'est-à-dire du capital social, de primes liées au capital social et des autres réserves statutaires inclus dans la réserve de réconciliation.

Les fonds propres de base sont complétés par les différences de valorisation des actifs et passifs entre le bilan prudentiel et le bilan social, différences détaillées au chapitre « Partie 5. *Valorisation à des fins de Solvabilité du présent rapport* ».

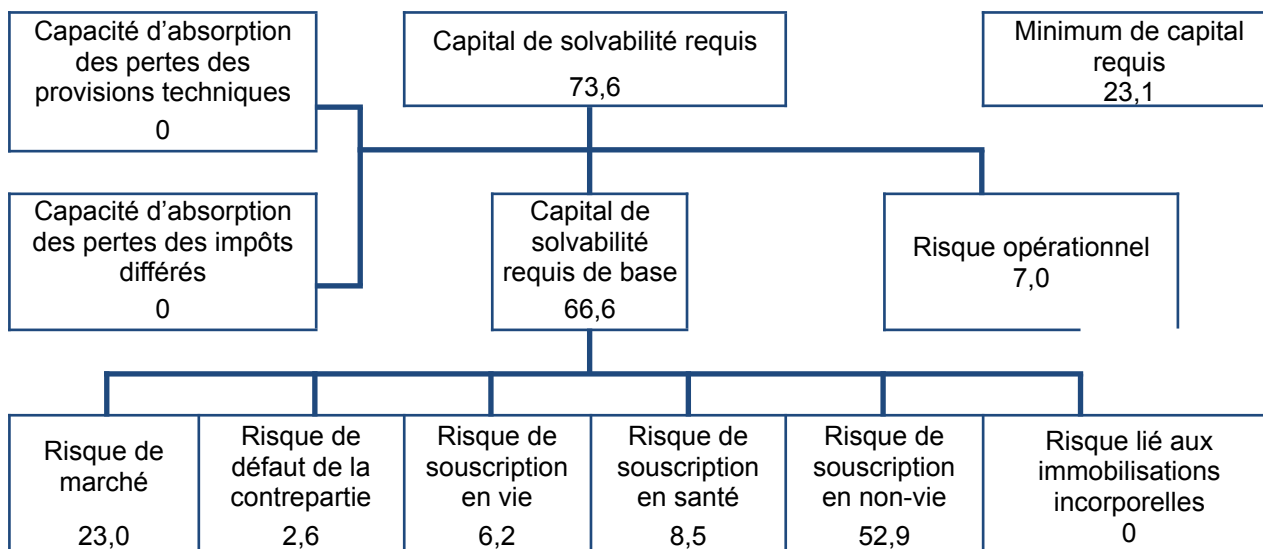
Les fonds propres du Groupe ne font l'objet d'aucune déduction, ainsi les fonds propres disponibles sont équivalents aux fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis. De plus, aucune restriction n'affecte la disponibilité et la transférabilité des fonds propres du Groupe.

²⁰ Cf. Annexes Quantitatives – tableau S.23.01.01: Fonds propres

3.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Ci-dessous la vision du risque pour le Groupe Carma

En millions d'euros au 31.12.2022



(*) Ce montant intègre l'effet de diversification

Le capital de solvabilité requis s'établit à 73,6 M€ à fin 2022 contre 103,3 M€ à fin 2021, soit une baisse de 28,7% sur la période. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse du SCR du solo Carma, lui-même piloté par une revue des aliments de calculs du SCR.

A ce stade, le ratio de couverture s'élève à 149,1%, soit un surplus de fonds propres prudentiels de 36,2 M€. Le ratio de solvabilité, tout comme le surplus de fonds propres prudentiels, sont en hausse par rapport à 2021 (respectivement 129,4% et 30,4 M€). Cette hausse est avant tout expliquée par :

- La baisse de l'exposition notamment IARD
- l'application de la méthode de la marge pour risque exacte
- les travaux sur les frontières des contrats et les primes futures et des bénéfices d'actualisation forts, qui viennent compenser les moins values latentes obligataires qui impactent les fonds propres du groupe Carma.

Le minimum de capital requis²¹ du groupe Carma est calculé en appliquant la formule linéaire, prévue par la réglementation, aux primes émises nettes de réassurance et à la meilleure estimation des provisions techniques nettes de réassurance. La formule linéaire est combinée à un plancher et à un plafond exprimé en pourcentage du capital de solvabilité requis.

À fin 2022, le minimum de capital requis pour le groupe Carma est de 23,1 M€. Cela donne un ratio MCR de 475,3% en 2022 qui est, par contre, en baisse par rapport à 2021 (498,1%).

3.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis

²¹ Cf. Annexe quantitative : tableau S.28.01.01- Minimum de capital requis

Aucune des entités du groupe Carma ne font usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

3.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Aucune entité du groupe Carma n'a recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

3.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Dans l'environnement actuel de hausse des taux directeurs de banque centrale, le management Carma a conscience d'une possible dynamique de baisse du ratio de solvabilité et du surplus de fonds propres par rapport au SCR sous l'effet de moins-values latentes supplémentaires sur 2023. Ces moins-values latentes, avec d'autres indicateurs pertinents comme la variation du capital assuré, seront alors suivies de près au cours des prochains mois afin de lancer des actions de remédiations pour conforter ou augmenter le ratio du groupe Carma.

Des actions proportionnées de modération de l'exposition aux différents facteurs de risques pourront être menées, à travers l'adaptation des volumes de souscription et de la tarification, des investissements ou de l'allocation d'actifs, de la couverture des risques (réassurance, dérivés), etc.

Le tableau ci-après rappelle les ratios de solvabilité pour chaque entité du groupe au 31/12/2022 :

En M€	Carma	Carma Vie
Fonds propres	120,6	11,7
MCR	21,7	4,0
SCR	72,0	8,6
Ratio SCR	167,5%	135,0%
Ratio MCR	555,9%	291,3%

Aucun manquement à l'exigence de minimum de capital de solvabilité requis ou au capital de solvabilité requis, concernant le groupe ainsi que les deux entités concernées, n'est intervenu au cours de la période de référence.

Aucun risque raisonnablement prévisible de manquement n'est anticipé au regard des marges constatées. Les plans élaborés pour s'assurer du respect, dans le temps, du minimum de capital requis et du capital de solvabilité requis s'appuient sur un dispositif de surveillance continue. Des indicateurs de suivi permettent d'estimer si le groupe ou ses entités solos s'orientent vers une dérive significative du niveau de solvabilité. En cas d'alerte, des actions en rupture ou en complément des actions quotidiennes de gestion sont à entreprendre pour ramener préventivement la solvabilité dans de nouvelles zones de confort estimées.

Ces actions proportionnées couvrent des modifications modérées de l'exposition aux différents facteurs de risques, à travers l'adaptation des volumes de souscription et de la tarification, des investissements ou de l'allocation d'actifs, de la couverture des risques (réassurance, dérivés), etc.

3.6 Autres informations

Aucune autre information importante concernant la gestion des fonds propres n'est à noter.

Annexes : états quantitatifs

Annexes : états quantitatifs.....	82
Annexe 1 - Carma.....	82
Tableau S02.01.01 : Bilan actif Carma.....	83
Tableau S02.01.01 : Bilan passif Carma.....	84
Tableau S23.01.01 : Fonds propres Carma.....	85
Annexe 2 - Carmavie.....	87
Tableau S02.01.01 : Bilan actif Carmavie.....	87
Tableau S02.01.01 : Bilan passif Carmavie.....	88
Tableau S23.01.01 : Fonds propres Carmavie.....	89
Annexe 3 – Groupe CARMA.....	90
Tableau S02.01.01 : Bilan actif Groupe.....	90
Tableau S02.01.01 : Bilan passif Groupe.....	91
Tableau S23.01.04 : Fonds propres Groupe.....	92
Tableau S25.01.04 : Capital de solvabilité requis Groupe – formule standard.....	95

Annexe 1 - Carma

Tableau S02.01.01 : Bilan actif Carma

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		12 910 773
Intangible assets	R0030	0	1 693 015
Deferred tax assets	R0040	12 550 228	0
Pension benefit surplus	R0050	0	0
Property, plant & equipment held for own use	R0060	372 981	372 981
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	245 041 072	270 202 395
Property (other than for own use)	R0080	19 152 121	16 526 734
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	18 076 573	12 574 443
Equities	R0100	72 534	51 024
Equities - listed	R0110	72 534	51 024
Equities - unlisted	R0120	0	0
Bonds	R0130	176 691 734	210 486 960
Government Bonds	R0140	31 334 738	37 713 688
Corporate Bonds	R0150	145 356 996	172 773 272
Structured notes	R0160	0	0
Collateralised securities	R0170	0	0
Collective Investments Undertakings	R0180	15 631 850	15 627 929
Derivatives	R0190	1 166 551	1 283 219
Deposits other than cash equivalents	R0200	14 249 709	13 652 086
Other investments	R0210	0	0
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0	0
Loans and mortgages	R0230	0	0
Loans on policies	R0240	0	0
Loans and mortgages to individuals	R0250	0	0
Other loans and mortgages	R0260	0	0
Reinsurance recoverables from:	R0270	56 950 242	80 370 320
Non-life and health similar to non-life	R0280	52 294 458	80 370 320
Non-life excluding health	R0290	54 512 185	80 370 320
Health similar to non-life	R0300	-2 217 727	0
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	4 655 784	0
Health similar to life	R0320	0	0
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	4 655 784	0
Life index-linked and unit-linked	R0340	0	0
Deposits to cedants	R0350	137 957	137 957
Insurance and intermediaries receivables	R0360	9 737 596	9 737 596
Reinsurance receivables	R0370	73 634	73 634
Receivables (trade, not insurance)	R0380	2 123 020	2 123 020
Own shares (held directly)	R0390	0	0
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0	0
Cash and cash equivalents	R0410	0	0
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	850 563	850 563
Total assets	R0500	327 837 290	378 472 252

Tableau S02.01.01 : Bilan passif Carma

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Liabilities			
Technical provisions - non-life	R0510	135 896 537	203 813 546
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520	142 344 736	203 813 546
Technical provisions calculated as a whole	R0530	0	
Best Estimate	R0540	137 419 645	
Risk margin	R0550	4 925 091	
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	-6 448 199	0
Technical provisions calculated as a whole	R0570	0	
Best Estimate	R0580	-6 476 703	
Risk margin	R0590	28 504	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	10 747 225	0
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	0	0
Technical provisions calculated as a whole	R0620	0	
Best Estimate	R0630	0	
Risk margin	R0640	0	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	10 747 225	0
Technical provisions calculated as a whole	R0660	0	
Best Estimate	R0670	10 394 251	
Risk margin	R0680	352 974	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	0	0
Technical provisions calculated as a whole	R0700	0	
Best Estimate	R0710	0	
Risk margin	R0720	0	
Other technical provisions	R0730		0
Contingent liabilities	R0740	0	0
Provisions other than technical provisions	R0750	921 881	921 881
Pension benefit obligations	R0760	248 269	248 269
Deposits from reinsurers	R0770	121 868	121 868
Deferred tax liabilities	R0780	12 550 228	0
Derivatives	R0790	0	0
Debts owed to credit institutions	R0800	154 748	154 748
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0	0
Insurance & intermediaries payables	R0820	14 313 019	14 313 019
Reinsurance payables	R0830	14 306 905	14 306 905
Payables (trade, not insurance)	R0840	17 945 417	17 945 417
Subordinated liabilities	R0850	0	0
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	0	0
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	0	0
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	53 410	53 410
Total liabilities	R0900	207 259 506	251 879 061
Excess of assets over liabilities	R1000	120 577 785	126 593 191

Tableau S23.01.01 : Fonds propres Carma

S.23.01.01.01 Own funds						
		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0010	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 60 of Delegated Regulation 2015/235						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	23 270 000	23 270 000			
Share premium account related to ordinary share capital	R0080	23 987 906	23 987 906		0	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own-fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0	0			
Subordinated mutual member accounts	R0050	0				
Surplus funds	R0070	0				
Preference shares	R0090	0				
Share premium account related to preference shares	R0110	0				
Reconciliation reserve	R0130	73 319 879	73 319 879			
Subordinated liabilities	R0140	0			0	
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0				
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions	R0290	120 577 785	120 577 785	0	0	
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual-type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400					
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	120 577 785	120 577 785	0	0	
Total available own funds to meet the MCR	R0510	120 577 785	120 577 785	0	0	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	120 577 785	120 577 785	0	0	
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	120 577 785	120 577 785	0	0	
SCR	R0580	71 992 721				
MCR	R0600	21 689 769				
Ratio of eligible own funds to SCR	R0620	167,49%				
Ratio of eligible own funds to MCR	R0640	555,92%				

S.23.01.01.02 Reconciliation reserve		
		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	120 577 785
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0
Other basic own fund items	R0730	47 257 906
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0
Reconciliation reserve	R0760	73 319 879
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	0
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	0

Annexe 2 - Carmavie

Tableau S02.01.01 : Bilan actif Carmavie

S.02.01

S.02.01.01.01 Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		0
Intangible assets	R0030	0	0
Deferred tax assets	R0040	850 409	0
Pension benefit surplus	R0050	0	0
Property, plant & equipment held for own use	R0060	0	0
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	12 846 204	14 592 035
Property (other than for own use)	R0080	453 761	414 486
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	0	0
Equities	R0100	3 175	2 900
Equities - listed	R0110	3 175	2 900
Equities - unlisted	R0120	0	0
Bonds	R0130	12 357 424	14 145 562
Government Bonds	R0140	1 939 293	2 545 628
Corporate Bonds	R0150	9 482 294	10 587 297
Structured notes	R0160	935 837	1 012 637
Collateralised securities	R0170	0	0
Collective Investments Undertakings	R0180	0	0
Derivatives	R0190	0	0
Deposits other than cash equivalents	R0200	31 845	29 088
Other investments	R0210	0	0
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0	0
Loans and mortgages	R0230	0	0
Loans on policies	R0240	0	0
Loans and mortgages to individuals	R0250	0	0
Other loans and mortgages	R0260	0	0
Reinsurance recoverables from:	R0270	58 899	151 000
Non-life and health similar to non-life	R0280	0	0
Non-life excluding health	R0290	0	0
Health similar to non-life	R0300	0	0
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	58 899	151 000
Health similar to life	R0320	0	0
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	58 899	151 000
Life index-linked and unit-linked	R0340	0	0
Deposits to cedants	R0350	557 560	557 560
Insurance and intermediaries receivables	R0360	5 533 178	5 533 178
Reinsurance receivables	R0370	308 887	308 887
Receivables (trade, not insurance)	R0380	115 636	115 636
Own shares (held directly)	R0390	0	0
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0	0
Cash and cash equivalents	R0410	49 268	49 268
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	181 833	181 833
Total assets	R0500	20 501 876	21 489 399

Tableau S02.01.01 : Bilan passif Carmavie

Technical provisions - non-life	R0510	1 613 500	0
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520	0	0
Technical provisions calculated as a whole	R0530	0	
Best Estimate	R0540	0	
Risk margin	R0550	0	
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	1 613 500	0
Technical provisions calculated as a whole	R0570	0	
Best Estimate	R0580	1 293 053	
Risk margin	R0590	320 447	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	3 616 566	4 472 915
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	0	0
Technical provisions calculated as a whole	R0620	0	
Best Estimate	R0630	0	
Risk margin	R0640	0	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	3 616 566	4 472 915
Technical provisions calculated as a whole	R0660	0	
Best Estimate	R0670	2 898 302	
Risk margin	R0680	718 264	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	0	0
Technical provisions calculated as a whole	R0700	0	
Best Estimate	R0710	0	
Risk margin	R0720	0	
Other technical provisions	R0730		3 333 228
Contingent liabilities	R0740	0	0
Provisions other than technical provisions	R0750	0	0
Pension benefit obligations	R0760	0	0
Deposits from reinsurers	R0770	0	0
Deferred tax liabilities	R0780	1 034 946	0
Derivatives	R0790	0	0
Debts owed to credit institutions	R0800	0	0
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0	0
Insurance & intermediaries payables	R0820	2 219 926	2 219 926
Reinsurance payables	R0830	0	0
Payables (trade, not insurance)	R0840	364 508	364 508
Subordinated liabilities	R0850	0	0
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	0	0
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	0	0
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	0	0
Total liabilities	R0900	8 849 447	10 390 578
Excess of assets over liabilities	R1000	11 652 430	11 098 821

Tableau S23.01.01 : Fonds propres Carmavie

S.23.01

S.23.01.01.01 Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	6 100 000	6 100 000			
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0	0		0	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0	0			
Subordinated mutual member accounts	R0050	0				
Surplus funds	R0070	0				
Preference shares	R0090	0				
Share premium account related to preference shares	R0110	0				
Reconciliation reserve	R0130	5 552 430	5 552 430			
Subordinated liabilities	R0140	0			0	
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0				
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions	R0290	11 652 430	11 652 430	0	0	0
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400					
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	11 652 430	11 652 430	0	0	0
Total available own funds to meet the MCR	R0510	11 652 430	11 652 430	0	0	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	11 652 430	11 652 430	0	0	0
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	11 652 430	11 652 430	0	0	
SCR	R0580	8 628 507				
MCR	R0600	4 000 000				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	135,05%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	291,31%				

S.23.01.01.02 Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	11 652 430
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0
Other basic own fund items	R0730	6 100 000
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0
Reconciliation reserve	R0760	5 552 430
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	0
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	0

Annexe 3 – Groupe CARMA

Tableau S02.01.01 : Bilan actif Groupe

S.02.01.01.01 Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		12 910 773
Intangible assets	R0030	0	12 710 241
Deferred tax assets	R0040	12 531 922	4 711 292
Pension benefit surplus	R0050	0	0
Property, plant & equipment held for own use	R0060	664 483	664 483
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	239 811 283	272 220 568
Property (other than for own use)	R0080	19 605 882	16 941 219
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	580	580
Equities	R0100	75 709	53 924
Equities - listed	R0110	75 709	53 924
Equities - unlisted	R0120	0	0
Bonds	R0130	189 049 157	224 632 522
Government Bonds	R0140	33 274 031	40 259 316
Corporate Bonds	R0150	154 839 290	183 360 568
Structured notes	R0160	935 837	1 012 637
Collateralised securities	R0170	0	0
Collective Investments Undertakings	R0180	15 631 850	15 627 929
Derivatives	R0190	1 166 551	1 283 219
Deposits other than cash equivalents	R0200	14 281 553	13 681 175
Other investments	R0210	0	0
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0	0
Loans and mortgages	R0230	0	0
Loans on policies	R0240	0	0
Loans and mortgages to individuals	R0250	0	0
Other loans and mortgages	R0260	0	0
Reinsurance recoverables from:	R0270	57 009 140	80 521 320
Non-life and health similar to non-life	R0280	52 294 458	80 521 320
Non-life excluding health	R0290	54 512 185	80 521 320
Health similar to non-life	R0300	-2 217 727	0
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	4 714 682	0
Health similar to life	R0320	0	0
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	4 714 682	0
Life index-linked and unit-linked	R0340	0	0
Deposits to cedants	R0350	826 811	826 811
Insurance and intermediaries receivables	R0360	8 453 354	8 453 354
Reinsurance receivables	R0370	0	0
Receivables (trade, not insurance)	R0380	2 286 027	2 286 027
Own shares (held directly)	R0390	0	0
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0	0
Cash and cash equivalents	R0410	805 239	805 239
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	1 524 541	1 524 541
Total assets	R0500	323 912 799	397 634 648

Tableau S02.01.01 : Bilan passif Groupe

S.02.01.01.01 Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Liabilities			
Technical provisions - non-life	R0510	138 055 622	208 286 461
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520	143 154 945	208 286 461
Technical provisions calculated as a whole	R0530	0	
Best Estimate	R0540	137 419 645	
Risk margin	R0550	5 735 299	
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	-5 099 323	0
Technical provisions calculated as a whole	R0570	0	
Best Estimate	R0580	-5 183 650	
Risk margin	R0590	84 327	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	13 818 207	0
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	0	0
Technical provisions calculated as a whole	R0620	0	
Best Estimate	R0630	0	
Risk margin	R0640	0	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	13 818 207	0
Technical provisions calculated as a whole	R0660	0	
Best Estimate	R0670	13 292 553	
Risk margin	R0680	525 654	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	0	0
Technical provisions calculated as a whole	R0700	0	
Best Estimate	R0710	0	
Risk margin	R0720	0	
Other technical provisions	R0730		0
Contingent liabilities	R0740	0	0
Provisions other than technical provisions	R0750	892 370	892 370
Pension benefit obligations	R0760	1 891 774	1 891 774
Deposits from reinsurers	R0770	0	0
Deferred tax liabilities	R0780	12 531 922	833 307
Derivatives	R0790	0	0
Debts owed to credit institutions	R0800	0	0
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0	0
Insurance & intermediaries payables	R0820	25 515 603	25 515 603
Reinsurance payables	R0830	0	0
Payables (trade, not insurance)	R0840	13 845 410	13 845 410
Subordinated liabilities	R0850	0	0
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	0	0
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	0	0
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	7 573 100	7 573 100
Total liabilities	R0900	214 124 008	258 838 025
Excess of assets over liabilities	R1000	109 788 792	138 796 623

Tableau S23.01.04 : Fonds propres Groupe

S.23.01.04.01 Own funds						
		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	23 270 000	23 270 000			
Non-available called but not paid in ordinary share capital at group level	R0020					
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	23 987 906	23 987 906		0	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0	0			
Subordinated mutual member accounts	R0050					
Non-available subordinated mutual member accounts at group level	R0060					
Surplus funds	R0070					
Non-available surplus funds at group level	R0080					
Preference shares	R0090					
Non-available preference shares at group level	R0100					
Share premium account related to preference shares	R0110					
Non-available share premium account related to preference shares at group level	R0120					
Reconciliation reserve	R0130	62 530 886	62 530 886			
Subordinated liabilities	R0140	0			0	
Non-available subordinated liabilities at group level	R0150					
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0				
The amount equal to the value of net deferred tax assets not available at the group level	R0170					
Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180					
Non available own funds related to other own funds items approved by supervisory authority	R0190					
Minority interests (if not reported as part of a specific own fund item)	R0200					
Non-available minority interests at group level	R0210					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						

S.23.01.04.01 Own funds						
		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Deductions for participations in other financial undertakings, including non-regulated undertakings carrying out financial activities	R0230					
whereof deducted according to art 228 of the Directive 2009/138/EC	R0240					
Deductions for participations where there is non-availability of information (Article 229)	R0250					
Deduction for participations included by using D&A when a combination of methods is used	R0260					
Total of non-available own fund items	R0270					
Total deductions	R0280					
Total basic own funds after deductions	R0290	109 788 792	109 788 792	0	0	0
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Non available ancillary own funds at group level	R0380					
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400					
Own funds of other financial sectors						
Credit institutions, investment firms, financial institutions, alternative investment fund managers, UCITS management companies - total	R0410					
Institutions for occupational retirement provision	R0420					
Non regulated entities carrying out financial activities	R0430					
Total own funds of other financial sectors	R0440					
Own funds when using the D&A, exclusively or in combination of method 1						
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method	R0450					
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method net of IGT	R0460					
Total available own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0520	109 788 792	109 788 792	0	0	0
Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0530	109 788 792	109 788 792	0	0	
Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0560	109 788 792	109 788 792	0	0	0
Total eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0570	109 788 792	109 788 792	0	0	
Consolidated Group SCR	R0590	73 612 660				
Minimum consolidated Group SCR	R0610	23 100 567				
Ratio of Eligible own funds to the consolidated Group SCR (excluding other financial sectors and the undertakings included via D&A)	R0630	149,14%				
Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR	R0650	475,26%				
Total eligible own funds to meet the group SCR (including own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0660	109 788 792	109 788 792	0	0	
SCR for entities included with D&A method	R0670					
Group SCR	R0680	73 612 660				
Ratio of Eligible own funds to group SCR including other financial sectors and the undertakings included via D&A	R0690	149,14%				

S.23.01.04.02 Reconciliation reserve		
		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	109 788 792
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0
Other basic own fund items	R0730	47 257 906
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0
Other non available own funds	R0750	
Reconciliation reserve	R0760	62 530 886
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	0
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	0

Tableau S25.01.04 : Capital de solvabilité requis Groupe – formule standard

S.25.01.04.01 Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	22 990 429	22 990 429	
Counterparty default risk	R0020	2 590 336	2 590 336	
Life underwriting risk	R0030	6 236 748	6 236 748	
Health underwriting risk	R0040	8 511 097	8 511 097	
Non-life underwriting risk	R0050	52 927 244	52 927 244	
Diversification	R0060	-26 634 868	-26 634 868	
Intangible asset risk	R0070	0	0	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	66 620 987	66 620 987	

S.25.01.04.02 Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	6 991 673
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	0
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	73 612 660
Capital add-ons already set	R0210	
Solvency capital requirement for undertakings under consolidated method	R0220	73 612 660
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	
Minimum consolidated group solvency capital requirement	R0470	23 100 567
Information on other entities		
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements)	R0500	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Credit institutions, investment firms and financial institutions, alternative investment funds managers, UCITS management companies	R0510	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Institutions for occupational retirement provisions	R0520	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Capital requirement for non-regulated entities carrying out financial activities	R0530	
Capital requirement for non-controlled participation requirements	R0540	
Capital requirement for residual undertakings	R0550	
Overall SCR		
SCR for undertakings included via D and A	R0560	
Solvency capital requirement	R0570	73 612 660